

au cœur du social

# OPTIONS



**PRUDHOMMES**

CONTRE LA  
BARÈMISATION

Pages 36-37

JOHN ANGELILLO/MAXPPP

**UNEDIC**  
Radiations,  
toujours plus

Pages 28-29

Tenues au siège du Conseil économique, social, et environnemental, les rencontres d'*Options* ont donné lieu à des échanges approfondis entre acteurs de la protection sociale. Pages 16 à 27

*Rencontres d'Options*  
**Quelle protection sociale pour l'encadrement ?**



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE  
**Culture • Communication • Médias**

# PROFESSIONNELS DE LA CULTURE, NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

## EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site [www.audiens.org](http://www.audiens.org)



## Nos métiers

### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc-Arrco, dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

### ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

### NOTRE AMBITION

Acteur de l'économie sociale et solidaire, nous sommes le partenaire de confiance des professionnels de la culture. Nous accompagnons les employeurs, les travailleurs indépendants, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les demandeurs d'emploi, les retraités et leur famille, tout au long de la vie. Audiens leur propose des solutions originales, adaptées aux spécificités des métiers et des parcours.

### ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (retour à l'emploi, accompagnement du handicap, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants, aux personnes endeuillées...).

### SERVICES AUX PROFESSIONS

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de services : études, recouvrement de cotisations, Mission Handicap... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

### MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Centres de santé, centres dentaires, bilans de santé professionnels, services de e-santé..., du préventif au curatif, Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient. Et développe des programmes dédiés aux professionnels de la culture, avec le CMB, service de santé au travail.

### CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



Photos : Erwan Floch

La protection sociale professionnelle **est une création continue**

**MENSUEL  
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris  
Case 431,  
93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 83 60  
Fax : 01 55 82 83 33  
Courriel:  
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE  
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Pierre Tartakowsky

**RÉDACTRICE GRAPHISTE**

Anne Dambrin

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Guillaume Lenormant

**RÉDACTION**

Valérie Géraud  
Martine Hassoun  
Christine Labbe  
Gilbert Martin  
Louis Sallay

**ADMINISTRATRICE**

Sylvie Durand

**PUBLICITÉ**

Sylvie Durand  
Tél. : 01 55 82 83 32

**PHOTOGRAVURE**

Anne Dambrin

**IMPRESSION**

Siep – Rue des Peupliers  
77590 Bois-le-Roi

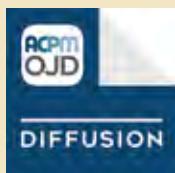
**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Ligne neuf

**Commission paritaire :**

0122 S 08090  
du 24/11/2016  
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal:  
1<sup>er</sup> trimestre 2019



«Imprimé sur du papier provenant d'Autriche»  
«Eutrophisation:  
Ptot 0,007kg/Tonne»

# éditorial

## En 2019, renverser la tendance

**En plein mouvement des gilets jaunes,**

**l'année 2019** pourrait être celle de tous les bouleversements pour l'encadrement: suppression de la référence au salaire dans l'offre d'emploi au chômeur; proposition des députés Lrem de dégressivité et plafonnement des allocations-chômage des cadres; suppression de l'Agirc au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et suppression de la Gmp pour les bas salaires de l'encadrement; suppression proposée de l'exonération de la taxe d'habitation à partir de 27 000 euros de revenu fiscal de référence pour un célibataire; blocage de la négociation encadrement par le Medef et volonté de remettre en cause le statut et la prévoyance cadre; instauration d'un régime général de retraite sans référence au taux de remplacement, qui pourrait être inversement proportionnel au salaire au nom de «l'équité»; réforme des fonctions publiques qui substituerait aux cadres à statut des cadres contractuels, pour mieux mettre en place l'austérité et réduire les garanties collectives. Ces attaques sur tous les fronts des droits sociaux de l'encadrement s'opèrent sur fond d'opposition entre catégories de salariés, actifs, retraités et privés d'emploi. Le gouvernement attise les fractures au sein du monde du travail pour ne toucher en rien au coût du capital et trouver des boucs émissaires en pointant toujours plus pauvre que soit.

Le partage des richesses créées en France est de plus en plus inégalitaire, comme l'illustre l'étude sur les sociétés du Cac 40 publiée par Attac et l'Observatoire des multinationales. De 2010 à 2017, les impôts versés par ces sociétés ont diminué de 6,4 % alors que leurs bénéfices ont augmenté de 9,3 %; 67,5 % de leurs bénéfices ont été reversés aux actionnaires tandis que leurs effectifs diminuaient de 20 %. Et pour parfaire le tout, leurs émissions de Co<sub>2</sub> ont crû de 5 %, sachant qu'elles échappent largement à la taxe carbone!

La question de la prédateur du capital sur le travail, pourtant considérée comme tabou dans la grande consultation gouvernementale, est l'élément catalyseur des mobilisations, dont celle des gilets jaunes. Le patronat craint leur jonction et l'embrasement au sein même de l'encadrement, ce qui permet d'obtenir de premières avancées: ainsi la proposition du patronat de la métallurgie d'augmenter de 2,1 % les salaires des ingénieurs et cadres lors des Nao, ou encore la réouverture des négociations sur l'encadrement, ses qualifications et ses responsabilités sociales.

La journée d'action du 5 février, décidée par la Cgt, doit permettre de renforcer les mobilisations revendicatives dans les entreprises et les fonctions publiques, de rendre visibles les aspirations des différentes composantes du salariat et leur rassemblement.



**Marie-José Kotlicki**

**COSECRAÎTEUR GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT  
DIRECTRICE D'OPTIONS**

**6** À propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 Pouvoir d'achat**  
Tournant social?
- 8 Agirc-Arrco**  
Quel niveau de pension ?  
**Climat**  
L'affaire du siècle, assurément
- 9 Urgence sociale**  
Pour un 5 février d'actions  
**Journalistes**  
Oui aux critiques, non au lynchage  
**Amiante**  
Que justice soit enfin faite ?

**10 Inégalités**  
La grande classe

BRUNO LEVESQUE/MAXPPP

- 12 Smic**  
Définitivement moderne  
**Entretien** avec Michel Husson
- 14 Impôts**  
Un Pas qui passe mal
- 15 Hongrie**  
Le refus de « l'esclavage »  
**Grande-Bretagne**  
Les patrons font la fête  
**Bangladesh**  
Plus de 50 000 grévistes

## ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

**RENCONTRES**  
Prévoyance

NICOLAS MARQUES/KR IMAGES PRESSE

**Pages 16 à 27** Les rencontres d'*Options* consacrées à la protection sociale, aux retraites et à la prévoyance, ont mis en lumière le caractère central de ces différents volets au regard de la construction sociale, ainsi que la singularité des enjeux attachés à la situation des cadres.

La stratégie d'« équité » du gouvernement menace la solidarité. Le « *chacun cotise selon ses moyens et perçoit selon ses besoins* » deviendrait « *chacun cotise selon ses moyens et perçoit selon ses cotisations* ».

Une réforme de progrès est nécessaire pour relever les taux de remplacement et pour satisfaire les nouveaux besoins, une réforme qui bénéficie à toutes les catégories socioprofessionnelles, sans gagnants ni perdants.

**BULLETIN D'ABONNEMENT****● Options (mensuel, 10 numéros par an):**

Edition générale .....	32 €
Edition avec encart professionnel .....	39 €
<b>● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ....</b>	<b>12 €</b>

● Retraités, étudiants, privés d'emploi .....

25 €

**● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options***

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



### 28 UNEDIC

Radiations : toujours plus

### 29 Santé au travail

Prévenir ou punir ?

### 30 Recherche publique

Des organismes sous tension

### 31 Inquiétudes

tous azimuts pour les libertés



THOMAS PADILLA / MAXPPP

### 32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

## terrains

### 33 Frontières

Malaise douanier en Méditerranée

### 34 Service public

Quelles missions pour protéger qui ?

## droits

### 35 Fonction publique

Portabilité du compte épargne temps

### 36 Prud'hommes

Contre la barémisation

## hors champs

### 38 Paris

Photographie

Robert Doisneau avait de l'oreille

### 39 Genève/fer forgé

Des autels portatifs pour honorer les défunts

### 40 Exposition

Lequeu, architecte visionnaire sur le papier



BNF-DÉPARTEMENT DES ESTAMPES  
ET DE LA PHOTOGRAPHIE

## platines

### 43 W.-A. Mozart

L'air de rien

Antonio Caldara Péché mignon

## bouteilles

### 43 Vin naturel

Une mode ?

## lire

### 44 Les polars

Le noir en deuil : adieu l'ami !

### 45 Les romans

Espoirs gâchés : vaines amours

## hors champs

### 46 LYCÉE, BAC

Génération dés-orientée



LEON TANGUY / MAXPPP

### 48 « Bienvenue » aux seuls riches

## sélection

### 49 Les livres du mois

## grilles

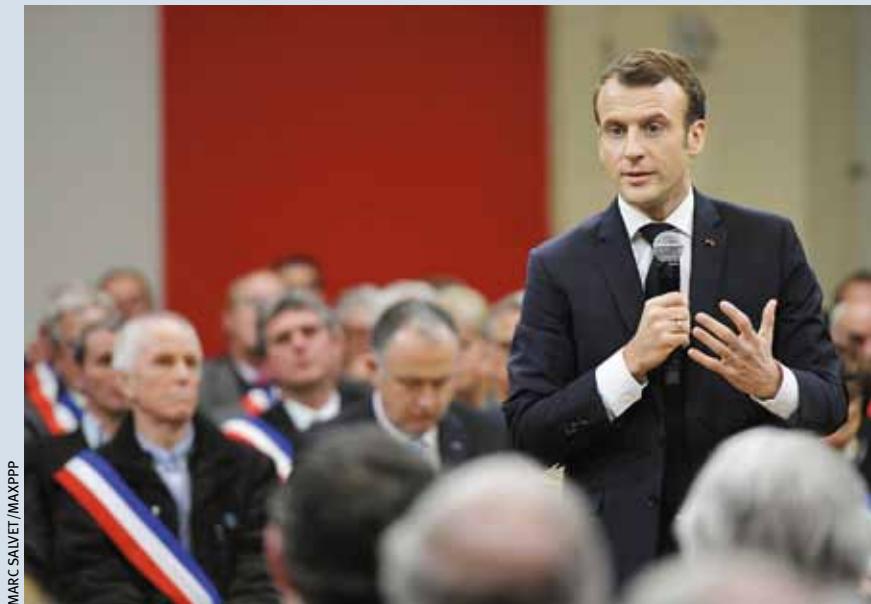
### 50 Échecs et mots croisés

# à propos

## Mesdames et messieurs, le spectacle va commencer

Macron sauvera-t-il Emmanuel? Le grand débat jouera-t-il son rôle de grande bouée? Les vagues jaunes qui secouent les rivages démocratiques s'apaiseront-elles? Ces trois questions, qui n'en font qu'une, ne sont pas près d'être tranchées. Reste que les débuts sont bien souvent significatifs et que, comme le grondait le vieil Hugo, la forme, c'est le fonds qui remonte. À quoi l'on ajoutera, plus simplement: quand ça ne s'emmanche pas bien, ça finit mal. L'acte I du grand débat tenu par le président de la République dans l'Eure fournit ainsi une série d'indications qui sont autant d'augures. De mauvais augures. On ne chicanera pas le président sur le fait qu'il ne s'adresse qu'à des maires. Après tout, il les a tellement méprisés qu'il leur doit bien quelques moments exclusifs. En revanche, les conditions de cette exclusivité ne laissent pas d'interroger, ce qui est aussi une façon de répondre. Le préfet de l'Eure a ainsi tenté d'interdire toute manifestation dans 22 communes du département, en plus de 35 autres communes depuis le 3 janvier. Finalement, et après intervention de la Ligue des droits de l'homme, l'interdiction aura été restreinte à la seule ville de Grand-Bourgtheroulde, celle-là même où venait débattre le président.

Le même scénario s'étant répété dans le Lot, on sait à quoi s'en tenir: un débat aussi soigneusement bâché qu'un cirque. Au final, un final temporaire certes, mais... consternant. On agite devant l'opinion publique une info phare, un quasi-événement: la possibilité d'envisager – si, si – de revenir sur la limitation de vitesse à 80 km/h pour examiner l'hypothèse d'un «autrement». Ouah! Si c'est un résultat, il est pathétique. D'abord, parce que le pays attend autre chose que des pirouettes, même bien exécutées: la colère en cours ne se résume pas à cette mesure technique, toute désagréable qu'elle soit. Ensuite et plus largement, parce qu'elle illustre jusqu'à la caricature une conception éminemment présidentielle, toute verticale, de



MARC SALVET/MAXPPP

la démocratie: j'écoute, je réponds, je décide. Là encore, disons le simplement: ça va pas le faire. Pour preuve, les mots d'accueil réservés au président lors de l'acte II du débat, dans le Lot: «Ne nous prenez pas pour des couillons»; et ceux qui ont salué son départ: «Nous avons besoin d'actes forts.»

## En exclusivité, l'homme qui sait tout répond à tout

L'homme a réponse à tout et semble ne pas se lasser de faire rouler ses muscles devant le bon peuple, à la façon d'un lutteur de foire, sorte de grand Zampano révisé John F. Kennedy. Las, les roulements de tambour n'en peuvent mais, et les passants passent, modérément intéressés. Très modérément. Non seulement l'opinion publique continue, contre vents et marées, à se situer du côté des gilets jaunes, mais elle attend peu de ce grand débat. Non que l'artiste soit sans talent. Mais les chaînes qui empêchent le pays de respirer appellent, pour être brisées, autre chose qu'une exhibition de muscu. Et autre chose que des mots. Et surtout pas de petites phrases fielleuses sur ces pauvres qui «déconnent». Comme l'a fait judicieusement remarquer Florent Guégan, le président de la Fédération des acteurs de la solidarité: «On n'a jamais entendu Emmanuel Macron dire que les riches déconnent.» Une myopie qui ne manque pas de classe et qui, loin de parasiter la vision du président, la structure.

L'opinion publique, qui a l'oreille fine et échaudée, ne s'y trompe pas. D'après le baromètre de la confiance politique du Cevipof du mois de janvier, «le soutien à ce mouvement est fortement corrélé à un niveau de défiance particuliè-



rement élevé à l'égard des institutions politiques, comme à la critique du capitalisme». Toujours d'après le sondage, ce mouvement «vient incarner la recherche d'une nouvelle étape démocratique. C'est pourquoi il est largement considéré par les enquêtés comme menant une action profitable à l'ensemble des Français et pas seulement aux plus démunis». Là, chacun comprend bien qu'on touche aux limites du président, peu loquace sur les méfaits dudit capitalisme et porteur d'une vision essentiellement surplombante de la démocratie. D'où ce très léger problème : à force de ne pas entendre la demande de justice sociale, on provoque l'ébranlement de toute confiance pour instituer une société de défiance. Quelle que soit l'agilité de l'artiste, la tournée de son Magical Mystery Tour risque fort d'accentuer la tendance.

## Ça concerne tout le monde, ça n'appartient à personne...

À moins... À moins qu'on n'inverse la pente. Le fait qu'elle soit vertigineuse n'exclut pas qu'on puisse la remonter. Cela suppose évidemment une sérieuse redistribution des cartes. Quand le spectacle est médiocre, on peut évidemment s'en désintéresser. Mais il est plus efficace, à minima, de repenser texte et mise en scène, et de le faire du sol au plafond. Ainsi, d'arrêter toute focalisation sur le clown de service pour installer le spectacle dans la salle, sur les gradins, et d'inviter, en grand, les spectateurs à se penser acteurs. Encore faut-il savoir de qui l'on parle et ce que l'on veut. Sur le «qui», l'urgence est évidemment de dépasser le stade d'un face-à-face de fait et sans issue entre un homme et ses images inversées. Sur le «quoi», pas de mystère : il s'agit moins de vitesse maximale sur les routes que de démocratie sur la route d'un progrès social.

Le Cevipof le dit très bien : la demande politique «associe fortement la démocratie directe et la volonté de résoudre de manière rapide les problèmes sociaux avant de mettre en œuvre des projets de réforme à plus long terme». Ce qui conduit évidemment à parler du «qui». Pour qu'il y ait un débat digne de ce nom, il faut de la liberté, il faut mettre fin aux violences, il faut enfin entendre et écouter ce que le pays compte de forces sociales, celles-là même qui portent les contradictions qui mettent le pays et ses habitants sous tension. Comment passer d'un état de fait à un état de conscience ? C'est la question qui est devant nous et dont le Cevipof indique clairement les termes : «Le soutien aux gilets jaunes réunissant les membres des catégories populaires à ceux des catégories moyennes dessine la frontière d'une nouvelle forme de lutte des classes inorganisée ou inexprimée mais qui, par définition, ne fait pas disparaître le clivage gauche-droite.» Façon savante de souligner l'urgence d'un engagement des forces syndicales dans un débat qui concerne tout le monde et n'appartient à personne. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

## POUVOIR D'ACHAT TOURNANT SOCIAL ?

CE NE SONT PAS 10,3 MILLIARDS QU'EMMANUEL MACRON A DÉBLOQUÉS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE, MAIS 2,4 MILLIARDS TOUT AU PLUS.



Le 10 décembre, au lendemain de l'acte IV des Gilets jaunes, Emmanuel Macron a assuré vouloir débloquer 10,3 milliards d'euros pour répondre à un «état d'urgence économique et social». Ce chiffre a été maintes fois repris. L'espace revendicatif de la Cgt a refait le calcul. Sur la somme annoncée, 3,9 milliards d'euros reviennent au gel de la taxe sur le carburant. Pas à une dépense nouvelle donc, mais à l'abandon d'un impôt annoncé. Une source de financement en moins pour le budget de l'État qui, remarque Guillaume Duval, rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*, profitera surtout aux plus riches : «45% des personnes les plus pauvres n'ont pas de voiture, tandis que les ménages les plus riches en possèdent 1,6 en moyenne.» Autre somme promise à grand renfort de publicité : 2,5 milliards d'euros au titre d'une hausse prétendue du Smic. On le sait maintenant, cette mesure ne concerne pas une hausse du salaire minimum mais l'anticipation de hausses de la prime d'activité déjà inscrite dans le budget de l'État : + 30 euros en avril 2019, + 20 euros en octobre 2020 et + 20 euros en octobre 2021, au total 70 euros qui, ajoutés à l'augmentation automatique du Smic prévue au 1<sup>er</sup> janvier prochain, atteint quasiment les 100 euros annoncés.

$10,3 - 3,9 - 2,5 = 3,9$ . Qu'en est-il alors des 3,9 milliards d'euros restants ? Le gel de la Csg pour les pensions de retraite inférieures à 2 000 euros, qui coûterait 1,5 milliard d'euros, n'est pas non plus une dépense nouvelle. Cette mesure n'est que l'abandon d'une taxe entrée en vigueur à la demande du nouveau locataire de l'Élysée le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au final, une seule mesure ne relève ni d'un gel ni d'une anticipation de dépenses : la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires, qui devraient coûter à l'État, et donc aux contribuables, 2,4 milliards d'euros. Mais, rappelle la note rédigée par le secteur revendicatif confédéral, cette mesure déjà mise en œuvre par Nicolas Sarkozy avait été abandonnée dès l'élection de François Hollande parce que «nocive pour l'emploi et d'un coût trop excessif. En 2011, un rapport avait conclu que ce dispositif coûtait en moyenne 4,5 milliards d'euros aux finances publiques, soit 0,23 % du Pib, pour un gain estimé à 0,15 %». M. H. ▶

## AGIRC-ARRCO QUEL NIVEAU DE PENSION?



Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le malus visant à retarder les départs à la retraite, prévu par l'accord de 2015, est entré en vigueur dans le régime des retraites complémentaires Agirc-Arrco. C'est dans ce contexte que doivent s'ouvrir, à la fin du mois, de nouvelles négociations pour déterminer les paramètres du régime pour les quatre années à venir. Si ces négociations étaient prévues par un accord interprofessionnel de 2017, elles vont s'ouvrir dans un climat marqué par les discussions sur la future réforme des retraites, mais aussi par la remise en question de ce malus par la Cfdt, pourtant signataire de l'accord aux côtés de la Cfe-Cgc et de la Cftc. De quoi s'agit-il? Dans l'accord, ce malus est appelé « coefficient de solidarité ». Il prévoit que ceux qui liquident leur retraite à taux plein dans les régimes de base se voient appliquer ce coefficient sur le montant de leur retraite complémentaire, pendant une durée de trois ans, jusqu'à l'âge maximal de 67 ans. Il prend en réalité la forme d'un abattement temporaire de pension à hauteur de 10% si le foyer fiscal de la personne concernée est assujetti à la Csg, et de 5% en cas de Csg à taux réduit. C'est ce système que conteste désormais la Cfdt, au motif que les comptes du nouveau régime unifié se sont améliorés depuis l'accord de 2015, que la Cgt et Fo n'ont pas signé. Le Medef, de son côté, ne veut pas en entendre parler, et en profite même pour menacer de discuter, à l'occasion de ces nouvelles négociations, d'un malus de 15 ou 20% « pour plus d'efficacité ».

S'en tenir à ce seul débat serait oublier que ces négociations dites de « pilotage stratégique » doivent aussi discuter deux paramètres fondamentaux: la valeur de service du point qui sert à calculer les allocations, et la valeur d'achat du point qui sert à calculer le nombre de points. Par conséquent, elles intéressent les actifs comme les retraités, tout le sujet étant de savoir ce que les partenaires sociaux vont faire de l'amélioration des comptes. Pour la Cgt, qui s'est toujours opposée aux abattements – même temporaires – programmés pour les retraites complémentaires, celle-ci doit se traduire par une amélioration du niveau des pensions. C.L.

## CLIMAT L'AFFAIRE DU SIÈCLE, ASSURÉMENT

« Quatre associations – Notre affaire à tous, la Fondation pour la nature et l'homme, Greenpeace France et Oxfam France – ont décidé, au nom de l'intérêt général, d'attaquer l'État français en justice pour qu'il respecte ses engagements climatiques et protège nos vies, nos territoires et nos droits. C'est l'affaire du siècle. » Ainsi commence la pétition la plus signée de l'histoire à ce jour (près de 2 100 000 signatures au 21 janvier), lancée mi-décembre pour contraindre par des moyens juridiques le pouvoir à prendre ses responsabilités. De telles démarches ont déjà abouti dans plusieurs pays (Pays-Bas, Colombie, Pakistan) et apparaissent désormais comme un recours possible face au cynisme des dirigeants politiques.

La Cop 24 s'est soldée par un constat très alarmant mais les États, même ceux qui se veulent exemplaires, comme la France, rivalisent d'inaction et de mauvaise volonté pour financer la transition économique. Les quatre associations, comme l'ensemble du réseau associatif et citoyen engagé pour « changer le système, pas le climat », qui organisent aussi les Marches pour le climat, tiennent à rappeler qu'il ne sera pas possible de changer de modèle de développement sans aider les pays économiquement émergents, et sans lutter contre la pauvreté. Ces enjeux sont étroitement liés, le productivisme et la recherche du profit à court terme étant les principaux responsables de l'épuisement des ressources naturelles, de la pollution et des inégalités. V.G.



## BÉNÉFICES: TOUT POUR LES DIVIDENDES

des bénéfices des 40 plus grandes entreprises françaises ont été versés à leurs actionnaires en 2018, au détriment des salaires, des créations d'emplois ou des investissements productifs. À quelques jours du Forum de Davos, l'association Attac rappelle aussi qu'entre 2010 et 2017, les impôts versés par les entreprises du Cac 40 – la moitié du Pib français – ont baissé de 6,4% en valeur absolue, alors que leurs bénéfices cumulés augmentaient de 9,3% et les dividendes versés aux actionnaires de 44%... tandis que leurs effectifs ont baissé de 20%, et que les salaires moyens n'y augmentaient que de 22%. Attac fait des propositions pour plus de justice sociale, fiscale et climatique.

À retrouver dans le rapport « Les grandes entreprises françaises : un impact désastreux pour la société et la planète. » <https://france.attac.org>

# 60%

URGENCE SOCIALE

## POUR UN 5 FÉVRIER D'ACTIONS



JULIEN MATTIA/MAXPPP

L'appel de la Cgt à une journée de grèves et de manifestations en ce début février s'inscrit dans la continuité des critiques qu'elle n'a cessé de formuler depuis des mois vis-à-vis de la politique gouvernementale. Une façon comme une autre d'une part, de rappeler au gouvernement ce qu'il en coûte de piétiner aussi bien le dialogue civil que le dialogue social. Et, en même temps (sic), de souligner que les causes profondes de la colère qui traverse le pays s'enracinent dans de «*fortes injustices sociales, territoriales et fiscales*» générées «*par les politiques menées au service du capital par les gouvernements successifs*». Ces rappels introduisent une réflexion instituant un socle d'alliances possibles sur la base d'une «*autre répartition des richesses produites dans le pays*» et permettent de remettre à leur juste mesure les récentes annonces du gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes, singulièrement au regard des 57 milliards d'euros versés aux actionnaires des grandes entreprises. Une somme qui donne la dimension de l'ampleur des richesses créées par les travailleurs et pouvant donner lieu à redistribution et à justice fiscale.

C'est pour rendre possible cette redistribution et imposer au patronat d'y contribuer à hauteur des profits réalisés que la Cgt en appelle à peser sur le rapport de force, notamment par la grève, ce qui inclut de fait l'entreprise dans les mobilisations en cours depuis plusieurs semaines. L'appel lancé par la Cgt met notamment en avant une augmentation du Smic, du point d'indice, de tous les salaires et pensions, ainsi que des minima sociaux. Une réforme de la fiscalité incluant une refonte de l'impôt sur le revenu dans le sens d'une plus grande progressivité et d'un allégement de l'impôt indirect, enfin, le paiement des impôts en France des grandes sociétés et une imposition plus forte sur la détention de capital. Elle demande également la suppression des aides publiques indues aux entreprises, tel le Cice ; le développement des services publics, partout sur le territoire, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ; enfin, le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester, actuellement violemment remis en cause par le gouvernement. G. M.

## JOURNALISTES OUI AUX CRITIQUES, NON AU LYNCHAGE

Des journalistes insultés, menacés de mort, agressés physiquement dans l'exercice de leur métier, pendant une manifestation ou une action des gilets jaunes, cela est malheureusement devenu routinier depuis plusieurs semaines. Même si certains gilets jaunes ont pris leur défense en rappelant qu'ils ne faisaient qu'essayer de faire au mieux leur métier, dans des conditions difficiles. Reporters sans frontières et une cinquantaine d'organisations de journalistes – dont le Snj-Cgt – ont lancé une pétition pour la défense du droit à l'information. Ils rappellent que les conditions d'exercice de ce métier se précarisent et que la reconnaissance de son rôle dans le fonctionnement de la démocratie est mise à mal par la classe politique et, dans ce mouvement, par les forces de l'ordre. Tous ont insisté sur le fait que s'il était normal de discuter des enjeux de l'information ou de ce qui pourrait être amélioré dans l'exercice du métier de journaliste, rien ne pouvait justifier la violence contre certains d'entre eux, de la part des forces de l'ordre comme des manifestants. V. G.

À retrouver avec le mot-dîs #LibresD'informer.



CHRISTOPHE MORIN/MAXPPP

## AMIANTE QUE JUSTICE SOIT ENFIN FAITE ?

Le 8 janvier, l'Association nationale des victimes de l'amiante et autres polluants (Ava) a annoncé qu'elle allait déposer une citation directe collective devant le tribunal de grande instance de Paris contre les anciens membres du Comité permanent amiante, structure de lobbying des industriels de l'amiante, dis-soute en 1995. La procédure permettrait de citer à comparaître les incriminés au pénal sans attendre l'instruction du dossier, à condition que les requérants ne soient impliqués dans aucune autre démarche juridique et apportent de nouvelles preuves de son bien-fondé. Pour rappel, la première plainte contre l'amiante date de 1996, et aucune n'a débouché sur la moindre mise en cause d'entreprises, ni de personnes, ni de l'État français, qui n'a interdit l'amiante – reconnue cancérogène dès 1973 – qu'en 1997. Ce scandale sanitaire est à l'origine de dizaines de milliers de morts prématurées, et des milliers de personnes souffrent encore d'avoir été exposées aux poussières d'amiante. Les victimes espèrent, au-delà de la reconnaissance des dommages irréversibles subis, que plus aucun scandale menaçant la santé publique ne puisse être toléré – les lobbyistes du glyphosate et autres pesticides sont visés. V. G.

# INÉGALITÉS,

Deux études confirment que, dans un monde qui se porte mal, les inégalités se portent bien. Le rapport annuel d'Oxfam qualifie d'« extrêmes » les disparités de ressources entre les milliardaires et les milliards de pauvres, tandis qu'une étude d'Attac atteste qu'en France et dans le monde, les revendications de justice fiscale, sociale et climatique n'ont jamais été si fortes.

## LE FRUIT VÉREUX DE DÉCISIONS POLITIQUES

Oxfam dresse un triple constat sans appel : d'abord, les fortunes de milliardaires ont augmenté de 2,5 milliards de dollars par jour en 2018, alors que des dizaines de milliers de personnes meurent quotidiennement faute d'accès aux soins. Ensuite, les plus fortunés sont sous-taxés, tandis que des services publics cruciaux s'effondrent faute de financement, affectant en premier lieu les femmes. Résultat : les 1 % les plus riches ont accaparé 45,6 % des richesses produites l'an passé. Ces inégalités sont le fruit direct de politiques publiques orientées en faveur des plus nantis, des multinationales et de leurs actionnaires.

Davantage sur [www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)

BRUNO LEVESQUE / MAXPPP



# LA GRANDE CLASSE!



## MULTINATIONALES, UNE INFLUENCE CROISSANTE

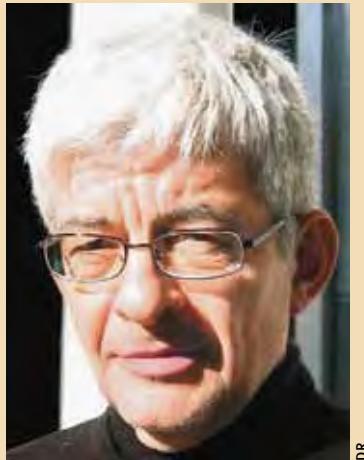
Attac décortique et analyse le bilan des entreprises du Cac 40 et met en lumière les dimensions les plus insoutenables de leur fonctionnement concernant les inégalités, l'évasion fiscale, leurs impacts écologiques, sociaux et démocratiques. L'association souligne que les 40 multinationales qui composent le Cac 40 pèsent aujourd'hui plus de 1 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit l'équivalent de plus de la moitié du Pib de la France, et profitent d'un climat favorable pour étendre leurs sphères d'influence.

## DES DROITS, DES RÈGLES, DE LA JUSTICE

Publiés à l'occasion du Choose France Summit et du Forum économique mondial de Davos, ces deux rapports convergent à la fois sur les constats et sur les propositions, concrètement articulées autour de trois urgences : justice sociale, justice climatique, justice fiscale.

Dans ce cadre, Attac entend lancer une campagne autour du thème « Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales ».

Davantage sur <https://france.attac.org>



DR

**ENTRETIEN  
AVEC  
MICHEL HUSSON,**  
ÉCONOMISTE, CHERCHEUR  
ASSOCIÉ À L'IRES ET MEMBRE DU  
CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ATTAC.

**“Le Smic  
n'est pas un  
outil suffisant.  
Mais il faut  
le défendre  
bec et ongles  
contre toutes  
les propositions  
des ‘experts’ qui  
veulent réduire,  
voire supprimer  
son indexation  
sur les prix.”**

# SMIC DÉFINITIVEMENT MODERNE

**La réponse du gouvernement à la crise des gilets jaunes  
a rappelé les risques d'une confusion entre salaire  
et pouvoir d'achat. Explication.**

– Options : *Pourquoi est-il important de distinguer ces deux notions que sont le salaire et le pouvoir d'achat ? Et pour commencer, en quoi ces deux notions diffèrent-elles ?*

– Michel Husson : Le salaire est individuel. Le pouvoir d'achat est défini au niveau du ménage. Outre que l'unité n'est pas la même, le passage de l'un à l'autre se fait par l'intégration des autres sources de revenu dont peuvent bénéficier les individus, comme les aides ou les prestations sociales. Sommes dont sont ensuite déduits les impôts. Deux notions différentes donc, qui, par ailleurs, ces soixante dernières années, ont évolué de manière différenciée. Tandis que la part des salaires dans le revenu disponible des ménages n'a cessé de baisser, celle des prestations a, elle, progressé. En 1960, les revenus du travail représentaient 74 % des revenus disponibles ; ils n'en constituent plus que 60 % aujourd'hui. Ce déplacement s'explique en partie par l'augmentation du nombre de retraités, et il pourrait donc être justifié. Mais, pour le reste, cette évolution n'est pas satisfaisante.

– *Pourquoi cette évolution est-elle problématique ?*

– Tout simplement parce qu'elle est corrélée à une diminution de la part des salaires dans le revenu. Une fois que le salaire direct a décroché dans les années 1980, l'offensive s'est poursuivie à partir de 1993, avec les baisses successives de cotisations sociales. Dans les deux cas, il s'est agi de baisser le « coût du travail » sous prétexte que le rétablissement des profits permettrait aux entreprises d'investir et d'embaucher. Un tiers de siècle plus tard, le bilan de cette austérité salariale quant à ses effets supposés sur l'emploi est contro-

versé, c'est le moins qu'on puisse dire ! Les baisses de cotisations ont été à peu près compensées auprès de la Sécurité sociale, mais même ce principe semble être aujourd'hui dans le collimateur.

– *Cette logique, pourtant, se poursuit avec la décision, annoncée le 10 décembre par Emmanuel Macron, de la hausse de la prime d'activité plutôt que de celle du Smic...*

– Oui. L'idée est toujours la même : il faut décharger les entreprises d'une partie du coût salarial, jugé « excessif ». Les propos tenus le 28 novembre par Édouard Philippe en réponse aux demandes des gilets jaunes, selon lesquels la politique du gouvernement « n'est pas de faire des coups de pouce au Smic », mais de « faire en sorte que le travail paie » en est le symbole. Cette approche est totalement absurde. Le meilleur moyen de « faire que le travail paie », n'est-ce pas plutôt de le rémunérer correctement ? À première vue, on pourrait penser que cette manière de faire est indolore, puisque cela revient au même pour le revenu des ménages. Sauf que la prime d'activité n'ouvre pas les mêmes droits que le salaire. De manière générale, cette politique visant à exonérer les employeurs de leur participation au financement des retraites, des risques chômage et maladie, transfère les charges correspondantes vers un État qui n'a alors d'autre souci que de les réduire autant que possible.

– *Cette conception de la rémunération n'a-t-elle pas aussi le défaut d'entamer la notion même du paiement de la qualification ?*

– Oui, parce qu'elle dissocie salaire direct et salaire socialisé. Ainsi, il n'y a presque

plus de cotisations au niveau du Smic. À ce propos, il faut répondre à l'argument du «groupe d'experts sur le Smic» selon lequel ce dernier ne serait pas un bon outil pour lutter contre la pauvreté. C'est en partie vrai, dans la mesure où le Smic est un salaire horaire. Or, le principal facteur de pauvreté salariale n'est pas tant le salaire horaire que le nombre d'heures effectuées. Ce «manque d'emploi» concerne particulièrement les femmes, soumises au travail à temps partiel, aux emplois saisonniers ou intermittents. En raisonnant au niveau du ménage, comme on le fait avec la prime d'activité, on entérine le rôle de salaire d'appoint dévolu aux femmes. Le Smic n'est donc pas un outil suffisant parce que, par définition, il ne tient pas compte de l'explosion des contrats précaires et des durées d'emploi insuffisantes. Mais il faut le défendre bec et ongles contre toutes les propositions des «experts» qui veulent réduire, voire supprimer son indexation sur les prix.

#### **– Comment renforcer son rôle ?**

– Il faut commencer par l'augmenter pour en faire un salaire qui permet de vivre, un *living wage* comme on dit en anglais. Il y a trois ans, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, un organisme public, a évalué le revenu décent couvrant les besoins élémentaires. Le budget permettant de vivre décemment en logement social dans une ville moyenne était, selon lui, de 1 424 euros net pour une personne seule et de 3 284 euros pour un couple avec deux enfants. On en est donc loin. Il y a aussi le problème du logement, qui est le poste qui pèse sans doute le plus sur le niveau de vie. Sa part dans le calcul de l'indice des prix est actuellement de 8 %. Ce chiffre sous-estime totalement la réalité, tout particulièrement en ville. Le Smic remplit une fonction importante qui ne concerne pas seulement les «smicards». C'est aussi un plancher qui sert de référence dans les conventions collectives, et empêche l'ensemble des grilles de salaires de glisser vers le bas. À ce propos, il est intéressant de rappeler la conversion d'Ig Metall à la nécessité d'instituer un salaire minimum interprofessionnel en Allemagne. Jusqu'au milieu de la décennie 2010, ce puissant syndicat était réticent à cette idée, convaincu qu'il était que les conventions collectives suffisaient à défendre le pouvoir d'achat de ses mandants. La bataille pour l'avènement d'un

Smic outre-Rhin n'a longtemps été portée que par Verdi, syndicat créé en 2001 pour défendre les salariés des services. Devant la baisse des rémunérations jusque dans les bastions industriels du pays, Ig Metall a fini par le revendiquer.

#### **– En Allemagne ou en France, quelle conception de la rémunération défendent ceux qui veulent en finir avec le Smic ?**

– Dans ces deux pays comme dans toute l'Europe, ceux-ci militent pour la distinction des politiques salariales selon les secteurs d'activité, en différenciant ceux qui sont exposés à la concurrence internationale de ceux qui ne le sont pas. Selon eux, il faudrait indexer les salaires sur la productivité de chacun d'eux, de chaque entreprise. Le projet qu'ils portent vise à décentraliser au maximum la négociation collective, et à réduire l'extension des conventions collectives. Il y a quelques années encore, l'idée que ce que l'on gagnait dans les entreprises

les plus performantes était redistribué vers les salariés des entreprises les moins performantes était admise. La loi El Khomri et la loi Travail ont cédé à la volonté des économistes libéraux d'en finir avec cette vision assurant à tous le bénéfice des gains de productivité d'ensemble pour en préférer une autre, dans laquelle chaque entreprise distribuerait ce qu'elle peut en fonction de ses performances propres.

#### **– Très concrètement, quelle est l'efficacité économique d'une telle approche ?**

– Aucune, et ce pour une raison toute simple: tout le monde ne peut pas gagner en même temps. Effectivement, dans un premier temps, lorsqu'on diminue le coût du travail, on peut gagner des parts de marché. Mais, développée partout, cette politique n'est pas pertinente puisque les bénéfices qu'elle génère disparaissent à terme. Pour preuve, ce qui s'est passé ces dernières années en Espagne. La baisse du coût du travail y a, certes, permis une hausse des exportations et l'arrivée d'investisseurs étrangers, notamment de constructeurs automobiles. Mais cette politique a été tellement corrosive pour la société espagnole que, fin décembre, le gouvernement a annoncé une augmentation historique du salaire minimum, en le portant à 1 050 euros (+22 %). Idem en Allemagne où, pour lutter contre la pauvreté et soutenir la consommation, il a été décidé de relever le minimum horaire de 0,35 euro en 2019, avant une nouvelle progression annoncée de 0,26 euro en 2020...

#### **– La preuve qu'une hausse des salaires plutôt qu'une hausse de la prime d'activité n'est pas impossible aujourd'hui en Europe en général, et en France tout particulièrement...**

– Le «théorème» de Schmidt, cette équation politique énoncée par le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt en 1974, selon laquelle «les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain» commence à avoir du plomb dans l'aile. Les profits d'aujourd'hui ne sont rien d'autre que les dividendes d'aujourd'hui. Autant dire qu'ils ne servent pas la société. On peut augmenter les salaires et assurer à toutes et à tous des horaires décents: droit effectif à l'emploi et réduction du temps de travail. Rien ne l'interdit sinon les règles du jeu néolibéral. C'est un choix de société.

**Propos recueillis par Martine HASSOUN**

# IMPÔTS UN P.A.S. QUI PASSE MAL

LA CGT RÉAFFIRME SON OPPOSITION AU PRÉLÈVEMENT  
À LA SOURCE (PAS) ENTRÉ EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER.  
UN SYSTÈME RISQUÉ, COMPLEXE ET MAL ADAPTÉ  
AU RECOUVREMENT D'UN IMPÔT PROGRESSIF.

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'impôt sur le revenu est donc directement prélevé à la source. Après les retraités ou les demandeurs d'emploi en début de mois, c'est désormais au tour des autres contribuables de voir leur impôt déduit mensuellement de leur feuille de paye : 37 millions de foyers fiscaux sont concernés. Dans une lettre que tous ont dû recevoir, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, vante un système présenté comme «une grande avancée de simplification de la part de l'administration» avec, notamment, un prélèvement de l'impôt qui «s'adapte immédiatement à l'évolution [des] revenus». C'est à partir du taux d'imposition que chaque contribuable a «choisi» lors de sa déclaration de revenus, explique-t-il encore, que les employeurs, comme les caisses de retraite ou les organismes versant des revenus (Pôle emploi par exemple) se chargent du prélèvement et de son versement à l'administration fiscale. Plus simple, vraiment ? Depuis la phase préparatoire du Pas, la Cgt-Finances dénonce au contraire la mise en place d'un système en réalité beaucoup plus complexe à la fois pour les contribuables, pour les entreprises et pour l'État.

## Modification des taux: en temps réel ?

Premier argument mis en avant par le ministre : le choix par chacun de son taux d'imposition. Mais dans la mesure où l'impôt sur le revenu est progressif, avec un taux différent en fonction du niveau des revenus perçus, il ne peut pas réellement être déterminé avant la fin de la période annuelle considérée. D'ailleurs qui connaît véritablement le taux qu'il est censé avoir «choisi» ?

C'est là qu'intervient le deuxième argument : l'impôt prélevé à la source s'adaptera «en permanence à notre vie», avec la

possibilité d'indiquer tout changement de situation (naissance par exemple) sur son espace particulier numérique et, ainsi, obtenir un nouveau taux de prélèvement. Faux, répond en substance la fédération Cgt des Finances pour qui, en particulier, le nouveau système ne pourra pas s'adapter en temps réel aux potentiels et multiples changements de vie : naissance certes, mais aussi mariage ou divorce, perte d'un conjoint, évolution des revenus, précarité des parcours...

## Une prime de 200 euros, et après ?

Il implique, en particulier, que les contribuables contactent l'administration fiscale à chaque changement de situation personnelle ou professionnelle, alors que celle-ci a perdu 30 000 postes en dix ans. L'administration fiscale reste, effet, leur «principal interlocuteur», comme le réaffirme Gérald Darmanin dans sa lettre aux contribuables. Sauf qu'il faut y ajouter, autre élément de complexité, le service du personnel de leur entreprise, la caisse de retraite mais aussi Pôle emploi qui, au passage, devient collecteur d'impôts pour les demandeurs d'emploi.

À cela s'ajoute la question des crédits et des réductions d'impôts (dons aux associations, frais de garde d'enfants, investissement locatif, cotisations syndicales...). À la mi-janvier, ceux qui en bénéficient ont reçu une avance égale à 60 % des réductions et crédits concernés, sur la base de la déclaration de revenus faite en 2018 ; le solde sera versé à l'été 2019. Mais il faudra, en septembre, rembourser l'administration si les versements anticipés ont été trop importants, sur la base de la déclaration de revenus qu'il faudra toujours faire tous les ans. Plus simple, vraiment ?

À la mi-janvier, selon les chiffres du ministère, plus de 2 millions de connexions



avaient été enregistrées sur le site Impots.gouv.fr. Mais près de 300 000 contribuables s'étaient aussi directement déplacés dans les centres d'impôts, pour beaucoup saturés. Sans attendre le versement des salaires à la fin du mois, les agents des finances publiques sont mobilisés pour traiter les opérations, répondre aux questions posées et modifier les taux dans un contexte où, souligne la fédération Cgt des finances publiques, «ils sont déjà en première ligne face au mécontentement lié à la baisse du pouvoir d'achat et à l'injustice fiscale».

Le 8 janvier, Gérald Darmanin a bien annoncé le versement d'une prime exceptionnelle de 200 euros pour les agents «en lien avec la mise en place du prélèvement à la source», c'est-à-dire quelque 40 000 agents sur les 100 000 de la Direction générale des finances



GUILLAUME GEORGES/MAXPPP

## HONGRIE LE REFUS DE «L'ESCLAVAGE»

Le 5 janvier, de nouvelles manifestations ont été organisées partout en Hongrie contre la loi Travail du Premier ministre Viktor Orban. La colère gronde depuis plusieurs mois dans le pays contre le vote de ce texte portant le contingent des heures supplémentaires possibles à 400 par an, payables trois ans plus tard. La mobilisation contre cette loi «esclavagiste» a reçu le soutien de la Confédération syndicale internationale (Csi) et de la Confédération européenne des syndicats (Ces). «*Les organisations syndicales ne vont pas rester les bras croisés et autoriser que l'on s'attaque à des progrès si chèrement acquis*», a ainsi déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la Csi, tandis que Luca Visentini, secrétaire général de la Ces, a souligné l'absurdité des arguments gouvernementaux à l'appui de cette réforme : «*Ce n'est pas ainsi que la Hongrie améliorera sa compétitivité, mais par l'amélioration des conditions de travail qui permettra de mettre un terme au cycle d'émigration de ces huit dernières années au cours desquelles des milliers de Hongrois ont quitté le pays.*»

## GRANDE-BRETAGNE LES PATRONS FONT LA FÊTE

Il a suffi des quatre premiers jours de l'année pour que les patrons des 100 entreprises britanniques les mieux capitalisées et cotées en Bourse engrangent l'équivalent de ce que touchent leurs employés sur toute l'année civile, rapporte un rapport relayé par *The Daily Telegraph*. Un temps de travail qui a même diminué cette année, puisque ces dirigeants n'ont eu besoin de travailler que vingt-neuf heures pour parvenir au revenu annuel moyen des salariés britanniques, soit deux heures de moins qu'en 2018. «*Les nouvelles règles, qui imposent aux grandes sociétés cotées de publier l'écart de rémunération entre la direction et les employés, créent un besoin urgent de réforme du mode de gouvernance*», soulignent les deux organismes à l'origine de l'étude.

## BANGLADESH PLUS DE 50 000 GRÉVISTES

Au début du mois, plus de 50 000 travailleurs du textile ont cessé le travail pendant plus d'une semaine pour obtenir des augmentations de salaires : 104 euros minimum par mois, revendiquent-ils. Employés dans des ateliers sous-traitants de grandes marques internationales comme H&M, Zara, Walmart, Kappa, Tommy Hilfiger, Calvin Klein, Carrefour ou encore Aldi, ils avaient, le 13 janvier, obtenu un accord avant que, quelques heures plus tard, des centaines d'entre eux apprennent qu'ils avaient été licenciés. Dans un communiqué daté du 14 janvier, la Cgt affirme son soutien plein et entier. Le Bangladesh est le deuxième exportateur mondial de vêtements après la Chine et ambitionne de développer encore ce secteur pour en faire une industrie pesant 50 milliards de dollars par an d'ici à 2023, contre environ 30 milliards actuellement.



MAXPPP

publiques (Dgfp) : un premier geste, répond en substance la Cgt, mais largement insuffisant.

Dans un communiqué commun, l'intersyndicale Solidaires-Cgt-Fo-Cfdt-Cftc des finances publiques a d'ailleurs demandé que cette prime soit accordée à tous les personnels, tout comme elle exige l'arrêt des suppressions d'emplois et l'ouverture d'une véritable négociation sur l'avenir des missions et des implantations territoriales. Pour la Cgt, «*le système de la mensualisation, rodé et accepté, aurait pu être généralisé à moindre coût, tout en garantissant les recettes fiscales de l'État*». Avec une crainte : que le prélèvement à la source «*ne soit en réalité qu'une étape pour aller vers la fusion entre l'impôt sur le revenu et la Csg, supprimant ainsi la progressivité de l'impôt et le quotient familial*».

Christine LABBE

# Quelle Protection sociale pour l'encadrement ?

## **Europe, une leçon de complexité**

Les comparaisons internationales se prêtent souvent à des raccourcis hâtifs. S'agissant des réformes de retraites, les modèles des pays voisins ne peuvent être dupliqués sans considérer les contraintes dans lesquelles évolue telle ou telle société. Le tour d'Europe des mécanismes de prévoyance et/ou de solidarité auquel se livre cette table ronde en fournit une claire démonstration. Il milite pour éviter le piège des solutions faciles et des approches strictement techniques alors que l'enjeu est d'abord et avant tout politique.

## **France, le fonds et la forme corsetés**

La refonte du système voulue par le président Macron reste limitée dans ses ambitions sociales, comme en attestent la méthode choisie et les principes imposés aux concertations en cours. On le mesure en se livrant à l'exploration des coulisses du haut-commissariat à la Réforme des retraites chargé de mener les concertations préparatoires pour rendre le dispositif « plus simple et plus juste, pour tous »... Une réforme qui, sous des dehors « inclusifs et citoyens » se garde bien de mettre en débat la question essentielle et préalable : celle de l'enveloppe budgétaire qui lui est dévolue...

## **Prévoyance : au-delà des enjeux managériaux**

L'univers de la protection sociale subit une mutation totale, qui redistribue les cartes et les rôles des organismes de prévoyance, dans leur diversité, leurs priorités et leurs gouvernances. Comment alors, caractériser les rapports et les interactions entre les entreprises concurrentielles et les mutuelles ? Par voie de conséquence, est-il possible pour la partie syndicale, et si oui comment, de peser sur les changements en cours ? Enfin, dans ce contexte très agité, comment penser l'avenir de la prévoyance des cadres et assimilés ? Un échange qui met en lumière une course à la normalisation des garanties, accompagnée d'une normalisation des gouvernances.



PHOTOS : NICOLAS MARQUÈS / KR IMAGES PRESSE



## S O M M A I R E

- LES RETRAITES,  
ALLER-RETOUR EN EUROPE  
PAGES 17 À 19
- RETRAITES EN FRANCE :  
UN SCÉNARIO  
SOUS CONTRAINTES  
PAGE 20-21
- PRÉVOYANCE : POUR  
UNE NOUVELLE MISE  
EN SÉCURITÉ SOCIALE  
PAGE 22-23
- GOUVERNANCE : AU DÉFI  
DE LA COHÉSION SOCIALE  
PAGES 24-25
- « LE DEGRÉ DE CIVILISATION  
SE MESURE AU NIVEAU  
DE PROTECTION SOCIALE »  
PAGES 26-27



# Les retraites, aller-retour en Europe

L'autre n'est pas inéluctablement un danger. Il peut aussi être un argument de convergences, de lutte et de solidarité. Chargé d'ouvrir la première table ronde consacrée aux réformes des retraites en Europe, François Charpentier, journaliste spécialiste de la protection sociale, va d'abord exposer un préalable à tout travail commun à l'échelle internationale : il faut d'abord et avant tout se méfier des raccourcis hâtifs. Les réformes des retraites ne peuvent être dupliquées sans considérer les contraintes dans lesquels évolue telle ou telle société. Exemple : tandis qu'en France, le taux de fécondité est de 1,9 enfant par femme, en Allemagne il est 1,3. Une différence substantielle avec des conséquences évidentes sur le financement des retraites, qui empêche de reproduire à l'identique ici ce qui se fait là-bas. Complexes par définition, les modalités d'abondement doivent être considérées avec prudence. «Qui, mieux que l'Ugcit-Cgt, peut mesurer l'efficacité de la retraite par points ?» lance-t-il.

Un modèle en soi ne dit rien. Il est ce que l'on en

fait. Et le journaliste, à l'appui de sa démonstration, de rappeler les contours du contre-modèle suédois, édifice maintes fois invoqué par le gouvernement pour justifier ses intentions mais qui, tel quel, ne peut pas prétendre à quelque progrès que ce soit. Le système imaginé là-bas a pour premier étage, outre un abondement par la capitalisation, un système fondé sur l'accumulation de points. Mais rien à voir avec le modèle imaginé par les partenaires sociaux à la Libération pour l'Agirc. Là-bas, la solidarité n'est plus intergénérationnelle mais générationnelle. Et la pension est calculée, non plus sur la base des cotisations versées par tous les salariés, mais à partir de la masse totale des droits accumulés sur un compte virtuel individuel divisé par l'espérance de vie à la retraite moyenne de la génération à laquelle on appartient. Autrement dit, lorsque l'espérance de vie augmente, la retraite de tout un chacun baisse. Un modèle fondé sur «l'équilibre financier au détriment de l'équité». Ne pas tomber donc dans le piège des solu-

Patrick Bernasconi,  
président du Conseil  
économique social  
et environnemental  
(Cese), à l'ouverture des  
rencontres d'*Options*.

## Les retraites, aller-retour en Europe

... tions faciles. «*Ne pas se perdre dans le technique lorsque le débat sur les retraites qui s'annonce est d'abord et avant tout politique*», dira quelques instants plus tard Thomas Deregnaucourt, directeur d'établissement social et membre de la commission exécutive de l'Ugict. Les termes de ce premier débat sont posés. Antoine Rémond, directeur adjoint du Centre d'études et de perspectives du groupe Alpha, et Jean-François Tamellini, secrétaire fédéral de la Fédération générale des travailleurs de Belgique (Fgtb), vont l'alimenter en décrivant les réformes développées ailleurs, leurs résultats et les moyens de se prémunir de leurs effets pervers. Partout dans l'Union européenne, vont-ils rappeler, la retraite à 60 ans n'est plus qu'un vieux souvenir: d'ici à 2030, onze ans tout au plus, celle-ci devrait être passée à 67 ans dans la quasi-totalité des pays de l'Union. Partout, les femmes en sont les premières perdantes: du fait de l'allongement du temps de cotisation et de la réduction du taux de remplacement, elles ont à chaque fois davantage entamé leur pension. En Suède, les retraites des femmes ne représentent plus que 68 % de celle des hommes. En Belgique, la pension moyenne des hommes est de 1 181 euros quand celle des

**Ne pas se perdre dans le technique lorsque le débat sur les retraites qui s'annonce est d'abord et avant tout politique.**

femmes est de 882 euros. Même si les systèmes de retraite par répartition dominent sur l'ensemble de l'Union européenne, ce modèle, à lui seul, ne suffit pas à assurer des garanties de haut niveau aux retraités.

### Sortir du piège de la technicité

Le propos d'Antoine Rémond consacré à la situation des retraites en Allemagne et aux Pays-Bas en est une illustration. Les réformes engagées au début des années 1990 outre-Rhin, qui visaient à garantir un taux de remplacement (net de cotisations sociales et d'impôt) de 70 % ne sont plus. Le temps a passé. Elles ont été cassées en 2001 puis en 2007, d'abord en instaurant un plafond de cotisation et un plancher de taux de remplacement, ensuite en incitant à l'épargne retraite et en limitant l'indexation des pensions sur les salaires des actifs. Résultat: «*Le maintien du niveau de vie passe désormais par des contributions volontaires uniquement versées par les salariés. Une personne qui travaille 45 ans avec un salaire moyen de 3 200 euros bruts par mois perçoit une retraite d'environ 1 440 euros bruts, soit un taux de remplacement de 48 %. Si le système était resté le même qu'en 2000, la retraite serait de 1 600 euros. Désormais, après 45 ans de cotisation obligatoire, la retraite se rapproche du seuil de pauvreté fixé là-bas à 60 % du salaire moyen.*

Autre exemple: les Pays-Bas où le régime public universel, complété par un régime par capitalisation, est fondé sur le temps de présence sur le territoire. Là, une pension pleine et entière de 1 217,20 euros est assurée à tout un chacun... à condition d'avoir résidé de 15 à 65 ans sur le territoire. Toute année d'absence entame de 2 % la pension complète. Avec un résultat analogue: le taux de remplacement est faible, à tel point que la question des retraites a provoqué une crise et une scission au sein de la puissante confédération Fnv.

### Unité belge et proposition allemande

Comment éviter le pire? Jean-François Tamellini, lui aussi, va faire état d'une situation fortement dégradée pour les retraités en Belgique, pays où le taux de remplacement varie de 69 % pour les fonctionnaires à 39 % pour les salariés du privé, et où le spectre d'une fin de la primauté des retraites par répartition au profit de la capitalisation refait surface. Mais son propos n'en reste pas là. Le dirigeant syndical va surtout témoigner de la puissance qu'assure l'unité syndicale pour contrer les projets les plus destructeurs. En l'occurrence, ici, l'avènement d'une retraite par points, modèle selon lequel les salariés ne connaîtraient le montant de leur pension que





moins de deux ans avant de partir à la retraite. «Toutes les organisations belges ont fait front pour empêcher cette réforme, raconte-t-il. Nous avons avancé ensemble. Nous avons mobilisé, et cette unité nous a permis de geler les réformes que l'on nous annonçait.» Une victoire qui conforte le mouvement syndical belge dans sa revendication d'un revenu garanti aux retraités d'au moins à 1 500 euros par mois. Une question d'équité. Une façon de contrer le pire qui menace les salariés : «Gagner sur ce terrain est aussi une façon de nous prémunir contre la montée du fascisme et du repli sur soi», assure le militant.

Cette conviction ne va pas être discutée. Partout, la menace grandit en Europe. Partout, les syndicats tentent d'éviter le pire. En Allemagne aussi, la mobilisation pour les retraites bat son plein. Outre-Rhin, le Dgb propose de réorienter les contributions salariales à l'épargne retraite

De g. à dr. : A. Rémond,  
F. Charpentier,  
F. Landas, J.-F. Tamellini,  
T. Deregnaucourt

## POURQUOI LES SYNDICATS EUROPÉENS NE MÈNERAIENT-ILS PAS ENSEMBLE UNE ÉTUDE POUR CONNAÎTRE LA PART DU PIB CONSACRÉE, DANS CHAQUE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE, À LA CAPITALISATION?

individuelle facultative vers le régime légal pour obtenir de meilleures prestations. En Suède, les revendications syndicales portent sur l'amélioration des prérequis pour un bon niveau de retraite : améliorer les conditions de travail, réduire le temps partiel et les Cdd. En France, où la bataille se prépare, le mouvement syndical, et la Cgt tout particulièrement, a des contre-propositions à faire.

Avant de céder la place à la deuxième table ronde de la matinée, consacrée aux «réformes possibles des retraites en France» et à leurs «conséquences sur les cadres», un court débat s'installe sur une proposition faite de la salle : que les syndicats européens mènent ensemble une étude pour connaître la part du Pib consacrée, dans chaque pays de l'Union européenne, à la capitalisation. Chiffre qui permettrait à tous de développer une campagne telle qu'imaginee par le Dgb pour récupérer ces sommes au profit du financement des retraites par répartition. La proposition séduit. Reste à la mettre en œuvre. «Ce n'est pas une calamité de vivre vieux. C'est une chance. Un marqueur du développement humain. Sur le dossier des retraites, le syndicalisme a une responsabilité qui dépasse les débats d'experts. Il a à défendre l'un des piliers essentiels du contrat social», conclut Thomas Deregnaucourt.

Martine HASSOUN

# Retraites en France

## Un scénario sous contraintes

**Et la réforme en France ?  
Pour l'heure, la refonte du système  
voulue par le président Macron  
reste limitée dans ses ambitions  
sociales. En témoignent la  
méthode et les principes imposés  
aux concertations en cours.**

« Quelles réformes possibles des retraites en France, et quelles conséquences sur les cadres ? » Le deuxième débat se propose d'explorer les coulisses du haut-commissariat à la Réforme des retraites, chargé de mener les concertations préparatoires à la refonte totale du dispositif, censé le rendre « plus simple et plus juste, pour tous »... La réforme doit être présentée au premier semestre 2019 et adoptée dans l'année. « *La méthode, les principes et le cadre de réflexion en ont été présentés le 10 octobre. Depuis plusieurs mois, les échanges et consultations se multiplient*, assure Philippe Laffon, secrétaire général adjoint du haut-commissariat. *Cette réforme s'inspire en partie du modèle suédois, et s'inscrit dans un cadre de financement soutenable, afin de ne pas fragiliser la confiance des cotisants, en particulier les jeunes générations, promptes à douter de l'avenir du système de retraites par répartition. Ce projet est mené sur plusieurs fronts, au sein de l'administration, dans les ministères, et s'accompagne d'un travail permanent avec les partenaires sociaux, au rythme d'une réunion toutes les deux semaines. Toutes les organisations représentatives des entreprises et des salariés y participent, y compris l'Unsa, dont la voix compte dans la fonction publique ou sur les régimes spéciaux, ou encore la Fnsea, afin d'intégrer les agriculteurs. Nous avons pour l'instant évoqué les grands principes : taux de cotisation, calcul des points, assiettes, modalités de prises en*

*compte des interruptions de travail. Les échanges ont également avancé sur les mécanismes de transition ou l'âge de départ à la retraite.»*

Quant au « dispositif citoyen », huit ateliers ont été organisés en régions, sur des thèmes tels que les débuts de carrière des jeunes ou les droits liés à la famille. Une plateforme en ligne a également recueilli 30 000 contributions et a été visitée 250 000 fois. Il en ressort quelques tendances : une forte exigence d'équité, la volonté de supprimer les régimes qui favorisent certaines catégories de population, comme celui des parlementaires, ou les régimes spéciaux jugés avantageux sans justification. Mais aussi la demande d'une meilleure prise en compte de la pénibilité et des spécificités professionnelles, ou l'attachement à certains droits fondamentaux comme les droits de réversion.

### Une réforme complexe et non consensuelle

Nombre d'incertitudes demeurent. Les « points » seront-ils calculés pour tous de la même façon, et comment transformer en points tous les épisodes du parcours professionnel ? Quelles seront les conséquences d'une prise en compte de la totalité de la carrière ? « *Le taux de cotisation devrait en tout cas rester de l'ordre de 28 % du salaire, partagé entre employeurs et salariés, dans des conditions à peu près équivalentes aux régimes actuels. On pourra cotiser jusqu'à un salaire équivalent à trois fois le plafond de la Sécu (120 000 euros de revenus annuels), ce qui permettra d'inclure 99 % des salariés – l'Agirc fixait sa limite à huit fois le plafond. On considère que les 1 % restants, soit 300 000 personnes, pour moitié des indépendants, seront en mesure de s'organiser si nécessaire. Quant aux fonctionnaires, reste à résoudre le problème de l'intégration des primes, qui représentent une part non négligeable des salaires.»*

Philippe Laffon estime que la mise en place de la réforme prendra du temps et qu'elle se fera par étapes, pas avant

2025 pour les personnes nées à partir de 1963. « *Pour l'heure, nous devons gérer la fusion Agirc-Arrco et la mise en cohérence progressive de 42 régimes spécifiques. Les mécanismes de transition seront complexes.»*

Michaël Zemmour, enseignant-chercheur spécialiste du financement de la protection sociale à l'université de Lille, évoque pour sa part des sujets que le haut-commissariat exclut de la concertation : « *Pourquoi faire décrocher les pensions en imposant une enveloppe fixe de 14 % maximum du Pib ? Cela ne sera pas possible si on prend en compte l'évolution démographique et celle de l'ensemble des salaires. Le niveau de vie des retraités va forcément décrocher de celui des actifs, de 30 % au moins d'ici à 2070. On pourrait pourtant décider de faire autrement. Il ne faudrait pas plus de 5 points de cotisation supplémentaire d'ici à 2070, soit moins que ce qui est actuellement appliqué (depuis 2010, les cotisations augmentent de 0,27 point par an). Il suffirait de +0,12 point par an d'ici à 2040 puis de +0,1 point de plus jusqu'à 2070. On perdra un peu en salaire net mais pas en retraites.»*

Concernant les modalités de la concertation, Michaël Zemmour regrette que tous les paramètres du débat soient imposés : « *On nous propose de choisir les rideaux, mais pas le logement* », résume-t-il. Peut-on discuter sérieusement, sans simulations précises, sans éléments de projection crédibles, sans leviers sur lesquels agir ? « *On pourrait utiliser des cas types, mettre en interaction de nombreux paramètres pour se faire une idée précise des conséquences de certaines mesures. Pour les futurs ingénieurs, cadres, techniciens, il est possible de calculer les effets de l'éventuelle prise en compte des années d'études dans le calcul des droits à la retraite, ou d'un futur salaire étudiant. On peut également estimer les taux de remplacement des bas salaires cadres avec précision, et voir que la prise en compte de ces éléments laisse des marges de manœuvre financières.»* On sait également que le



Philippe Laffon, du haut-commissariat à la Réforme des retraites, et Sylvie Durand, responsable du secteur retraites de l'Ugict-Cgt.

nouveau système, qui prendra en compte l'ensemble de la carrière, ne sera bon pour personne, et sera même dommageable à certains salariés, en particulier les cadres, qui ont des profils de carrière moins statiques, difficiles à rééquilibrer dans le nouveau système. On ne sait pas non plus ce qu'il adviendra des mécanismes de compensation à destination des femmes. « *Le congé de maternité pénalisera toujours leurs carrières et leurs cotisations*, assure Michaël Zemmour. *Le passage d'un système à l'autre va créer des chocs, il faudra prévoir une enveloppe consistante pour que personne ne perde de droits.* »

#### D'autres choix sont possibles et finançables...

« *Les inégalités hommes-femmes face aux retraites ne sont pas seulement le fait de carrières incomplètes dues notamment aux maternités, mais surtout des inégalités salariales qui persistent* », précise Ophélie Labelle, du collectif Femmes-mixité de la Cgt. *L'écart moyen entre une femme et un homme, avec des carrières complètes et comparables, reste de 18 % en salaire, de 28 % sur le montant de la retraite, et même de 31 % pour les plus de 75 ans !* Les femmes souffrent toujours du temps partiel, de carrières plus courtes, de ségrégation professionnelle, d'un confinement dans des secteurs qui rémunèrent moins, où les qualifications ne sont pas reconnues ni valorisées. Elles touchent aussi moins de primes, et de montants plus faibles. « *Dans la fonction publique, le rééquilibrage était plus facile grâce au*

**IL EST POSSIBLE DE PRÉLEVER DES RICHESSES EN PROPORTIONS DIFFÉRENTES SUR LE TRAVAIL, LE CAPITAL, LES FRUITS DE LA CROISSANCE, Y COMPRIS EN DÉROGEANT À LA RÈGLE DES 14 % MAXIMUM DU PIB. ACTUELLEMENT, LE SYSTÈME N'EST PAS EN PÉRIL, IL N'Y A DONC PAS LIEU DE REMETTRE EN CAUSE LES DROITS.**

*mécanisme du calcul sur les six derniers mois d'activité, qui va disparaître dans la nouvelle réforme. Il nous semble urgent et prioritaire de traiter cette question dans les débats sur la réforme des retraites, et de garantir des mécanismes de compensation pérennes et efficaces pour les femmes, en prenant en compte les maternités et les accidents de carrière, en imposant l'égalité salariale, voire en taxant les entreprises qui s'y refusent. »*

Sylvie Durand, membre du bureau de l'Ugict et chargée du dossier des retraites, poursuit par un exposé fourni sur les multiples scénarios qui rendraient tout à fait possibles une réforme renforçant les solidarités et les droits<sup>\*</sup> : « *Si la réforme respecte réellement la volonté de ne pas*

*laisser de perdants, en se basant sur un taux de remplacement de 75 % du salaire net, il faudra des fonds supplémentaires et une redistribution plus juste des richesses. Les scénarios que nous avons élaborés se fondent sur des financements disponibles, y compris quand on y intègre le retour à la retraite à 60 ans et la validation des années d'études. »* Ils prennent en compte la situation démographique, l'équilibre entre les retraités et les actifs, l'espérance de vie, les ressources disponibles du fait du travail mais aussi des revenus du capital. Tout dépendra du choix que l'on fait, de considérer les retraites comme une contrainte économique ou une priorité sociale : « *Il est possible de prélever des richesses en proportions différentes sur le travail, le capital, les fruits de la croissance, y compris en dérogeant à la règle des 14 % maximum du Pib. Actuellement, le système n'est pas en péril, il n'y a donc pas lieu de remettre en cause les droits. »* Il faut considérer les besoins et les attentes des salariés en arbitrant non en fonction des équilibres démographiques ou du chômage, « *mais bien en fonction des ressources disponibles* ».

Bien des inconnues demeurent et la salle se fait l'écho de nombreuses inquiétudes – évolution du taux d'emploi, des carrières, des salaires, et rien ne dit que ce sera la dernière réforme. L'essentiel sera de défendre une répartition juste des richesses, qui assure un bon niveau de solidarité et de cohésion sociale. ▶

Valérie GÉRAUD

\* Les scénarios proposés par l'Ugict seront disponibles sur son site web très prochainement.

# Prévoyance

## Pour une nouvelle mise en

**L'univers de la protection sociale subit une mutation totale, qui redistribue les cartes et les rôles des organismes de prévoyance dans leur diversité, leurs priorités et leurs gouvernances. À travers quelles coopérations et autour de quels enjeux orienter les changements en cours ?**

Après une présentation du champ de la prévoyance et de ses acteurs, ensemble qu'il qualifie d'« écosystème », David Huynh suggère d'organiser le débat autour de trois questions : primo, comment caractériser les rapports et les interactions entre les entreprises concurrentielles et les mutuelles ? Secundo, est-il possible pour la partie syndicale, et si oui comment, de peser sur les changements en cours ? Tertio, dans ce contexte très agité, comment penser l'avenir de la prévoyance des cadres et assimilés ? Les intervenants convergent d'abord autour du constat de la pression qui s'exerce sur les acteurs du secteur. Pour Bertrand Boivin-Champeaux (Centre technique des institutions de prévoyance, Cetip), la normalisation des garanties « pèse sur nous et banalise en quelque sorte les garanties et par conséquent, les gouvernances. Or, on est confronté à des besoins de garantie différents, spécifiques », et cette diversité doit être préservée parce qu'elle est intimement liée à la notion même de prévoyance. Patrick Brothier (groupe Aesio) renchérit en soulignant que l'atomisation des conditions d'accès à la complémentaire santé s'accompagne d'une tendance de plus en plus lourde à des procédures administrées, lesquelles se développent au détriment de la population : plus on est régis par des contraintes, moins on a de marges d'action. Yves Hérault (Axa) souscrit également à l'idée selon laquelle la tendance

du contrat responsable « banalise et uniformise » les contrats santé. C'est, pour lui, un « énorme enjeu de négociation » qui va occuper les entreprises et les branches et qui porte une évolution à venir du contrat responsabilité au titre de la prévoyance. Ce constat d'une tendance à l'uniformisation est d'autant plus problématique qu'il percutte des évolutions lourdes au sein du corps social, explique Bertrand Boivin-Champeaux. Par exemple, la question de l'aide aux aidants percutte les enjeux d'organisation du travail. Face à quoi, on subit une « injonction paradoxale des pouvoirs publics qui, d'une part, sollicitent de plus en plus nos financements pour soutenir la protection sociale et qui, d'autre part, normalisent à tout va et veulent décider à notre place ». La méthode est mauvaise, et dessine une sorte de nouveau socle de la complémentaire. Peut-être faut-il trouver des réponses nouvelles aux problèmes de santé, mais « on n'y répondra que par une articulation intelligente entre les différents acteurs », qui tous savent faire quelque chose de particulier et d'indispensable. Pour ne prendre qu'un exemple : la Sécurité sociale jouit d'une grande puissance de couverture mais elle arrose large, alors que nous sommes, nous, dans la proximité...

### Les actionnaires font-ils une énorme différence ? À voir !

Patrick Brothier le confirme en insistant sur le fait que ces questions nouvelles appellent des coopérations nouvelles : « Nous assistons à des évolutions qui impactent la santé : l'intelligence artificielle, les études sur le génome, les robots,

la blockchain... Les modalités de santé et de prévention vont être plus personnalisées et il s'agit dans ce contexte lourd de favoriser et d'élargir leur accès à tous, dans des logiques mutualisées. C'est un défi que nous avons l'ambition de relever avec les organisations syndicales. » Des coopérations dont Yves Hérault sous-entend qu'elles tendent à minimiser, voire à effacer les différences de gouvernance adoptées par les acteurs du secteur : « Oui, j'ai des actionnaires, Ok ! Est-ce que ça fait une énorme différence ? À voir ! Nous sommes très présents sur la protection sociale complémentaire, sur les accords de branche, et nous sommes un réassureur important, du fait de notre territoire. Par bien des aspects, on se ressemble et les "partenariats improbables" que nous avons noués ont perduré : nous échangeons sur le droit, l'aménagement des garanties, nous partageons les plateformes, nous avons créé des coentreprises, un groupement d'intérêt économique... Les partenariats sont vivants, évolutifs, et c'est pour cela qu'ils perdurent. » Une vision que les autres intervenants modèrent ou nuancent, tout en admettant que les risques d'uniformisation des services appellent un réel volontarisme de leur part.

Ainsi, Bertrand Boivin-Champeaux précise que l'idée de départ était de prolonger le dialogue social dans les organismes de prévoyance qui gèrent les couvertures afin de favoriser une gestion de proximité, en phase avec les besoins et leur évolution en termes de couverture : « Continuer à mettre cette gestion au service du collectif, c'est aujourd'hui affronter un double défi. Nous sommes tous devant ce double défi :

**LES MODALITÉS DE SANTÉ ET DE PRÉVENTION VONT ÊTRE PLUS PERSONNALISÉES ET IL S'AGIT DANS CE CONTEXTE LOURD DE FAVORISER ET D'ÉLARGIR LEUR ACCÈS À TOUS, DANS DES LOGIQUES MUTUALISÉES. C'EST UN DÉFI QUE NOUS AVONS L'AMBITION DE RELEVER AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES.**

# sécurité sociale



De g. à dr.: Y. Hérault, P. Brothier, D. Huynh, J.-F. Naton, B. Boivin-Champeaux.

*il faut redéfinir les priorités que nous nous fixons sur la santé et la prévoyance en acceptant de renoncer aux logiques de silos qui nous limitent et handicapent notre capacité collective à tirer un bilan de la généralisation santé.»* Patrick Brothier, de son côté, rappelle que le projet de départ était celui d'une communauté d'engagement, notamment sur les enjeux de l'invalidité et du décès: «Après l'articulation avec la Sécurité sociale, nous avons gardé comme raison d'être cette même volonté d'être acteurs, de guider, d'accompagner. Le laisser-agir et interagir des corps intermédiaires imprègne profondément le visage de la protection sociale dans le pays et le fait que la mutualité soit en première ligne sur la prévention joue un rôle majeur dans l'objectif de garder une société inclusive.» Dans cette affaire, l'État a sa raison d'être mais il aurait tort de ne pas miser sur les acteurs pour faire société.

En conclusion de ces échanges, Jean-François Naton, vice-président du Conseil

économique, social et environnemental (Cese) au titre de la Cgt, souligne l'importance du dialogue social, civil et le rôle irremplaçable des corps intermédiaires, notamment dans le contexte du mouvement des gilets jaunes.

## Les familles du complémentaire, pour une nouvelle mise en sécurité sociale

Dans ce cadre, il insiste sur la place des familles du complémentaire pour conserver des fondamentaux, des valeurs, mais aussi sur la nécessité de les «dépasser afin de penser une nouvelle mise en sécurité sociale», en se tournant résolument non vers les mythes du passé mais vers les besoins du jour. Des masses financières existent. L'objectif doit être de desserrer l'étau des normes qui les stérilisent, «afin de les mettre au service du développement de projets, dans les territoires, axés sur l'intérêt général. Ce ne sont pas chantiers qui manquent: vieillissement, perte d'autonomie, aidants, souffrances psychologiques

*dues à la pénibilité, à la désarticulation des temps de travail et des temps de vie...»* Tous ces enjeux sont colossaux, tant au plan financier qu'au plan sociétal, et ils appellent vigilance et mobilisation: «Pour une nouvelle mise en sécurité sociale, pour une redéfinition du champ complémentaire, en complémentarité d'une Sécurité sociale renouvelée, nous avons besoin de participation citoyenne, pas d'exécutants.»

Dans la salle, le débat se polarise sur l'impact réel du poids des logiques financières sur le secteur. Va-t-on vers un «à chacun selon son argent»? Et qui en décide, sur le terrain de l'entreprise? Peut-on gagner en solidarité entre actifs et retraités? N'y a-t-il pas, enfin, une certaine dose de naïveté sur l'analyse du comportement du gouvernement, dont l'objectif est clairement de favoriser les assureurs privés?

Yves Hérault, en réponse à la question sur la solidarité actifs-retraités d'Axa, tire un constat de contrats de plus en plus désolidarisés. Certes la protection sociale augmente pour les salariés mais quid des autres? «On parle parfois de portabilité», souligne-t-il. Si la question soulevée est bonne, il n'a pas la réponse si ce n'est qu'on démutualise de plus en plus les populations.

Patrick Brothier rappelle pour sa part que les groupes mutualistes ne sont pas les ingénieurs du système mais qu'ils le mettent en œuvre en manifestant la volonté de défendre leur identité. Enfin, Bertrand Boivin-Champeaux souligne que les hommes font les institutions. Le monde a complètement changé, ses contraintes également. Il faut dépasser ce qui existe aujourd'hui et dégager des priorités si l'on veut de la solidarité, de la mutualisation et des partenaires sociaux. Jean-François Naton enfin, réitère le besoin d'une «nouvelle mise en sécurité sociale» en combattant la perspective d'un «grand tout» constitué à partir d'univers très éloignés des réalités humaines.

Louis SALLAY

# Gouvernance : au défi de la cohésion sociale



De g. à dr. : P. Vatel, J.F. Ropert, C. Blanchot, D. Lalys, D. Duclos.

**La gouvernance de la protection sociale : quels enjeux ? Dans un contexte d'affaiblissement de la démocratie sanitaire et sociale, les participants s'inquiètent d'une vraie défiance de la population à l'égard de l'institution.**

C'est en relayant l'*«inquiétude»* et le *«cri d'alarme»* des personnels que Denis Lalys, secrétaire général de la fédération Cgt des Organismes sociaux, ouvre la table ronde consacrée à la gouvernance de la Sécurité sociale. À force de réformes successives et de coups portés, ce cri d'alarme s'est traduit, le 18 décembre 2018, par une grève intersyndicale autour des salaires, de l'emploi et de la défense de la convention collective. En une vingtaine d'années, entre 25 000 et 30 000 postes ont été supprimés dans la Sécurité sociale. Ceci étant posé, Denis Lalys montre comment, en soixante-dix ans, le système *«est passé d'une gestion dévolue aux salariés eux-mêmes à une Sécurité sociale pratiquement étatisée, en grande partie financée par l'impôt»*.

Pour cela, il revient sur les ambitions originelles en insistant sur le rôle joué par Ambroise Croizat : être en capacité de faire face aux aléas de la vie, de la nais-

sance à la mort, avec un régime général qui couvrait pratiquement tous les droits, mais aussi *«une manière de gérer novatrice et un financement selon un modèle bismarckien assis sur les richesses créées par le travail»*. Autre innovation : une gestion confiée aux salariés eux-mêmes à travers leurs organisations syndicales, avec la mise en place des premières élections et donc d'une démocratie sociale.

## Les différentes phases de la gouvernance

Depuis, les attaques portées à l'édifice de 1945 se sont multipliées. L'ordonnance de 1962 a retiré le pouvoir d'embauche aux conseils d'administration des caisses. Ce mouvement a été confirmé en 1967, avec la création des caisses nationales, dont la gestion financière a été confiée à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

*«Mais le coup le plus rude, assure-t-il, a*

*été la suppression des élections, qui constituaient un moment très important de vie démocratique où on parlait véritablement "sécurité sociale": l'ère du paritarisme était ouverte.* » Les années 1990 ont marqué une vraie rupture avec la création de la Csg. En 1996, la mise en œuvre du plan Juppé a ouvert la voie à la troisième phase de la gouvernance, une démocratie dite «politique»: mise sous tutelle financière à travers la loi de financement de la Sécurité sociale; création de l'Objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam); mise en place des conventions d'objectifs et de gestion. En 2004, la réforme Douste-Blazy a étendu encore le pouvoir de l'assurance-maladie.

Renierement des corps intermédiaires, affaiblissement de la démocratie sanitaire et sociale, financement de la politique de «l'offre» par le budget de la Sécurité sociale... «*Le libéralisme a montré son incapacité à répondre aux besoins sociaux avec une mise en opposition des populations et des territoires, et des reculs dans tous les domaines*», insiste Pascale Vatel, secrétaire générale de la Fédération nationale des mutuelles de France, pour qui «*les enjeux liés à la gouvernance posent en réalité la question de la société dans laquelle nous souhaitons vivre*». Or, le système progressivement mis en place a généré des inégalités très fortes et suscité une vraie défiance de la population: «*La Sécurité sociale n'est plus vécue comme un lieu de démocratie et de cohésion sociale où il est possible d'intervenir*.»

#### **Liberté individuelle et puissance collective**

Dans cette construction, que deviennent les mutuelles? Elles continuent de porter un projet social, humaniste, sur la base d'un modèle solidaire et complémentaire. «*Mais nous sommes confrontés à des freins puissants*», prévient Pascale Vatel. Elle insiste sur les effets de la marchandisation de la santé «*qui fait de nous non des assureurs mais des gestionnaires du risque*». Elle décrit également un paysage où l'accès à une complémentaire santé est segmenté en fonction des populations, «*si bien que nous avons de plus en plus de difficultés à mutualiser les risques, avec des solidarités de groupes qui se substituent progressivement aux solidarités intergénérationnelles*».

L'idée originelle a en effet «*basculé dans un autre monde*» confirme Jean-François Ropert, président du groupe Audiens, en pointant les conséquences de ce bascu-

**LES ENJEUX LIÉS  
À LA GOUVERNANCE  
POSENT EN RÉALITÉ  
LA QUESTION DE LA  
SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE  
NOUS SOUHAITONS  
VIVRE. OR, LE SYSTÈME  
PROGRESSIVEMENT  
MIS EN PLACE A GÉNÉRÉ  
DES INÉGALITÉS TRÈS  
FORTES ET SUSCITÉ  
UNE VRAIE DÉFIANCE  
DE LA POPULATION.  
LA SÉCURITÉ SOCIALE  
N'EST PLUS VÉCUE COMME  
UN LIEU DE DÉMOCRATIE  
ET DE COHÉSION SOCIALE  
OÙ IL EST POSSIBLE  
D'INTERVENIR.**

lement sur le comportement de la population comme sur la gouvernance de la Sécurité sociale. Au sortir de la guerre, il est ainsi question de «*réinventer la démocratie*»: «*Une démocratie qui dessine une cohésion sociale avec, comme vecteur, la justice. La protection sociale est alors considérée comme le cœur de cette démocratie*». Il résume ainsi l'esprit du préambule de la Constitution de 1946: protéger l'individu grâce à une prise en charge, par la collectivité, de ce qu'il ne peut supporter seul; produire aussi de la liberté individuelle à travers la puissance collective qui, en outre, tisse des liens entre les personnes, créant ainsi la cohésion sociale. Selon les promoteurs de la Sécurité sociale, la population devait avoir conscience de l'importance de ses représentants dans la conduite et la gestion de l'institution: «*C'était une condition sine qua non à l'idéal de justice, une manière, également, d'amener les citoyens à s'occuper de la chose publique. Avouez que nous en sommes loin*», souligne-t-il. Pour Jean-François Ropert, cet idéal s'es-souffle dès la fin des années 1960 lorsque s'affirme la primauté des contraintes financières et budgétaires: «*Les popula-*

*tions deviennent alors des cotisants repliés sur eux-mêmes, qui comparent les cotisations investies au rendu de celles-ci.*» Il insiste également sur le développement d'une logique assurantielle individuelle qui creuse de plus en plus les inégalités et rejette les plus vénérables dans la sphère de l'«assistanat». Cela alimente le processus de «décohésion» sociale où le «je» s'exerce contre le «nous». Il y a donc urgence: «*Il faut réappréhender la protection sociale en termes de solidarité consciente. Il faut aussi que les partenaires sociaux tiennent compte de la société du travail d'aujourd'hui, en étendant leur périmètre pour s'adresser aux nouvelles formes d'emploi sans fragiliser l'existant.*»

#### **Ordre économique: un virage à 180 degrés**

Au fond, quel est aujourd'hui le rôle du paritarisme dans les instances de sécurité sociale? Tout en modérant les propos des intervenants, Franck Duclos, directeur de la protection sociale à l'Union des industries et métiers de la métallurgie (Uimm) le reconnaît en substance: le pouvoir s'exerce bien désormais entre l'État et les directeurs, les conseils d'administration ayant souvent un rôle de faire-valoir, même forts d'un certain pouvoir que leur confère la loi de 2004. Il insiste sur la question de la légitimité en prenant l'exemple de la Mutualité sociale agricole (Msa) pour se demander, finalement, d'où cette légitimité provient: de la cotisation des salariés? La question, pour lui, se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il n'y a plus aujourd'hui de cotisations salariales sur la branche maladie.

C'est donc sous l'angle des prestations que Franck Duclos propose de reformuler la réflexion, en s'intéressant à celles qui sont universelles ou sont, au contraire, rattachées au travail: «*Il faut, dit-il, une clarification entre ce qui doit être géré par les partenaires sociaux, en l'occurrence les indemnités journalières, et ce qui peut être piloté par l'État*», à savoir les prestations de santé et la protection maladie universelle. Il y a pour lui, en effet, «*un vrai sujet dans la manière dont l'État s'est emparé du pouvoir dans certains endroits*», citant notamment l'exemple de la branche Atmp qui gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés, intégralement financée par les cotisations et pourtant gérée comme la branche maladie. Voilà pourquoi, conclut-il, «*cette clarification est aujourd'hui absolument nécessaire*».

Christine LABBE

# « Le degré de civilisation se mesure au niveau de protection sociale »

**En conclusion des rencontres d'*Options* consacrées à la protection sociale, aux retraites et à la prévoyance, Marie-José Kotlicki revient sur les enjeux de ces dossiers au regard du progrès social, singulièrement pour les cadres.**

Après avoir rappelé le caractère nocif des fondamentaux néolibéraux qui président aux décisions gouvernementales en toutes matières, Marie-José Kotlicki souligne que c'est cette même philosophie qui l'inspire sur les enjeux de protection sociale : « *Figer, de toute éternité, la part du Pib dévolue au financement des retraites à 14 % – grossomodo ce qu'elle est aujourd'hui (13,8 %) –, alors que la population retraitée va s'accroître de quelque 6 millions de personnes d'ici à 2045, soit une hausse de l'ordre de 36 %* <sup>1</sup>. Ce fonctionnement à cotisations définies implique une baisse généralisée du niveau des pensions qui affectera l'ensemble de la population. Cette réforme ne fera donc que des perdants, et nul ne pourra se satisfaire de savoir qu'il est tout autant ou un peu moins perdant que son voisin. » De fait, un système dit « à cotisations définies » ne peut redistribuer sous forme de pensions que la somme des cotisations perçues par le régime. Il en résulte que si, pour quelque raison que ce soit, le montant des cotisations encaissées à un moment donné n'est plus suffisant pour honorer les droits à retraite, ceux-ci sont, du jour au lendemain, automatiquement et uniformément réduits de manière à rétablir l'équilibre financier du régime. « *Dans ces conditions, poursuit la cosecrétaire générale, l'objectif historique de maintien du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite*

*disparaît au profit d'un objectif d'équilibre financier "à ressources constantes", c'est-à-dire sans aucun nouvel apport financier. En Suède, le résultat a été la réduction du montant nominal des pensions de 10 % en quatre ans. » D'où la promotion de la notion d'équité, illustrée par la formule : « Pour un euro cotisé, le même droit à retraite pour tous » du président Macron. « Sous des allures vertueuses, cela signifie que toutes les générations successives récupéreraient au maximum le montant actualisé de leurs cotisations pendant la retraite. Sauf qu'aujourd'hui, dans les régimes de retraite du secteur privé, hommes et femmes récupèrent en moyenne près de deux fois leurs cotisations de carrière. Le système engendrera ainsi un effondrement des pensions, pour toutes et tous. »*

## Une vision de l'équité qui joue contre la solidarité

De fait, la formule macronienne introduit une stricte proportionnalité entre les prestations perçues et les cotisations versées. Il s'ensuit que les périodes non cotisées – chômage, maladie, invalidité, maternité – n'ouvriront aucun droit dans ce nouveau système, alors qu'aujourd'hui chaque régime prend en compte ces périodes pour neutraliser, pour chaque individu, cadre ou non-cadre, leurs impacts sur le calcul des pensions.

Quant à la proposition de l'attribution de points financés par l'impôt, elle ne doit pas faire illusion : « *Ce qui est financé par l'impôt est soumis à conditions de ressources et le plus souvent récupérable sur succession. Autant dire que les retraités*

*ingénieurs, cadres et techniciens seront les exclus de ces dispositifs, tandis que les bénéficiaires seront stigmatisés en tant qu'assistés. Car cela revient à transformer des mécanismes de solidarité en aides sociales. Des aides sociales qui, toujours selon le président de la République, "coûtent un pognon de dingue". »*

Alors que la précarité s'installe et croît, que le gouvernement s'acharne à réduire toujours plus drastiquement la dépense publique, comment soutenir l'idée d'un financement des aides sociales par l'impôt ? Dans un tel contexte, « *c'est aux dépens de la solidarité que l'équité est appelée à se développer, et c'est une rupture historique avec l'un des principes majeurs de la Sécurité sociale que le gouvernement entend opérer : le "chacun cotise selon ses moyens et perçoit selon ses besoins" deviendrait "chacun cotise selon ses moyens et perçoit selon ses cotisations". La réforme Macron des retraites augure ainsi de la disparition de la Sécurité sociale qui se concrétiserait par son éclatement en deux organismes : l'un qui ne délivrerait de prestations que strictement contributives, c'est-à-dire proportionnelles aux cotisations et l'autre, strictement redistributif, qui ne distribuerait de prestations de survie qu'aux plus démunis. L'assistanat en direction des plus indigents se substituerait alors à la mise en Sécurité sociale de l'ensemble de la population : ingénieurs, cadres, techniciens, ouvriers, agents de maîtrise, employés. »*

Or, la force de la Sécurité sociale, c'est bien d'être un organisme unique, universel et obligatoire pour permettre une

**UNE RÉFORME DE PROGRÈS EST NÉCESSAIRE POUR RELEVER LES TAUX DE REMPLACEMENT ET POUR SATISFAIRE LES NOUVEAUX BESOINS, AVEC NOTAMMENT LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES, AFIN D'ENCOURAGER LA MONTÉE EN GAMME DES QUALIFICATIONS, L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.**

1. « Population », *Insee Références*, 2018.



mutualisation de tous les moyens, à l'échelle du pays, de façon à couvrir tous les besoins. Cette mutualisation ne peut exclure aucune fraction de la population car tous sont exposés à la précarité du travail et des existences. «*En matière de retraites, les besoins et l'attente des salariés sont simples : c'est le maintien du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite. C'est un besoin qui se décline simplement : à l'issue d'une carrière complète, les salariés, cadres et non-cadres, veulent disposer d'au minimum 75 % net de leurs derniers revenus nets d'activité, 75 % garantis dès l'âge d'ouverture du droit à la retraite, c'est-à-dire, pour la Cgt, 60 ans. Ils veulent ensuite que le pouvoir d'achat des retraites évolue au même rythme que celui des salaires. N'oublions pas, par ailleurs, notre revendication de pension minimale égale au Smic net.*» Le besoin de lisibilité exprimé par les salariés se résume donc, pour une carrière complète, à un engagement sur un niveau déterminé de pension à un âge déterminé, toutes considérations lestelement évacuées par le projet gouvernemental. Et pour cause : ces exigences caractérisent un système fonctionnant «à prestations définies» et augmentant ses ressources autant que de besoin, alors que le gouvernement entend le faire fonctionner «à cotisations définies», c'est-à-dire en bloquant définitivement à 14 % la part du Pib dévolue à son financement. Une telle redistribution opérée au sein du salariat priverait les salariés qualifiés de la continuité de leur niveau de vie, tout en réduisant les pensions des plus modestes. Pour compléter un niveau de retraite non viable, les plus qualifiés n'au-

raient alors d'autre choix que tenter de le compléter par une épargne constituée auprès d'organismes bancaires ou assurantiels. «*Double risque : d'une part, les marchands de capitalisation ne prennent aucun engagement sur la restitution, même partielle, de l'épargne d'une vie, car ils font supporter aux souscripteurs de ces produits la volatilité des marchés financiers.*» D'autre part, cela reviendrait à inciter l'encadrement à se désolidariser du financement de la Sécurité sociale, au préjudice de l'ensemble de la population : «*Pourquoi les ingénieurs, cadres, techniciens devraient-ils cotiser deux fois, l'une en répartition pour être moins bien traités que le commun des cotisants et l'autre en capitalisation ?*»

### **La capitalisation, cheval de Troie d'un chacun pour-soi généralisé**

Enfin, l'équité entre générations, et donc entre actifs et retraités, repose fondamentalement sur l'idée que chaque génération ne doit pas cotiser davantage que la génération qui la précède. Rappelons qu'en 1950, seuls 5 % du PIB était consacré au financement des retraites. Depuis lors, cette part a presque été multipliée par trois pour s'établir à près de 14 %, ce qui a permis de sortir les retraités de la pauvreté sans soulever la moindre protestation sociale. «*Pour financer nos propositions, souligne Marie-Jo Kotlicki, l'effort à produire est sans commune mesure puisqu'il suffirait d'augmenter de l'ordre de 5,5 points la part du Pib allant aux retraites.*» Abordant les enjeux de prévoyance, la cosecrétaire générale brosse un tableau inquiétant : «*Avec la disparition, au*

*1<sup>er</sup> janvier 2020, du régime de retraite et de prévoyance des cadres, l'Agirc, certaines branches du Medef font fi de l'article 8 de l'accord du 30 octobre 2015 sanctuarisant le financement de la prévoyance des cadres et assimilés cadres.*» Pour mémoire, les entreprises versent pour cette population une cotisation strictement patronale de 1,5 % de la tranche A de leur salaire, destinée pour l'essentiel au financement du risque décès. Plutôt que d'étendre cette cotisation à l'ensemble du salariat, certaines entreprises de l'Uimm, en violation manifeste de l'accord du 30 octobre 2015, ont choisi de dénoncer ce taux. Les recours introduits par la Cfe-Cgc et certains salariés les condamnent à une sanction certaine par les tribunaux.

La régression sociale n'est pas plus acceptable que le statu quo : «*Une réforme de progrès est nécessaire pour relever les taux de remplacement et pour satisfaire les nouveaux besoins, avec notamment la prise en compte des années d'études supérieures dans le calcul de la retraite, afin d'encourager la montée en gamme des qualifications, l'établissement d'une égalité femmes-hommes en matière de retraites.*» L'écart actuel des pensions est en effet de 60 % entre les femmes et les hommes pour les Ictam, contre 40 % pour les non-cadres. «*Nous avons besoin, souligne Marie-Jo Kotlicki, d'une réforme qui bénéficie à toutes les catégories socio-professionnelles parce qu'en répartition, il n'y a aucune raison qu'il y ait des gagnants et des perdants. Nous avons besoin d'une réforme garantissant la seule lisibilité qui compte : celle du taux de remplacement garanti à un âge déterminé.*»



ALEXANDRE MARCHI/MAXPPP

## UNEDIC RADIATIONS TOUJOURS PLUS

FIN DÉCEMBRE, LE GOUVERNEMENT A PUBLIÉ UN DÉCRET ÉLARGISSANT LES MOTIFS DE RADIATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI. ET, SANS CRIER GARE, A REDÉFINI LA DÉFINITION DE L'OFFRE RAISONNABLE D'EMPLOI.

**T**andis que la part des chômeurs indemnisés par le régime d'assurance chômage ne cesse de baisser pour atteindre désormais 42,9 % du nombre total des demandeurs d'emploi, le gouvernement a produit, le 28 décembre, un décret précisant la manière de diminuer encore ce chiffre. Demain, tout demandeur d'emploi qui ne se rendra pas à un rendez-vous avec son conseiller Pôle emploi, qui n'aura pas élaboré son projet personnalisé d'accès à l'emploi ou ne suivra pas la formation qui lui a été prescrite, sera radié pour une durée d'un mois, deux mois au deuxième manquement, quatre au troisième. Sanction qui sera doublée de la privation de tout revenu de remplacement. Ce n'est pas tout. Jusque-là, les demandeurs d'emploi ayant moins de six mois d'ancienneté avaient le droit de refuser des emplois

rémunérés moins de 95 % de leur ancien salaire. Ils pouvaient ne pas répondre favorablement à des offres situées à plus de 30 kilomètres ou à une heure de trajet de chez eux. Du passé. À l'avenir, plus aucune référence précise à ces deux éléments. C'est avec son conseiller que le demandeur d'emploi définira l'offre raisonnable d'emploi. Ensuite, tout refus consécutif de deux emplois sera sanctionné par une radiation et privation de revenu.

« Espoir », « dignité » et « vérité » pour le pays, disait vouloir Emmanuel Macron dans son intervention télévisée du 31 décembre. L'ambition va avoir du mal à se concrétiser. Ce qui est promis aux usagers du service public de l'emploi, et avec eux aux bénéficiaires du régime d'assurance chômage, y tourne le dos. S'annonce plus certainement un abaisse-

ment spectaculaire de leurs droits, alors qu'une protection renforcée devrait leur être assurée. Selon l'Ofce, même si la croissance attendue pour 2019 reste bien à 1,6 %, le taux de chômage baissera au mieux de 0,3 point l'an prochain. Le gouvernement s'en moque. Toutes catégories confondues, le nombre de demandeurs d'emploi dépasse les 6,2 millions. Le taux de chômage des plus de 50 ans et des chômeurs de longue durée ne cesse de progresser. Qu'importe. Le gouvernement pourrait imposer aux employeurs un système de bonus-malus pour freiner l'usage immoderé des contrats courts. Mais pour l'instant, sur ce terrain, il en est resté aux mots. Il a choisi d'agir en pointant du doigt les bénéficiaires du régime d'assurance chômage. Le décret du 28 décembre a été publié pour cela.

# SANTÉ AU TRAVAIL PRÉVENIR OU PUNIR?

## AUTRE PROJET ANNONCÉ : LA RÉFORME DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES D'ARRÊT MALADIE.

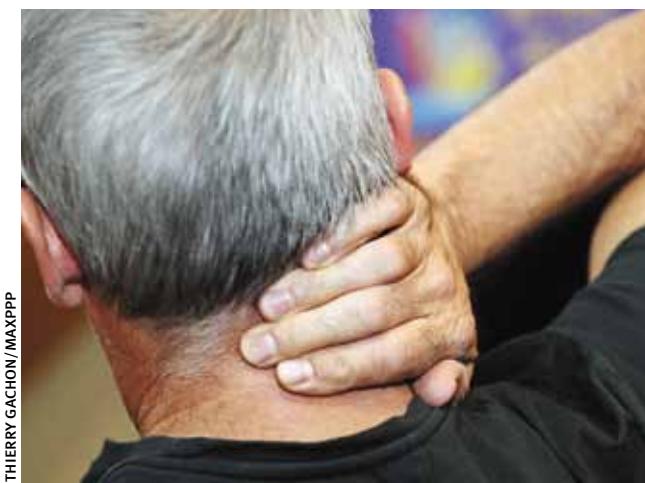
Selon une logique purement comptable, la progression du coût des arrêts maladie impose, d'urgence, des économies. Sur les douze derniers mois, celle-ci a été de 4,4 %. Et ce n'est pas là un accident puisque, sur la période 2014-2017, elle a été, selon la Cnam, de 4,2 % chaque année. Un pourcentage suffisamment important, on le comprend, pour que le gouvernement envisage d'agir. Au milieu de l'été, par la voix d'Édouard Philippe, il avait laissé entendre que les entreprises pourraient être mises à contribution pour financer les indemnités journalières liées aux arrêts de moins de 8 jours. Des arrêts qui, selon le locataire de Matignon, permettent aux salariés du secteur privé de gagner chaque année 17 jours de congé aux frais de l'assurance maladie...

Le patronat s'y était alors furieusement opposé. On connaît, depuis deux mois, les solutions imaginées par la Mission de réflexion sur les arrêts de travail, créée début septembre. Cette structure, composée de représentants d'organisations syndicales et patronales, d'organismes mutualistes, de santé et de mouvements de jeunesse, a pour l'essentiel avancé des mesures techniques, comme une meilleure information des médecins sur les prescriptions d'arrêts maladie ou le renforcement des pouvoirs dévolus aux contre-visites faites par les employeurs. La mission a par exemple proposé que ces dernières permettent à l'assurance maladie de stopper l'indemnisation d'un salarié en arrêt maladie – mesure à laquelle la Cgt s'oppose catégoriquement.

### Tms et recul de l'âge de la retraite

La Mission de réflexion sur les arrêts de travail n'en est pas restée là, mais son rapport n'a toujours pas été publié... peut-être en raison du mouvement des gilets jaunes, peut-être aussi parce que ses conclusions contredisent le discours gouvernemental. Si les arrêts de travail se sont développés ces dernières années, expliquent les membres de la mission,

ce n'est pas parce que les salariés usent et abusent de l'assurance maladie, mais parce que les conditions de travail ne cessent de se détériorer: 77,52 % des arrêts sont justifiés par des troubles musculo-squelettiques et des lombalgies. Si le coût des indemnités pèse de plus en plus lourd sur le système de protection sociale, ajoutent-ils, ce n'est pas parce que ces arrêts sont trop longs – les



THIERRY GACHON/MAXPPP

arrêts inférieurs à 30 jours ne représentent que 18 % du coût total des dépenses de la Cnam – mais, pour beaucoup, parce que le recul de l'âge légal de départ à la retraite entraîne un fort recul de la capacité des salariés vieillissants à accomplir leur travail dans de bonnes conditions...

Ce que le gouvernement va décider est certain: en insistant sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de prévenir la «désinsertion professionnelle» pour améliorer l'«inclusion», le diagnostic proposé par la Mission de réflexion sur les arrêts de travail pose des garde-fous à une logique répressive et apporte des arguments pour une autre négociation qui se profile: celle sur la santé au travail. Deux thèmes intimement liés. M. H.

L'été dernier, le service des statistiques, des études et des évaluations de Pôle emploi a réalisé une enquête sur le contrôle de la recherche d'emploi et son impact sur le parcours des chômeurs. Résultat: non seulement les chômeurs ne fraudent pas, mais ils veulent travailler. En effet, 88 % des demandeurs d'emploi ayant fait l'objet d'un contrôle aléatoire en 2016 et 2017 ont justifié de leur recherche ou ont été remobilisés. Donc 12 % seulement sont en insuffisance de recherche d'emploi. Or, précise ce document, ce sont essentiellement des chômeurs de longue durée, qui n'ont plus grand espoir de retrouver un emploi...

### Un emploi quel qu'en soit le prix?

Une vérité que le gouvernement ne se presse pas de rappeler. Pas plus qu'il ne s'attache aux conclusions de recherches telles que celles menées par Ioana Marinescu, professeur d'économie à la Harris School of Public Policy de l'université de Chicago. Dans une tribune publiée le 3 avril 2017 dans *Libération*, cette universitaire dit tout le mal ce qu'elle pense des pressions exercées sur les demandeurs d'emploi pour reprendre un emploi, quel qu'en soit le prix. À l'appui d'expériences menées aux États-Unis, en Suisse, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, elle démontre qu'en poussant les gens à prendre des emplois moins bien payés et moins stables, les sanctions sont économiquement et socialement inefficace. Elles accroissent le turn-over plus qu'elles ne fixent les salariés. Elles lancent les salariés dans une «compétition féroce» de tous contre tous et «ôtent des emplois à d'autres chômeurs moins qualifiés, dans un triste jeu de chaises musicales». L'Apec confirme ce constat en soulignant la difficulté des jeunes diplômés, autrement des plus fragiles des cadres, à accéder à l'emploi et au statut. Douze mois après être sortis du système de formation, la moitié seulement des diplômés décrochent un Cdi, à peine la moitié des bac + 5 accèdent au statut cadre et uniquement 9 % des bac + 3/4... Totalement déraisonnable.

Demain le régime d'assurance chômage? Les partenaires sociaux engagés dans une négociation pour en poser de nouvelles bases ont jusqu'à la fin février pour en décider. Dans ces discussions, la position de la Cgt est claire: tous les travailleurs privés d'emploi ont droit à un revenu de remplacement. Une augmentation minime de 0,1 point des cotisations patronales à l'assurance chômage permettrait d'indemniser 100 000 chômeurs supplémentaires, dont beaucoup de jeunes, dès deux mois de travail.

Martine HASSOUN

# RECHERCHE PUBLIQUE DES ORGANISMES SOUS TENSION

CHRISTINE LEININGER, INGÉNIEURE DE RECHERCHE À L'INRIA ET SYNDIQUÉE AU SNTRS-CGT, PROLONGE LES RÉFLEXIONS ENGAGÉES LORS DU COLLOQUE DE LA CGT SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DONT OPTIONS DE NOVEMBRE A RENDU COMPTE.

**– Options:** *Au-delà d'une orientation gouvernementale d'austérité réaffirmée pour la recherche, qu'est-ce qui caractérise les politiques publiques sur ce champ ?*

**– Christine Leininger:** On constate que les politiques publiques poussent de plus en plus les organismes publics de recherche à se positionner comme des agences de moyens, agences au service de leurs partenaires universitaires sur des bases territoriales et dans un contexte de compétition interne à la France. Or, il apparaît clairement que cette échelle n'est pas pertinente. En effet, les entreprises multinationales extrêmement puissantes du secteur du numérique sont structurées autour d'une tout autre appréhension du monde. Pour ne prendre qu'un exemple, chez Microsoft, une région englobe l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Pour les laboratoires français, lorsqu'on parle de région, il s'agit toujours de se référer aux régions françaises... Les organismes de recherche ont besoin d'une stratégie pensée à l'échelon national voire européen, à condition qu'elle soit dégagée

d'objectifs strictement calqués sur ceux des grands groupes multinationaux. On en a une illustration avec ce qui concerne l'IA. Au lendemain du colloque organisé par la Cgt étaient dévoilés les projets retenus par le jury pour la phase suivante de l'appel à projets des instituts 3IA. Malgré la dimension internationale du jury, les projets retenus donnent l'impression de répondre à des critères bien français d'intégration dans le nouveau paysage de la recherche, structuré autour des futurs grands établissements.

**– Qu'est-ce qui en témoigne plus particulièrement ?**

– Il suffit de s'en tenir à la description du projet grenoblois faite par le ministère. Seuls 4 projets sur les 12 déposés ont eu l'autorisation de poursuivre, un taux de réussite supérieur à la moyenne de l'Agence nationale de la recherche (Anr), ce qui illustre tout de même bien le gâchis que représente le recours systématique aux appels à projets. Prenons l'exemple du projet parisien Prairie : celui-ci avait

été lancé dès le mois de mars 2018 par l'Inria. Son annonce avait un peu télescopé celle des 3IA, il a fallu faire machine arrière, remplir un dossier, attendre qu'il soit accepté, rédiger ensuite un dossier plus complet... pour que cet institut puisse sans doute être labellisé, recevoir des subsides et se mettre en place... environ un an après son premier lancement. Par ailleurs, le rôle des industriels dans les 3IA devrait être clarifié. En prenant encore pour exemple l'institut Prairie, presque tous les Gafam y sont associés, il ne manque qu'Apple. Aux côtés d'entreprises françaises aussi... Mais la question incontournable, dans ces conditions, est de savoir à qui profiteront les résultats de la recherche menée dans ces instituts ? Par ailleurs, il n'est pas du ressort des 3IA de mener une politique nationale cohérente, ample et ambitieuse à moyen ou à long terme. Ils ont pour rôle essentiel de financer des chaires, donc de déroger au statut de chercheur public ou d'offrir des compléments indemnitaire substantiels à quelques-uns.

**– Dans le climat de dégradation que connaît le secteur public, comment contrer l'attraction exercée par le secteur privé ?**

– La situation des personnels dans les organismes de recherche est à l'image de celle que connaît la fonction publique en général : postes insuffisants, précarité, pression... Quant aux salaires, ils sont de fait, et pour l'ensemble des personnels, peu attractifs. Il y a trente ans, le salaire d'embauche d'un jeune chercheur était équivalent à deux Smic. Aujourd'hui c'est moins d'un Smic et demi, avec une qualification bac + 8 minimum. Il faut donc rompre avec cette situation. C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation salariale pour l'ensemble du secteur, avec de nouvelles grilles et la revalorisation du point d'indice. Mais la recherche publique ne pourra pas rivaliser avec les rémunérations proposées par le privé. Elle doit offrir de meilleures conditions de travail, qui garantissent la liberté de recherche, ce qui implique notamment de dégager les chercheurs des tâches administratives en conservant suffisamment d'emplois dédiés aux fonctions d'appui.

Propos recueillis par Gilbert MARTIN



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

Sur l'intelligence artificielle, le secteur privé est très présent et très conquérant...



ments policiers et judiciaires, déjà inquiétants en eux-mêmes, s'accompagnent, de surcroît, d'un inquiétant projet, calqué sur la proposition de loi Retailleau, visant à accroître les empêchements administratifs de manifester, comme la répression pénale des mouvements sociaux. D'où les annonces martiales du Premier ministre, ses mises en garde visant à culpabiliser – au sens propre – celles et ceux qui souhaitent manifester, et les circulaires de la garde des Sceaux instituant les «*dispositions préventives*», autrement dit les arrestations préventives, avant de caractériser l'intention de manifester comme «*la participation à un groupement en vue de la préparation de violences volontaires, de destructions ou de dégradations*» selon l'article 222-14-2 du Code pénal.

Cet article a théoriquement été écrit pour neutraliser «*le phénomène [des bandes violentes] dans son ensemble*», selon un spectre large allant des «*bandes dans les quartiers*» aux «*black blocs*», en passant par les «*groupes de casseurs*» qui se joignent aux manifestations «*sans aucune idée à défendre*». Ce texte dispense l'autorité policière et judiciaire de prouver la participation à des dégradations et à des violences : elle vise à poursuivre un individu «*sans avoir à apporter spécifiquement la preuve qu'il a directement participé aux violences ou aux dégradations commises*», selon les mots de l'ex-garde des Sceaux Alliot-Marie. Ce que dénonce le Syndicat de la magistrature en soulignant : «*En annonçant l'adoption d'un nouvel arsenal sécuritaire pour répondre aux manifestations des gilets jaunes, le gouvernement remet en cause une composante essentielle de la liberté d'expression, liberté fondamentale à valeur constitutionnelle. Résolument aveugle à la réalité des problèmes sociaux que révèle le mouvement des gilets jaunes, il tente de les discréditer en les accusant de remettre en cause les institutions, amalgamant leurs aspirations démocratiques et sociales aux violences verbales et physiques de certains manifestants.*»

Le Syndicat des avocats de France, de son côté, estime qu'avec ces mesures, «*le gouvernement franchit un cap : il souhaite soumettre le droit de manifester à une autorisation préalable, contrôler l'accès aux manifestations et faire figurer les manifestants par la police, hors contrôle judiciaire. Ce faisant il renverse un principe essentiel du maintien de l'ordre dans un État démocratique : celui de la liberté de manifester, qui n'est qu'exceptionnellement interdite en cas de risque d'atteinte à l'ordre public*».

Louis SALLAY

PROJET DE LOI POUR LA JUSTICE, USAGE DANGEREUX  
DES FORCES DE POLICE, MENACES SUR LE DROIT DE MANIFESTER...

## INQUIÉTUDES TOUS AZIMUTS POUR LES LIBERTÉS

**I**e 15 janvier, les personnels de la justice ont manifesté, dans la France entière, afin d'exprimer des inquiétudes multiples et croissantes. Il s'agissait de s'opposer à un texte dont la logique va conduire à une dégradation des conditions dans laquelle la justice est rendue. Car, à une insuffisance criante de moyens, le gouvernement oppose une logique de rationnement. Pour les organisateurs de cette journée de protestation, professionnels et des associations de défense des droits, la réforme va exacerber une course aveugle à la productivité et aux économies d'échelle, dont la conséquence sera de sacrifier la qualité du débat judiciaire, l'accès de tous à la justice, les libertés individuelles et les droits de la défense. Des institutions telles que le défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme ont également fait savoir leurs critiques, qui rejoignent sur le fond l'opinion des professionnels. De toute évidence, le gouvernement n'en tiendra pas compte. On assiste donc à ce paradoxe d'un projet de loi voté, pour ainsi dire, à marche forcée, au mépris

de l'opposition de tous les acteurs concernés, alors même que l'exécutif en appelle à un «grand débat national» et à la transparence sur les questions de citoyenneté, du service public et de son organisation territoriale afin de se dégager de la crise sociale et démocratique ouverte par le mouvement des gilets jaunes.

### Le gouvernement multiplie les obstacles au droit de manifester

La façon dont la répression est menée contre ce mouvement social n'est pas moins inquiétante. Ainsi que nous l'écrivions dans ces colonnes le mois dernier, l'exécutif semble avoir fait le choix d'une stratégie répressive de grande ampleur. Cela se mesure aux armes utilisées et au nombre de blessés. Une violence qui s'exerce, il faut le noter, à l'encontre des manifestants davantage que des casseurs à proprement parler. Cette mauvaise police s'accompagne d'un nombre effarant d'arrestations et de passages en comparution immédiate qui donnent lieu à une série de condamnations effarantes par leur disproportion. Ces déborde-

## UGICT-CGT

### Calendrier

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 13 février à partir de 9 heures.

#### • Énergie

Le 6<sup>e</sup> congrès de l'Ufict Mines-Énergie aura lieu à Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) du 25 au 29 mars.

#### • Conférence

Dans le cadre d'un cycle sur les « grandes révoltes », l'Université populaire du Quai Branly organise, le 5 avril, une conférence-débat sur les grandes grèves au Royaume-Uni.

En savoir plus sur [www.quaibranly.fr](http://www.quaibranly.fr)

#### • Congrès

Le 52<sup>e</sup> congrès confédéral de la Cgt ayant pour titre « Au cœur du travail pour bâtir l'avenir » se déroulera du 13 au 17 mai à Dijon.

#### • Travail

Organisée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son réseau, la 16<sup>e</sup> semaine pour la qualité au travail se déroulera du 17 au 21 juin.

### Formation

#### • Management

« Quelle stratégie syndicale face au “Wall Street management” ? » est le thème d'un stage organisé par l'Ugict-Cgt les 11 et 12 mars au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91). Parmi les objectifs de cette formation : amener les syndicats à intégrer la question de la transformation du travail dans leur activité ; organiser des initiatives autour des besoins de transformation des modes de management ; aider à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens à partir de leur rôle et de leur place dans le travail.

#### • Stage

Du 20 au 24 mai, l'Ugict-Cgt organise un stage national sur le thème : « Être responsable Ugict-Cgt, contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique ». Ce stage a pour objectif de former des responsables à l'activité syndicale spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise. Il s'adresse aux membres de la commission exécutive Ugict, des directions des unions fédérales et des commissions départementales Ugict, aux syndicats spécifiques, aux élus et mandatés des collèges cadres et techniciens. Parmi les objectifs de cette formation : analyser les problématiques des Ict dans leur entreprise et dans leur profession ; travailler à l'émergence d'une nouvelle conception de l'entreprise et du management... Elle se déroulera au centre de formation Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

Pour connaître l'ensemble des formations, notamment thématiques, proposées par l'Ugict-Cgt en 2019, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : [www.ugict.cgt.fr/ugict/formation](http://www.ugict.cgt.fr/ugict/formation)

Contact : [formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

## la revue des revues

**International** En ce début d'année, *Alternatives économiques* s'interroge sur ce que sera le monde en 2019. Riche de 50 cartes et infographies, ce hors-série est construit autour des enjeux qui secouent les grandes régions du monde : Europe, Moyen-Orient, Asie, Amériques, Afrique. À lire notamment : l'article consacré aux gagnants et aux perdants du commerce mondial. Mais aussi celui consacré à l'immigration, à l'heure où, faute d'une politique commune notamment, l'Europe adopte une stratégie de fermeture croissante de son territoire. Une autre politique est-elle possible ? Quel monde en 2019 ? → *Alternatives économiques*, hors-série n° 116, janvier 2019.

**Ubérisation** Blablacar, Uber, Airbnb... Si les plateformes numériques révolutionnent l'offre et la demande de multiples services, elles bousculent également le salariat, déloyalement concurrencé. Dans la *Revue française des affaires sociales*, c'est sous l'angle des enjeux de protection qu'est envisagée l'économie dite « collaborative ». En posant notamment une question centrale : dans quelle mesure existe-t-il un lien de dépendance entre les nouveaux travailleurs et les plateformes, dont les modèles sont hétérogènes ?

→ *Revue française des affaires sociales* n° 2, La Documentation française, avril-juin 2018.

**Santé** Magazine de l'Institut syndical européen consacré à la santé et à la sécurité au travail, *HesaMag* consacre son dernier numéro au lien entre cancer et travail. Le mal est profond : selon l'Organisation internationale du travail (Oit), plus de 110 000 cas de décès annuels sont en effet attribuables à l'exposition à des cancérogènes au cours de la vie professionnelle, ce qui représente 8 % des décès par cancer en Europe. Si des avancées ont été obtenues au cours des dernières années, l'Institut syndical met en évidence de nombreuses violations de la loi. Qui restent le plus souvent impunies, sauf quand les travailleurs se mobilisent.

→ *HesaMag* n°18, 2<sup>e</sup> semestre 2018.

**Économie** Sous couvert de rationalité, l'économie (se) raconte-t-elle des histoires ? C'est sous ce titre que *Regards croisés sur l'économie*, revue publiée par les éditions La Découverte, s'intéresse à ce monde « pas si enchanté », en posant une question qui taraude les économistes eux-mêmes. Peut-on d'ailleurs leur faire confiance ? Sont ainsi questionnés les indicateurs de richesse liés à la croissance, ou l'évolution, depuis la crise, de la théorie économique dominante.

→ *Regards croisés sur l'économie* n°22, janvier 2019.

# FRONTIÈRES

# MALAISE DOUANIER

# EN MÉDITERRANÉE

DÉTACHÉS DANS DES OPÉRATIONS DE L'AGENCE EUROPÉENNE DE GARDE-FRONTIÈRES ET DE GARDE-CÔTES (EX-FRONTEX), LES DOUANIERS S'INTERROGENT SUR LEURS MISSIONS ET LE SENS DE LEUR MÉTIER.



DANILO DALDUCCI/MAXPPP

**A** près dix-neuf jours d'attente non loin des côtes maltaises, quelque 50 migrants secourus au large de la Libye par deux Ong allemandes devaient finalement, au soir du 9 janvier, être autorisés à débarquer à La Valette. Depuis la fermeture des ports italiens, chaque sauvetage prend ainsi la forme d'une mini-crise européenne alors que l'année 2018 a encore vu 2 275 personnes périr ou disparaître en Méditerranée. De nombreux acteurs croisent pourtant dans ses eaux, comme l'a montré la récente initiative de la Cgt sur le sauvetage en mer (voir *Options* de décembre 2018) : navires d'Ong, navires marchands mais aussi patrouilleurs de Frontex. En 2017, selon un communiqué officiel, ces derniers ont contribué à secourir 38 000 migrants au large de l'Italie, de la Grèce ou de l'Espagne.

En 2016, Frontex est devenue l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes – mais tout le monde continue à l'appeler Frontex. Ses missions sont relativement connues : assister les États membres de l'Union européenne confrontés à la pression migratoire dans

le contrôle de leurs frontières, coordonner leur surveillance et assurer des activités de recherche et de sauvetage. Ce que l'on sait moins, c'est que la douane française y prend part, en mettant à disposition de l'Agence européenne des moyens humains et matériels, à la fois maritimes et aéromaritimes. Ce fut le cas, en 2014, pour l'opération Triton, mise en place pour relever l'opération Mare Nostrum de la marine italienne. Une mission d'un nouveau genre pour les douaniers français, de plus en plus sollicités et confrontés à une grande détresse humaine comme à des conditions de travail éprouvantes (risques sanitaires, psychosociaux, sécuritaires...).

#### Des missions de police migratoire

Et qui pose de nombreuses questions. Depuis le début de cette participation, le Syndicat national des agents des douanes (Snad-Cgt) s'inquiète d'un détournement des missions douanières (voir page 34), originellement centrées sur le contrôle économique et fiscal des marchandises et des capitaux, de surcroît dans un contexte

de fermeture de structures et de réduction d'effectifs. La première raison est rattachée aux moyens douaniers : «*Leur mise à disposition pour Frontex entraîne une indisponibilité de nos moyens opérationnels, qui seraient mieux utilisés pour les missions traditionnelles*», explique Olivier Balzer, secrétaire national du Snad-Cgt. La seconde raison est essentiellement d'ordre éthique, les douaniers pouvant se retrouver en position d'assurer «*une mission de police migratoire sur ordre de l'Agence européenne*».

Si le syndicat salue le travail des «*collègues marins en mer*» qui sauvent de nombreuses vies, «*nous savons bien que leur mission est essentiellement de prévenir et de combattre l'immigration dite illégale*», explique-t-il, tout en demandant la non-participation des douaniers à des mesures de refoulement de populations vers des pays non sûrs pour les droits humains, comme la Libye ou la Mauritanie. «*Cela heurte notre éthique professionnelle et est contraire aux valeurs portées par la Cgt*», insiste Olivier Balzer. Cette tension est également présente dans le cadre des

...

- ... missions terrestres de Frontex avec des douaniers qui, sur la base du volontariat, participent à la surveillance des frontières de la Bulgarie.

## Sur le modèle de Mare Nostrum

Le cas des mineurs isolés illustre ces tensions, qui se nourrissent du flou juridique entourant les opérations de Frontex. L'initiative sur le sauvetage en mer a été l'occasion, pour Alain Ronze (Cgt) d'alerter sur la situation de ces jeunes, de plus en plus seuls et vulnérables : dès lors qu'ils sont secourus par un patrouilleur battant pavillon français, faut-il les faire venir sur le territoire national ? Ou les conduire en Grèce ? Que dit le droit ? La Cgt travaille sur cette question qui n'est pas uniquement juridique ou symbolique : 92 % des enfants arrivés en Italie en 2016, contre 75 % un an plus tôt, étaient non accompagnés, indique un rapport de l'Unicef publié à l'occasion du G7 réuni à Taormina en Sicile, et consacré en partie à la politique migratoire. D'autres questions restent posées : la douane va-t-elle répondre aux « plateformes de débarquement » de Frontex, évoquées lors du Conseil européen de juin 2018 ? Sur les missions terrestres : quels sont les pouvoirs juridiques des agents français déployés sur des territoires étrangers, comme en Bulgarie ? Quelle est leur responsabilité en cas d'usage des armes ?... « *En groupe de travail avec la direction générale, nous posons ainsi de nombreuses questions ; il est rare qu'on nous apporte des réponses* », explique encore Olivier Balzer.

Autant d'arguments pour demander, comme le fait la Cgt, la mise en place d'une commission d'enquête Frontex portant sur sa gouvernance, son rôle, son financement, l'étendue exacte de ses missions et ses relations extérieures avec plusieurs pays non-membres de l'Union européenne, mais aussi sur le rôle et la place de l'État dans le cadre du sauvetage. Dans une déclaration unitaire de syndicats européens (*Options* de décembre 2018), les capitaines de navires soulignent ainsi l'urgence d'organiser un service public du sauvetage en mer. Pour les organisations signataires, « *c'est une obligation des États d'organiser [ces] opérations sur l'exemple de Mare Nostrum, plutôt que de miser uniquement sur des mesures sécuritaires, comme des patrouilles de l'Otan ou de Frontex* », alors que la Commission européenne propose au contraire d'en renforcer le rôle en portant ses effectifs de 1 500 à 10 000 hommes d'ici deux ans... ▶

Christine LABBE



## SERVICE PUBLIC QUELLES MISSIONS POUR PROTÉGER QUI ?

MALGRÉ LES MOYENS PRÉVUS EN VUE DU BREXIT,  
LA DOUANE PERD ENCORE DES EMPLOIS.

Chaque jour, « *je protège la population des médicaments contrefaçons* », « *je sauve des enfants des jouets toxiques* » ou « *je protège le monde contre les trafics de déchets* » : après la pétition « 6 000 douaniers supprimés, 66 millions de citoyens en danger », c'est en particulier sur les réseaux sociaux que le Syndicat national des agents des douanes (Snad-Cgt) a décliné une campagne sur les missions douanières, en point d'appui aux élections professionnelles de décembre 2018.

Il faut dire que, parfois appelée de manière ambiguë « la police des marchandises », la douane, en réalité rattachée au ministère de l'Action et des Comptes publics, couvre un ensemble de missions souvent ignorées du grand public : protection des consommateurs, lutte contre les contrefaçons (médicaments, équipements et matériaux de construction...), cybercriminalité, fraude fiscale, trafic international des déchets, commerce illégal ou trafic d'espèces protégées... Administration de régulation du commerce et des marchandises, elle est à l'origine d'environ 15 % des recettes fiscales de l'État, soit 70 milliards d'euros collectés en 2017, toutes taxes confondues.

### Six mille emplois perdus

C'est dire l'étendue des missions douanières que les agents doivent assurer avec des moyens en constante diminution, alors que les trafics en tous genres sont, eux, en augmentation. Alors que 6 000 emplois ont été perdus en quelques années, ce sont encore des effectifs en baisse (-100 emplois) que prévoit le projet de loi de finances pour l'année 2019, en dépit des moyens programmés dans le cadre de la mise en œuvre du Brexit. Après la Révision générale des politiques publiques (Rgpp), puis la Modernisation de l'action publique (Map), c'est désormais Cap 2022 qui fait son œuvre en décidant, entre autres, la suppression de 22 « petites taxes ». Si bien qu'il n'y a plus aujourd'hui que 17 000 douaniers en France : à missions équivalentes, les douaniers allemands sont 33 000, souligne en substance le Snad-Cgt qui dénonce un démantèlement des missions douanières.

Pour certains, cette stratégie politique à l'œuvre depuis plusieurs années est somme toute logique, après l'ouverture des frontières entre pays de l'Union et la disparition, en conséquence, des contrôles associés. Un argument qui, pour la Cgt, ne tient pas. S'il ne tient pas compte, justement, de l'étendue des missions douanières, il oublie également que les douaniers ont vocation à intervenir en tout point du territoire. Il semble enfin passer sous silence l'existence des frontières externes de l'union européenne, matérialisées par les infrastructures portuaires et aéroportuaires, alors que la mondialisation des échanges se poursuit. Il y a donc urgence à défendre et à garantir les missions douanières à partir des besoins exprimés par la population et par les usagers du service public. C.L. ▶

# Fonction publique

## Portabilité du compte épargne temps

Le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018<sup>1</sup> organise le transfert des droits épargnés sur un compte épargne-temps (Cet) en cas de mobilité entre les trois versants de la fonction publique ou vers le secteur privé.

Edoardo MARQUÈS

Institué depuis 2002, le Cet permet de conserver les jours de congé ou de réduction du temps de travail (Rtt) non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement par son employeur des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, dans certains cas, indemnisés ou pris en compte au titre de la retraite complémentaire.

### **Les cas de transfert du Cet**

Le décret du 27 décembre 2018 précité modifie chacun des trois décrets relatifs au Cet applicables aux trois versants de la fonction publique<sup>2</sup>.

En substance, l'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du Cet:

1. en cas de mutation, d'intégration directe ou de détachement (s'agissant de la fonction publique hospitalière (Fph) : en cas de changement d'établissement, de détachement dans un des établissements de la Fph ou de placement en recherche d'affectation auprès du Centre national de gestion);
2. lorsqu'il est placé en position de disponibilité ou de congé parental;
3. lorsqu'il est mis à disposition;
4. s'agissant des contractuels, lorsqu'ils sont mis à disposition ou en congé de mobilité.

En cas de mutation, de détachement en application ou de mise à disposition, les droits sont ouverts et la gestion du Cet est assurée par l'administration ou l'établissement d'accueil.

En cas de mobilité dans l'une des positions énumérées ci-dessus auprès d'une collectivité ou d'un établissement public relevant de la fonction publique territoriale (Fpt) ou de la Fph, l'agent conserve également le bénéfice des droits aux congés acquis au titre de son Cet.

L'utilisation des droits qui sont ouverts à

compter de la date d'affectation est régie par les règles applicables dans la collectivité ou l'établissement d'accueil, en application des dispositions des décrets qui régissent la Fph ou la Fpt.

Dans les cas mentionnés au 2<sup>e</sup> ci-dessus, l'intéressé conserve ses droits et ne peut les utiliser que sur autorisation de son administration d'origine.

L'administration ou l'établissement d'origine adresse à l'agent et à l'administration, à la collectivité ou à l'établissement d'accueil, au plus tard à la date d'affectation de l'agent, une attestation des droits à congés existant à cette date.

Au plus tard à la date de réintégration de l'agent dans son administration ou établissement d'origine, l'administration, la collectivité ou l'établissement public d'accueil lui adresse, ainsi qu'à l'administration ou l'établissement dont il relève, une attestation des droits à congés existant à l'issue de la période de mobilité.

Ces dispositions s'appliquent de manière identique s'agissant d'un agent de la Fph en mobilité au sein de la fonction publique d'Etat (Fpe) ou dans la Fpt; ou dans le cas d'un agent de la Fpt en mobilité au sein de la Fpe ou de la Fph.

A noter que ces nouvelles dispositions ne sont pas applicables aux agents dont la mobilité a commencé avant la date d'entrée en vigueur du décret du 27 décembre 2018, précité, c'est-à-dire au 30 décembre 2018.

### **Dans la Fpt: diminution du nombre de jours de Cet pouvant être monétisés**

Par ailleurs, dans la Fpt, à compter de la même date, le décret du 27 décembre précité, abaisse de 20 à 15 le nombre de jours inscrits sur le Cet à partir duquel leur monétisation peut être demandée à l'autorité territoriale, dès lors que l'assemblée délibérante dont elle relève a délibéré dans ce sens<sup>3</sup>.

1. Décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique, publié au JO du 29 décembre 2018.

2. Décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ; décret n° 2002-788 du 3 mai 2002 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique hospitalière ; et décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

3. Articles 7, 8 et 9 du décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018.

### **Obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun**

Le décret du n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 organise, entre les trois versants de la fonction publique, l'obligation de publicité des créations et vacances d'emplois sur un espace numérique commun. Ainsi, la création ou vacance de tout emploi permanent au sein des administrations (Etat, Fph, Fpt) doit faire l'objet sans délai d'une publicité sur un espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique.

Cette obligation de publicité ne dispense pas les autorités de leur obligation de déclarer les emplois vacants ou créés dans les collectivités territoriales ou dans leurs établissements publics auprès du centre de gestion compétent.

Les emplois pourvus par contrat pour une durée supérieure ou égale à un an font également l'objet de l'obligation de publicité. L'article 2 dudit décret fixe la liste des emplois dispensés de publicité, notamment, ceux correspondant à un avancement de grade.

La saisie de l'avis de vacance comporte obligatoirement les informations suivantes :

- versant de la fonction publique dont relève l'emploi;
- création ou vacance d'emploi;
- la catégorie statutaire et, s'il y a lieu, le grade, de l'emploi;
- l'organisme ou la structure dans laquelle se trouve l'emploi;
- les références du métier auquel se rattache l'emploi;
- les missions de l'emploi;
- l'intitulé du poste;
- la localisation géographique de l'emploi;
- la date de la vacance de l'emploi;
- l'autorité à qui adresser les candidatures et le délai de candidature.

En outre, l'avis de vacance peut mentionner des éléments de rémunération liés à l'emploi, notamment la nouvelle bonification indiciaire.

Sauf urgence, la durée de publication de l'avis de vacance sur l'espace numérique commun ne peut être inférieure à un mois. Ces dispositions s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cependant, à titre transitoire et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la publicité intervient au plus tard dans un délai de deux mois après une éventuelle première publicité pour les administrations relevant de la Fpe et de la Fph ; et dans le respect des règles de publicité auprès des centres de gestion, s'agissant de la Fpt.

# droits

## Prud'hommes

# Contre la barémisation

Depuis l'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017, le Code du travail (article L 1235-3) prévoit un plafond d'indemnisation en cas de licenciement injustifié (sans cause réelle et sérieuse). Ce plafond, humainement, socialement et juridiquement contestable commence à être écarté par plusieurs conseils de prud'hommes.

Cette disposition du Code du travail est critiquable à plusieurs titres :

- elle ne permet pas au salarié injustement licencié d'obtenir la réparation intégrale de ses préjudices (matériels, moraux, etc.);
- elle empêche le juge judiciaire d'exercer sa fonction.

Cette disposition « légale » du Code du travail est contraire à plusieurs textes conventionnels internationaux ratifiés par la France, qui s'intègrent dans l'ordre juridique interne (Constitution, article 55). Ces textes sont : la Charte sociale européenne révisée (adoptée en 1961 par le Conseil de l'Europe et révisée en 1996) et la Convention n° 158 de l'OIT (adoptée en 1982).

### Conseil de l'Europe

La Charte sociale européenne révisée, telle qu'elle est interprétée par le Comité européen des droits sociaux (du Conseil de l'Europe, de Strasbourg) prévoit :

#### **Article 24 – Droit à la protection en cas de licenciement**

En vue d'assurer l'exercice effectif du droit à la protection en cas de licenciement, les parties s'engagent à reconnaître :

1. le droit des travailleurs à ne pas être licenciés sans motif valable lié à leur aptitude ou conduite, ou fondé sur les nécessités de fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service;
2. le droit des travailleurs licenciés sans motif valable à une indemnité adéquate ou à une autre réparation appropriée.

À cette fin, les parties s'engagent à assurer qu'un travailleur qui estime avoir fait l'objet d'une mesure de licenciement

À Lyon, à Amiens et à Troyes, les conseils de prud'hommes, se fondant sur la législation sociale internationale, ont écarté le barème d'indemnisation institué par une « ordonnance Macron » de 2017.

Michel CHAPUIS

sans motif valable a un droit de recours contre cette mesure devant un organe impartial.

Ce texte a fait l'objet d'une **décision du Comité européen des droits sociaux** (Conseil de l'Europe, Strasbourg) du 8 septembre 2016, notifiée à la Finlande le 31 janvier 2017, selon laquelle « *en vertu de la Charte, les salariés licenciés sans motif valable doivent obtenir une indemnisation ou toute autre réparation appropriée.* »

Les mécanismes d'indemnisation sont réputés appropriés lorsqu'ils prévoient :

- le remboursement des pertes financières subies entre la date du licenciement et la décision de l'organe de recours;

- la possibilité de réintégration;
- des indemnités d'un montant suffisamment élevé pour dissuader l'employeur et pour compenser le préjudice subi par la victime.

Autre rappel du Comité : « *Tout plafonnement qui aurait pour effet que les indemnités octroyées ne sont pas en rapport avec le préjudice subi et ne sont pas suffisamment dissuasives est en principe, contraire à la Charte.* » Toutefois, en cas de plafonnement des indemnités accordées en compensation du préjudice matériel, la victime doit pouvoir demander réparation pour le préjudice moral subi par d'autres voies de droit (par exemple, la législation antidiscriminatoire) (Conclusions 2012, Slovénie).

En ce qui concerne l'allégation selon laquelle la Finlande est en violation de l'article 24 de la Charte au motif que la loi relative aux contrats de travail prévoit un *plafonnement de l'indemnisation* pouvant être accordée en cas de licenciement abusif, le Comité rappelle avoir constaté, dans ses Conclusions 2008, que la situation de la Finlande n'était pas conforme à cette disposition de la Charte au motif que l'indemnisation accordée en cas de licenciement abusif était plafonnée à 24 mois de salaire. Toutefois, dans ses conclusions suivantes (Conclusions 2012), il a noté que dans certains cas de licenciement abusif, une indemnisation pouvait également être accordée sur le fondement de la loi relative à la responsabilité civile, et a demandé des informations sur des cas dans lesquels un salarié avait pu obtenir une indemnisation pour licenciement abusif sur le fondement de la loi relative à la responsabilité civile. Dans l'attente, il a jugé la situation conforme à l'article 24 de la Charte (Conclusions 2012, Finlande). La Finnish Society of Social Rights soutient que la loi relative à la responsabilité civile s'applique uniquement dans l'hypothèse où le salarié a subi des atteintes ou un préjudice grave.

Le gouvernement finlandais affirme que les salariés peuvent, outre sur le fondement de la loi relative au contrat de travail, demander à être indemnisés sur le fondement de la loi sur la non-discrimination et de la loi relative à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Comité relève néanmoins que seules les personnes qui ont été licenciées pour des motifs discriminatoires peuvent demander réparation sur le fondement de ces textes législatifs. Si le licenciement abusif ne comporte pas d'élément discriminatoire, il n'est pas possible de demander réparation sur le fondement de ces lois.

Le Comité considère que dans certains cas de licenciement abusif, l'octroi d'indemnisation à hauteur de 24 mois prévue par la loi relative au contrat de travail peut

*ne pas suffire pour compenser les pertes et le préjudice subis.*

Le gouvernement finlandais souligne que les salariés victimes d'un licenciement abusif peuvent également demander réparation sur le fondement de la loi relative à la responsabilité civile.

Le Comité relève également que le gouvernement finlandais n'a pas fourni, dans son mémoire sur le bien-fondé, d'exemples d'affaires dans lesquelles une indemnisation aurait été accordée pour licenciement abusif sur le fondement de la loi relative à la responsabilité civile. Dans son 11<sup>e</sup> rapport présenté dans le cadre de la procédure des rapports, le gouvernement cite un arrêt de la cour d'appel d'Helsinki confirmant la décision d'un tribunal de district qui avait accordé, dans une affaire de licenciement discriminatoire, une indemnisation sur le fondement de la loi relative à la responsabilité civile, alors que la réparation avait également été demandée sur le fondement de la loi relative aux contrats de travail et au titre de la loi sur la non-discrimination. Le Comité note que cette affaire concernait un licenciement discriminatoire. Le Comité note que la loi relative à la responsabilité civile ne s'applique pas à toutes les situations de licenciement abusif, et peut n'être applicable que dans des situations particulières. Il relève notamment que la loi relative à la responsabilité civile ne s'applique pas, sauf disposition contraire, à la responsabilité contractuelle ou à la responsabilité régie par une loi différente.

Le Comité estime que la loi relative à la responsabilité civile ne constitue pas une voie de droit alternative ouverte aux victimes de licenciement abusif ne présentant pas de lien avec la discrimination.

Le Comité considère que *le plafonnement de l'indemnisation prévu par la loi relative au contrat de travail peut laisser subsister des situations dans lesquelles l'indemnisation accordée ne couvre pas le préjudice subi*. En outre, il ne peut conclure que des voies de droit alternatives sont prévues pour constituer un recours dans de telles situations.

En conséquence, le Comité dit qu'il y a violation de l'article 24.

L'incompatibilité des dispositions de l'ordonnance (le plafonnement de l'indemnisation) avec la Charte, au regard de cette décision, avait été signalée par plusieurs juristes du travail : Michel Miné dans *Le Grand Livre du droit du travail en pratique* (29<sup>e</sup> édition, Eyrolles, 2018, pages 253-



254) et Jean Mouly dans son article « *Le plafonnement des indemnités de licenciement injustifié devant le comité européen des droits sociaux* » (*Droit social* n°9, septembre 2017). L'argumentaire est repris par des avocats devant les conseils de prud'hommes.

## Organisation internationale du travail

La Convention n° 158 de l'Oit, *concernant la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur* (le licenciement) prévoit dans sa section C (procédure de recours contre le licenciement) :

### Article 8

Un travailleur qui estime avoir fait l'objet d'une mesure de licenciement injustifiée aura le droit de recourir contre cette mesure devant un organisme impartial tel qu'un tribunal, un tribunal du travail, une commission d'arbitrage ou un arbitre.

### Article 10

Si les organismes mentionnés à l'article 8 de la présente convention arrivent à la conclusion que le licenciement est injustifié, et si, compte tenu de la législation et de la pratique nationales, ils n'ont pas le pouvoir ou n'estiment pas possible dans les circonstances d'annuler le licencie-

ment et/ou d'ordonner ou de proposer la réintégration du travailleur, ils devront être habilités à ordonner le versement d'une indemnité adéquate ou toute autre forme de réparation considérée comme appropriée.»

Le juge judiciaire, notamment le conseil de prud'hommes, doit veiller au respect de ces dispositions conventionnelles.

**Par un jugement du 13 décembre 2018, le conseil des prud'hommes de Troyes (section activités diverses) a jugé ce barème, avec son plafond d'indemnisation, contraire à plusieurs textes internationaux. Selon le juge, les barèmes sont « inConventionnels » et par conséquent non applicables.**

**Le juge du contrat a donc écarté ce barème de la solution du litige et il a condamné l'employeur à indemniser le salarié au-delà du barème légal prévu par l'ordonnance.**

Après le conseil de prud'hommes de Troyes puis celui d'Amiens (le 19 décembre), celui de Lyon (le 21 décembre, puis le 7 janvier) a également écarté le barème d'indemnisation institué par l'ordonnance.

Cette solution judiciaire mérite l'approbation, notamment sur le plan juridique. Elle rappelle d'autres affaires – notamment les affaires du contrat nouvelles embauches, des forfaits-jours et des périodes d'astreintes. À suivre!

## PARIS/PHOTOGRAPHIE

# ROBERT DOISNEAU AVAIT DE L'OREILLE



*Le Clairon du dimanche, 1947.*

Robert Doisneau (1912-1994) avait l'œil, du cœur mais aussi de l'oreille. L'exposition « Doisneau et la musique » – organisée à la Philharmonie de Paris par Clémentine Déroudille, sa petite-fille – en témoigne à l'envi dès le début de la visite, dans la séquence intitulée « La rue », où l'on découvre, entre autres images du Paris populaire d'antan, *Pierrette d'Orient et Madame Lulu sur le bassin de la Villette* (Paris, février 1953). L'une, au premier plan, son accordéon à l'épaule, nous lance un regard noir et l'autre, à l'arrière, campe une silhouette massive dans son manteau. Il y a aussi *La Toupie* (14 juillet 1959), instantané pris au Kentucky Club sis au 2, rue Valette dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, où l'on voit tournoyer une fille dont la robe, faisant corolle, révèle haut les jambes... Vient « La chanson » : *Juliette Gréco à 20 ans*, avec le chien Bidet (Saint-Germain-des-Prés, 1947) ou *Bourvil*, dans sa loge au cabaret (1953). Cette année-là, Doisneau avait réalisé un roman-photo, *Naissance d'une chanson*, avec des photos d'Yves Montand, Aznavour, Armand Mestral, Philippe Clay... C'est alors la belle époque de l'amitié avec Jacques Prévert, qu'on rencontre clope au bec en 1955, sur le canal Saint-Martin. Au chapitre « Studios », lors d'un reportage sur « *la Musique du xx<sup>e</sup> siècle* », Doisneau, élargissant sa palette, livre des portraits de Pierre Boulez, Henri Dutilleux, Pierre Schaeffer, Maria Callas... Toute une séquence est consacrée à Maurice Baquet, violoncelliste, acteur et skieur, que Doisneau disait son « *professeur de bonheur* ». C'est ensuite « Le jazz » (Mezz Mezzrow, Claude Luter, Bill Coleman, Django Reinhardt...) puis « Les années 89-90 » avec Renaud, les Rita Mitsouko, les Négresses vertes, etc.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 28 AVRIL, CITÉ DE LA MUSIQUE, 221, AVENUE JEAN-JAURÈS, PARIS 19<sup>e</sup>.  
WWW.CITEDELAMUSIQUE.FR

## CRÉTEIL/THÉÂTRE LA DUCHESSE PLEURE DES LARMES DE SANG

Guillaume Séverac-Schmitz (collectif Eudaimonia) met en scène *La Duchesse d'Amalfi*, de l'auteur élisabéthain John Webster (1589-1632). Il signe aussi la création sonore de cette tragédie de sang dans laquelle une jeune veuve, pour des questions d'héritage, se voit interdire de remariage par ses deux frères. Elle épouse néanmoins en secret son intendant, Orlando. D'où une cascade de meurtres... Dans « *cette course-poursuite contre la mort* », le metteur en scène voit « *un lot de révoltes qu'il faut savoir embrasser pour leur modernité de l'époque, mais aussi pour leur actualité : amour entre des êtres d'origines sociales différentes, libération de la femme vis-à-vis du pouvoir masculin et critique acerbe de l'Église catholique* ».

• DU 19 AU 22 FÉVRIER À LA MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL (MAC), PLACE SALVADOR-ALLENDE, CRÉTEIL (94). WWW.MACCRETEIL.COM

## SORTIES FILMS

### Asako 1 & 2

RYUSUKE HAMAGUCHI (JAPON)  
Au sortir d'un musée, Asako, adorable jeune fille, suit un beau jeune homme, Baku, qui se retourne... Une idylle se noue mais le garçon disparaît au bout de quelques jours. Deux ans plus tard, Asako rencontre Ryohei, parfait sosie de son amour enfui, toutefois d'une personnalité bien différente. Asako et Ryohei se mettent ensemble quand Baku réapparaît... Lequel choisir ? Ces variations sur le thème du double sont traitées avec un tact exquis. Masahiro Higashide joue avec brio les deux rôles.

### Une nuit à Casablanca

ARCHIE MAYO (ÉTATS-UNIS)  
Un classique du rire, tourné en 1946, restauré, dans lequel les frères Marx (Groucho, Harpo et Chico) tiennent tête leur façon à des espions nazis.

### L'Incroyable histoire du facteur Cheval

NILS TAVERNIER (FRANCE)  
À la fin du xix<sup>e</sup> siècle, dans la Drôme, Joseph Ferdinand Cheval livre scrupuleusement le courrier. De sa rencontre avec Philomène naît une fille, Alice. Pour elle il va édifier de ses propres mains, le reste de sa vie durant, un palais baroque qu'on visite encore. Avec Jacques Gamblin et Laetitia Casta.

# GENÈVE/FER FORGÉ DES AUTELS PORTATIFS POUR HONORER LES DÉFUNTS

L'exposition « Asen : mémoires de fer forgé dans l'art vodoun du Danhomè », que propose le musée Barbier-Mueller de Genève, permet de prendre connaissance d'un art singulier de l'ancien royaume du Danhomè (soit essentiellement, de nos jours, le sud de la république du Bénin) ayant à voir avec des rites funéraires, de guérison, de protection et de divination. C'est dans la finesse des détails de la conception et dans leurs formes figuratives que ces autels portatifs, nommés « asen », révèlent la personnalité du forgeron-artiste. Nombre de ces objets chargés de sens furent détruits lors de la guerre coloniale française (1893-1894) mais, de 1894 à 1900, d'autres furent créés par des orfèvres et forgerons de la cour, sur commande du roi Agoli-Agbo.

Stéphane HARCOURT

- JUSQU'AU 26 MAI, 10 RUE JEAN-CALVIN, GENÈVE (SUISSE).  
[WWW.MUSEE-BARBIER-MUELLER.ORG](http://WWW.MUSEE-BARBIER-MUELLER.ORG)



Maître de la plante gargantuesque. Ouidah, République du Bénin. Début du xx<sup>e</sup> siècle.

MUSÉE BARBIER-MUELLER, PHOTO LUIS LOURENÇO



MOUNIRA AL SOHL · COURTESY DE L'ARTISTE ET SFEIR-SEMEL GALLERY, BEYROUTH/HAMBOURG.

*Habess/Suhab*, 2017, rideau textile patchwork, deux faces, 277,5 x 249 cm.

## NÎMES/LIGNES DE FUITE TRAJECTOIRE OUVERTE

En parallèle avec son exposition « Picasso, le temps des conflits », le Carré d'Art de Nîmes présente « Lignes de fuite », qui offre au regard des œuvres de quatre artistes (Khalil Rabah, né en Palestine, Mounira Al Sohl, née au Liban, Ibro Hasanovic, né en ex-Yougoslavie et Adrian Paci, né en Albanie) qui ont eu à connaître l'exil.

- JUSQU'AU 3 MARS, PLACE DE LA MAISON CARRÉE, NÎMES (30).  
[WWW.CARREARTMUSEE.COM](http://WWW.CARREARTMUSEE.COM)

## CAEN/RESTAURATION UNE VIERGE DU XVII<sup>e</sup>

Le musée de beaux-Arts de Caen dévoile jusqu'au 3 mars, dans une de ses salles d'expositions temporaires, un grand tableau d'Erasmus II Quellin (1606-1678), qui fut longtemps l'un des collaborateurs majeurs du grand Rubens, avant de lui succéder, en 1640, en tant que peintre officiel de la ville d'Anvers. La toile, désignée comme *La Vierge donnant une étoile à saint Hubert* (1669), a dû être restaurée dans les règles de l'art, car elle avait été dénaturée et assombrie par des interventions passées.

- LE CHÂTEAU, CAEN (14). [HTTP://MBA.CAEN.FR](http://MBA.CAEN.FR)

## AMIENS/MARIONNETTES ENFANTS PHILOSOPHES

Marie Levavasseur (Cie Tourneboulé) a écrit et mis en scène *Comment moi je ?*, un spectacle tout public auquel peuvent assister les enfants à partir de 5 ans. C'est du théâtre d'objets, de marionnettes et d'acteurs, où l'on s'attache aux pas d'une petite fille qui rencontrera par bonheur Jean-Pierre, philosophe haut perché dans son arbre et qui, de question en question, va aider la gamine à grandir et à réfléchir sur l'existence. La Cie Tourneboulé aime aborder par le rire les problèmes existentiels du jeune âge en lui donnant l'opportunité de penser.

- CE SERA LES 5, 6 ET 7 MARS À LA MAISON DE LA CULTURE, 2, PLACE LÉON-GONTIER, AMIENS (80). [WWW.MAISONDELACULTURE-AMIENS.COM](http://WWW.MAISONDELACULTURE-AMIENS.COM)

PARIS/EXPOSITION

# LEQUEU, ARCHITECTE VISIONNAIRE SUR LE PAPIER

LE PETIT PALAIS MONTRE QUELQUE 150 DESSINS DE CE CRÉATEUR INFINIMENT ORIGINAL QUI, NÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME, TRAVERSA LA RÉVOLUTION PUIS L'EMPIRE ET MOURUT SOUS LA RESTAURATION, EN LAISSANT DANS L'OMBRE LES FRUITS D'UNE IMAGINATION QU'ON DIRAIT DÉLIRANTE.

Au Grand Palais, jusqu'au 14 février, c'est la manifestation très courue intitulée « In the Wall », consacrée à Michael Jackson, qui aurait eu 60 ans en août dernier et que maints artistes s'employèrent à diviniser de son vivant. En face, le Petit Palais offre une fascinante découverte avec l'exposition « Jean-Jacques Lequeu, bâtisseur de fantasmes », qui présente pour la première fois au public un ensemble inédit de près de 150 dessins de cet homme – né à Rouen en 1757, mort dans cette ville en 1826 – dont le manque de réussite sociale fut compensé par une inspiration débridée, mise au service d'une main sûre dans l'exécution. Issu d'une famille de menuisiers et d'ébénistes, Lequeu reçoit d'abord une solide éducation de dessinateur technique. Il se montre très doué, tant et si bien que, sur recommandation de ses professeurs, il trouve vite sa place auprès d'architectes parisiens, dont le grand Jacques-Germain Soufflot (1713-1780), tenant avéré du néoclassicisme, à qui l'on doit notamment plusieurs hôtels particuliers à Lyon et, à Paris, l'église Sainte-Geneviève (actuel Panthéon national), qui l'occupa jusqu'à sa disparition. Lequeu, qui avait tenté, sous l'aile de Soufflot, de courtiser une riche clientèle, se retrouve fort dépourvu. Désormais employé de bureau au Cadastre et à l'École polytechnique, créés par la Révolution, il tente en vain de remporter des concours d'architecture. Il se résigne alors à dessiner d'im-



*Autoportrait (1792).*

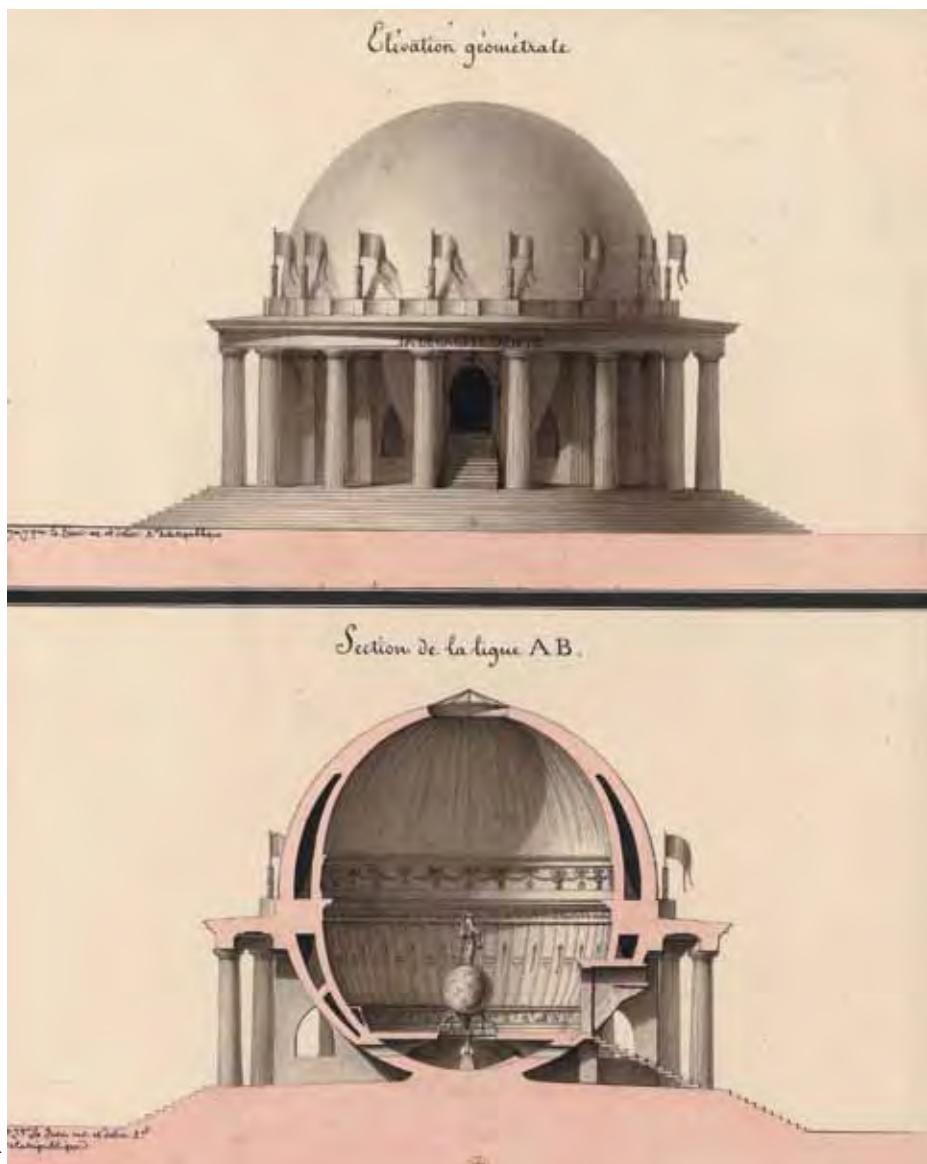
probables monuments et « fabriques » (au sens de petits édifices ornementaux dans un décor paysager), d'une conception d'autant plus libre qu'il nourrit peu d'illusions sur la probabilité que ces constructions aient la chance de s'élever un jour.

## Un art consommé de l'épure géométrique

Lequeu, grand solitaire confiné dans un petit logement, laisse ainsi libre cours à « *la folle du logis* », comme disait Blaise Pascal à propos de l'imagination. Ses projets

d'architecture n'aboutissent pas ou sont vite interrompus, mais il les couche sur le papier avec un art consommé de l'épure géométrique, de la perspective et du lavis. Parlant volontiers de lui-même par écrit, il a pu se définir ainsi : « *Ennuié du monde trompeur et de ses extravagances ; il cherche dans les chemins solitaires des champs les secrets de la nature.* » Trait d'époque, surgi de ce XVIII<sup>e</sup> siècle façonné dans l'esprit par Rousseau et par l'Encyclopédie. L'étonnant est que, traversant les bouleversements historiques de son temps, il en ait épousé les méandres contradictoires. Né sous Louis XV, il avait reçu, à Rouen, en 1778, un prix pour un projet de place publique à la gloire de Louis XVI. Dans l'ombre de Soufflot, avec lequel il collabora au chantier de l'église Sainte-Geneviève, il devint élève de l'Académie royale, escomptant à terme gagner la reconnaissance, un statut officiel et des commandes d'État. Comme ses pairs, il ambitionne alors de servir l'Église – n'envisage-t-il pas, en 1788, une chaire, aussitôt jugée excentrique, pour l'église Saint-Sulpice ? – aussi bien que la noblesse, voire le roi.

L'irruption brutale de la Révolution le voit en embrasser aussitôt les principes. Il se lance dans une production civique et patriotique effrénée de projets dont les titres, à eux seuls, disent l'idéologie de rigueur à l'époque (*Temple à l'Égalité*, *Arc de triomphe à la gloire des défenseurs de la patrie*, *Monument à la gloire de nombreux hommes illustres*, etc.). Sa proposition *L'Aristocratie enchaînée : projet de colonne pour un palais national*, datée 1789 est



*Élevation d'un temple à l'Égalité, pour le jardin du philosophe (période révolutionnaire).*

phiques, ce qui a permis – par héritage d’État en somme – qu’on le découvre tardivement et qu’enfin justice soit rendue à son génie singulier d’artiste amer, étrangement productif, possiblement détraqué au regard de la norme sociale en vigueur... mais digne, de nos jours, de prendre rang chez les « irréguliers » que le surréalisme a su élire.

Outre ses architectures formidablement pensées et exécutées, d’une précision implacable jusque dans les plus infimes détails, mâtinées d’une foule de réminiscences mythologiques et exotiques ou d’allusions maçonniques, Lequeu a laissé des autoportraits « parlants » de son « moi » chaviré. Il faut aussi mentionner une série lancinante de figures grimaçantes, non loin de celles, connues sous l’intitulé « Têtes de caractère », que le sculpteur autrichien Franz Xaver Messerschmidt (1736-1793) exécuta en trois dimensions, instituant de la sorte le grotesque facial, au nom de la vérité supplantant le vieil impératif catégorique

...

properment ébouriffante. On y découvre, dûment humilié, planté sur une colonne, un atlante ennemi du peuple coiffé d’un chapiteau corinthien, avec la croix du Saint-Esprit sur la poitrine. L’année suivante, il dirige l’un des ateliers publics du faubourg Saint-Antoine, participant ainsi à la construction des structures provisoires pour la Fête de la fédération du 14 juillet 1790. Il soumet en l’an II, au comité des inspecteurs de la Convention, pas moins de cinq projets (tous refusés) d’une emphase inouïe, tel celui de la *Porte de Paris* qu’on peut appeler *l’Arc du peuple*. Au dos de la feuille, il mentionnera plus tard : «*Dessin pour me sauver de la guillotine à l’époque où l’on immolait des victimes humaines à la Liberté.*» On sait néanmoins, grâce aux archives, que Lequeu, la pique en main, en loyal sans-culotte, monta la garde à point nommé. Sous le Consulat et sous l’Empire, il continue de proposer ses services (*Projet de palais impérial*, entre autres) tandis que

**«Ennuié du monde trompeur et de ses extravagances ; il cherche dans les chemins solitaires des champs les secrets de la nature.»**

plus tard, la monarchie étant restaurée, il pourra concevoir, pour la place de la Concorde, un mausolée à la mémoire de Louis XVI et des autres martyrs qui y furent exécutés !

#### Une série lancinante de figures grimaçantes

Jean-Jacques Lequeu a écrit des pièces dont toute trace est perdue. Avant de mourir, il fit don à l’Académie royale de 823 dessins, d’affiches, de coupures de presse, de lettres et de notes autobiogra-



*La Bacchante (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).*



*Il est libre*  
(détail, vers 1798).

... de la beauté au plus haut prix. Il se montrait fidèle en cela à la théorie de Lavater (1741-1801), pour qui l'apparence physique d'un être, et d'abord les traits de son visage, peut donner un aperçu de sa personnalité.

Il y a enfin que Lequeu a réalisé de formidables dessins érotiques, longtemps mis à l'abri dans l'*«enfer»* du cabinet des estampes, sous l'étiquette «Figures lascives et obscènes». S'il y avait eu, certes, le fameux *Et nous aussi nous serons mères; car...* (plume et lavis daté de l'an II, 1793 ou 1794) où l'on voit une nonne découvrir sa poitrine abondante, ce dans un but d'athéisme qui pourrait servir de frontispice à un roman de Sade, on trouve également, avec *Agdestis, fils de Jupiter*, un gracieux hermaphrodite de face doté de ses attributs paradoxaux, un *Priape* en vigoureuse érection et une *Bacchante* qui s'apprête à souffler dans une flûte par le cul, lequel est le motif exclusif de *La Sauvage blanche*. Dans *Je promets* (1797-1798), sertie dans une fenêtre en ogive, une prostituée à gorge profonde nous regarde en coin. On prête au célibataire Jean-Jacques Lequeu une propension à fréquenter assidûment la rue Saint-Denis, déjà en son temps haut lieu de putanat dans la capitale, tel que le décrivit si méticuleusement Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris*. Il paraît en outre que Lequeu n'aurait pas

BNF, DÉPARTEMENT DES ESTAMPES ET DE LA PHOTOGRAPHIE



*Et nous aussi nous serons mères; car...*  
(1793-1794).

dédaigné de se travestir, de luxueux vêtements féminins ayant été découverts à son domicile après sa mort.

On savait, certes, le XVIII<sup>e</sup> siècle libertin. On a donc découvert, de façon relativement récente, que ce méconnu, dorénavant en pleine lumière, ne déparait en rien son époque quant aux fantasmes crûment exposés. En lui, sous l'apparence lisse d'une perfection glacée par l'effet d'un trait classiquement sûr, tout est chargé de sensualité éperdue, la pierre suggérée est comme le grain de la peau et les artifices architecturaux les plus chantournés, avec leurs grottes et labyrinthes, leurs courbes et leurs secrètes profondeurs, suggèrent une érotisation absolue, parfois de manière explicite, comme dans ce plan de *La Petite Synagogue* à la porte phallique ou dans ce dessin de *La Chasse gothique du dieu des jardins*, qu'il place sous les auspices de «*Priape le coquet, membre épouvantable...*»

De fait c'est toute la nature qu'il évoque et convoque, jusque dans la tautologie animalière, si flagrante dans son dessin *L'Étable à vache tournée au midi est sur la fraîche prairie*, qui représente justement un bâtiment en forme de vache gigantesque, dont l'étoffe qui la drape et l'urne qui la couronne rappellent le caractère sacré de cet animal nourricier en Inde. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI

**Possiblement détraqué au regard de la norme sociale en vigueur, mais digne, de nos jours, de prendre rang chez les «irréguliers» que le surréalisme a su élire.**

## MOZART

### L'air de rien

Jean Muller n'est pas du genre à en rajouter, à surjouer les sentiments ni à s'épancher de trop. L'homme est direct, donnant plus à voir et à entendre de l'œuvre que de lui-même. Sur scène, on le sent capable de beaucoup de tempérament. Mais son jeu respire la maîtrise. Interprète sensible de Chopin et de Liszt, le pianiste luxembourgeois se lance dans l'intégrale des sonates de Mozart, pour un recueil qui n'a rien de monumental, puisqu'il se compose de 18 pièces, écrites entre 1774 et 1789. Pour ce premier volume : la célébrissime K331 en *la majeur*, dite *Alla Turca*, la K332, la K281 et la K570. Toutes les sonates, à l'exception de la K331, obéissent à la même forme, à savoir un mouvement lent encadré de deux rapides. Outre la clarté du toucher, Jean Muller prend un soin particulier à détacher les notes pour mieux les articuler, les mettre en relief et leur donner vie. Il passe ainsi d'un ton à l'autre en préservant la variété d'inspiration qui caractérise les œuvres sans que la ligne ou le phrasé mélodique s'en trouvent altérés. Pour celles et ceux qui seront à Paris le 20 février et le 17 mars, suite du cycle des sonates entamé en décembre, salle Cortot, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

• JEAN MULLER,

## ANTONIO CALDARA

### Péché mignon

Moins connu que certains de ses contemporains, Corelli, Vivaldi ou Haendel, Antonio Caldara est un des auteurs les plus prolifiques de l'histoire de la musique, avec plus de 3 000 œuvres au catalogue. Au-delà de la production, le style Caldara, c'est la synthèse de l'école napolitaine et vénitienne et du baroque viennois, mélange subtil d'instinct dramatique, d'expression raffinée et d'écriture fuguée. On lui doit aussi d'avoir contribué à sortir l'oratorio du contexte paraliturgique. Apparu au XVI<sup>e</sup> siècle et destiné à diffuser la foi auprès des fidèles, l'oratorio a suivi un développement parallèle à l'opéra, d'où un langage voisin fondé sur l'alternance de récitatifs, d'ariosos, d'airs et de choeurs. La disparition des parties narratives et la participation accrue de l'orchestre firent qu'il gagna les milieux profanes, et notamment la cour des princes, pour des représentations purement musicales. Composée vers 1698, la *Madeleine aux pieds du Christ* illustre l'éclat, et surtout la profonde humanité et l'émotion qui traversent l'œuvre de Caldara. *Madeleine* regorge d'airs plus beaux les uns que les autres : « *La ragione, s'un'alma conseglia* », « *Chi drizzar di pianta adulta* » ou « *Spera consolati* ». Vingt ans après René Jacobs, Damien Guillon, lui aussi contre-ténor, dépeint à son tour les tourments intérieurs de Marie-Madeleine. Et il n'a pas à rougir de la comparaison. Autour de lui, un plateau de solistes aux voix aussi agiles qu'envoutantes. Un seul regret : la voix un peu blanche de Benedetta Mazzucato, l'interprète de l'Amour terrestre.

• LE BANQUET CÉLESTE (DIR. DAMIEN GUILLOIN), *CALDARA. MADDALENA AL PIEDI DI CRISTO, 2 CD ALPHA CLASSICS, 22 EUROS.*

# bouteilles

## Vin naturel Une mode ?

Après le bio et la biodynamie, les vins naturels ont le vent en poupe. Phénomène de mode pour une clientèle jeune ? Pas seulement. Dans toutes les tranches d'âge, la recherche de vins légers, sur le fruit, accessibles rapidement, progresse. Il est de moins en moins possible d'entreposer des bouteilles et d'attendre des années avant de les déguster !

Les goûts changent, les vins concentrés, boisés, tanniques n'ont plus la même aura. La démarche est donc a priori sympathique, mais attention, *in vino veritas*, mieux vaut goûter, car on trouve sous l'« appellation » le meilleur et le pire ! D'ailleurs de quoi parle-t-on ? Il n'existe aucune définition du vin naturel et les producteurs concernés sont eux-mêmes divisés sur le sujet. Revenir aux bonnes pratiques anciennes : travail du sol, limitation des interventions, vinifications sans chaptalisation oui, mais « laisser faire la nature », s'interdire le moindre ajout de soufre conduit le vin à sa destination naturelle... le vinaigre ! Souvenons-nous qu'à une époque pas si lointaine, les muscadet qui remontaient la Loire achevaient parfois leur voyage à Orléans qui deviendra ainsi la capitale du vinaigre.

Ne sous-estimons pas les progrès accomplis dans les années 1970-1980 en matière de vinification. La maîtrise des températures, par exemple, a évité bien des déboires, faux goûts, fermentations non maîtrisées, sans perdre de vue le revers de la médaille : une production standardisée. Alors que faire ? Goûter, de préférence chez le vigneron – il en existe de très bons – être attentif aux prix car l'image porteuse peut cacher un business juteux et les « vins de copains » sont rarement à prix d'ami ! Récemment découvert, un vin de France Les raisins de la colère. Je ne suis pas sûr que Steinbeck y eût trouvé son compte ! Mais l'étiquette est sympathique.

Georges SULIAC

# LE NOIR EN DEUIL

## Adieu l'ami!

CLAUDE MESPLÈDE  
NOUS A QUITTÉS.  
SANS BRUIT, AVEC  
SA DISCRÉTION  
COUTUMIÈRE  
ET AU PLUS FROID  
DE L'HIVER.  
LA DISPARITION  
DE L'UN DES  
PLUS ANCIENS  
COLLABORATEURS  
D'OPTIONS LAISSE  
LES LITTÉRATURES  
POLICIÈRES  
ORPHELINES,  
EN FRANCE ET  
DANS LE MONDE.



1. Pour une connaissance complète de son œuvre, se référer à la notice « Claude Mesplède » sur Wikipédia.

**C'était d'abord un ami. Une sorte d'immense sourire monté sur pattes** pour lequel le terme de « bienveillance » semblait avoir été inventé. Électricien en aéronautique, syndiqué à la Cgt, Claude était salarié d'Air France où il faisait en sorte que les moteurs ronronnent et que les avions s'envolent. Il avait pour lui-même trouvé d'autres voies de transports, dans le champ culturel et plus singulièrement littéraire. La lecture de *Moisson rouge*, de Dashiell Hammett, auteur victime, avec d'autres, de la paranoïa anticommuniste du maccarthysme, fait en lui résonner le lien profond entre injustices sociales, corruption démocratique et répression. La suite est une affaire de passion menée à son terme, l'histoire d'une rencontre : celle d'un appetit et d'une dévoration.

Le policier – on ne parle pas encore de littérature noire, à l'époque – n'est plus tout à fait voué aux enfers des bibliothèques où il a longtemps été cantonné, mais il est encore très loin d'entrer dans la Pléiade. Son genre est réputé mauvais. Les aboiements n'ayant jamais empêché la lune de se lever, les lecteurs continuent de lire, de croître et de prospérer, faisant leurs délices des sorties de la Noire, du Masque et autres collections populaires. Le polar, d'ailleurs, alimente cette fidélité en étant infidèle non pas à lui-même, mais à sa représentation commune : la société française aspire au changement, à une rupture avec les purulences de l'Occupation, de la guerre d'Algérie, des scandales de l'immobilier qui ébranlent – déjà – la V<sup>e</sup> République et signalent la phase terminale du gaullisme. Ces contractions se donnent à lire dans la littérature noire, d'*Adieu l'ami* à *Meurtres pour mémoire*, en passant par le flamboyant *Les Orpailleurs*, jusqu'à *Saraka Bô* et tant d'autres.

Ce « tant d'autres », justement, fascine Claude. Il veut dresser la carte de ce qu'il perçoit comme un univers à part entière, l'organiser à la manière d'un Buffon, en dresser la carte et en relever les routes, bref devenir tout à la fois l'explorateur, le géographe et l'historien du continent « noir », en exaltant toutes ses couleurs. Rien ne l'y prépare ? Détermination et énergie vont y suppléer. En 1982, il publie, avec son complice Jean-Jacques Schleret, *Voyage au bout de la Noire*, le premier dictionnaire sur la Série noire, qu'il est invité à présenter à *Apostrophes*. Ce coup d'essai, qui est aussi un coup de maître, va le conduire à diriger la rédaction du *Dictionnaire des littératures policières*, paru en 2003, qui installe

le genre policier dans un double contexte : mondial et littéraire. Claude y met en lumière les filiations, ponts et liens qui inscrivent inextricablement le drame policier dans la dramaturgie humaine. Ainsi, après avoir exploré le terrain, il le réhabilite pleinement comme objet en soi, partie prenante du patrimoine de la littérature mondiale.

Ce rappel des œuvres – fort incomplet, au demeurant<sup>1</sup> – ne serait rien, ou serait largement incompréhensible sans le rappel de qui fut l'homme. La curiosité, chez Claude, chemine en effet aux côtés d'une extraordinaire réserve d'empathie et, osons le mot bien qu'il soit un peu galvaudé, de gentillesse. Passionné par les écrits, il est fasciné par les écrivains, leur vie, leur parcours, leur façon d'être et de faire. Ce qui pourrait chez d'autres n'être qu'une obsession inopportune est chez lui la conquête incessante de relations nouvelles, amicales et respectueuses. Son investissement dans la création de l'association 813-Les Amis des littératures policières participe, de la même manière, de cette chaleur humaine. Claude, dans un milieu où l'ego et les querelles de clochers, parfois violentes, ne sont pas rares, n'était pas qu'assembleur, il savait être aussi, avec bonhomie et élégance, un rassembleur. Les auteurs le lui rendaient bien, qui l'ont souvent fait figurer dans leurs œuvres...

Voilà qu'il nous a quittés. Sa participation à la rédaction d'*Options*, qui devait autant à son engagement syndical qu'à une vieille amitié, aura duré plus de vingt-cinq ans. Elle nous manquera. Son ultime chronique se terminait par ce vœu : « *Longue vie à cette nouvelle collection !* » La vie va donc continuer sans Claude. Ses lumières, comme sa chaleur, nous manquent déjà. ▶

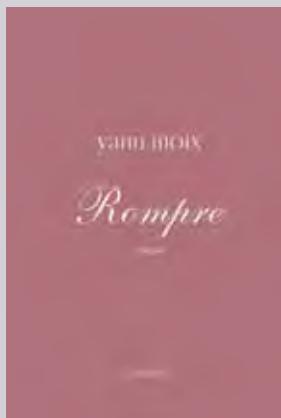
Pierre TARTAKOWSKY

#### BIBLIOGRAPHIE

- « CHRONIQUES AU NOIR », *OPTIONS*, 1995.
- *SN. VOYAGE AU BOUT DE LA NOIRE*, AVEC JEAN-JACQUES SCHLERET, FUTUROPOLIS, 1982, 476 PAGES.
- *POLARS ET FILMS NOIRS*, AVEC FRANÇOIS GUÉRIF, TIMÉE ÉDITIONS, 2006, 141 PAGES.
- *TRENTE ANS D'ÉCRITS SUR LE POLAR, VOL. 1: 1982-2012*, KRAKOEN, 2013, 372 PAGES. RECUEIL DE RÉCITS, DE CRITIQUES ET D'ENTRETIENS SUR LE POLAR PARUS DANS *OPTIONS*.
- *LES ANNÉES SÉRIE NOIRE*, ENCRAGE, ÉTUDE DE TOUS LES TITRES PARUS DANS LA COLLECTION DE GALLIMARD ENTRE 1945 ET 1995, EN 5 VOLUMES (1992-2000).
- *DICTIONNAIRE DES LITTÉRATURES POLICIÈRES*, JOSEPH K., 2007 (2<sup>e</sup> ÉDITION), PRÉFACE DE FRANÇOIS GUÉRIF, EN 2 VOLUMES DE PLUS DE 1 000 PAGES CHACUN.

# ESPOIRS GÂCHÉS

## Vaines amours



YANN MOIX S'INTERROGE SUR SES RUPTURES AMOUREUSES, THÈME RÉCURRENT DE SES ROMANS. NICOLAS MATHIEU SIGNE UN ROMAN SOCIAL ET PLEIN D'HUMANITÉ SUR LA « FRANCE PÉRIPHÉRIQUE ».

**Yann Moix, l'ancien chroniqueur d'*On n'est pas couché*,** vaut mieux que ses propos sur les femmes qui enflamme les réseaux sociaux et servent davantage sa promotion personnelle que celle de son dernier livre, *Rompre*. Yann Moix est avant tout un écrivain qui cherche à cerner au mieux sa vérité d'homme et ne ménage ni lui ni les autres. Quoi de plus banal qu'un roman d'amour? Les rayons des bibliothèques en débordent. Quoi de plus conventionnel que le personnage d'amoureux transi et dépité? Alors Yann Moix, dans *Rompre*, rompt aussi avec le schéma romanesque traditionnel pour écrire une fausse interview de lui. L'auteur est interrogé sur son récent chagrin d'amour par un débateur fictif qui lui porte la contradiction sur son lamento amoureux. «*Chez moi*, déclare l'interviewé, *la fin se déclenche dès le début. La mort de l'amour commence à l'instant où il naît.*» Cette obsolescence amoureuse est une obsession dans l'œuvre de Yann Moix qui ne cesse dans ses romans d'interroger les causes de ses ruptures amoureuses et de ses amours perdues. Dans *Rompre*, Emmanuelle vient de le quitter. Ou plus exactement il quitte Emmanuelle pour qu'elle le retienne. Mais elle ne le retient pas et ne reviendra pas. La confiance est rompue. Elle refait sa vie avec un professeur de yoga. Yann Moix peut commencer le récit de son moi, dissous par la rupture, fragmenté par le chagrin, mais disséqué par l'écrivain grâce à l'écriture. Pas besoin de construire une intrigue ou d'inventer des personnages romanesques: Moix est suffisamment intrigant par lui-même et a suffisamment confiance en son talent pour y pallier. Alors il enchaîne les citations d'auteurs: «*L'amour, c'est lorsqu'on rencontre une personne qui vous donne de vos nouvelles*» (Breton); les oxymores: «*Je sors mourir de mon vivant.*» Les aphorismes paradoxaux se multiplient: «*Être séparés pour toujours reste une manière d'être ensemble à jamais*», ou encore: «*Ce que je préfère chez les femmes, c'est faire en sorte qu'elles me quittent.*» Yann Moix réfute la psychanalyse pour expliquer sa posture amoureuse mais trouve dans sa vie d'enfant battu et humilié la cause de ces échecs programmés, pour la réfuter aussitôt: «*Je répugne à user de cette grille de lecture; elle est mesquine. Qu'une corrélation existe, c'est inévitable. Cela n'éclaire ni n'excuse le gâchis.*» On ne sait plus si l'écriture sert à Yann Moix d'exutoire ou de présentoir à son ego blessé d'écrivain talentueux. L'amour

devient presque un prétexte à un sujet inépuisable pour l'auteur: lui-même. Dans le préambule de *Rompre*, il écrit: «*J'ai décidé de bien me comporter envers moi-même. D'être heureux.*» C'est difficile à croire tant Yann Moix est le mauvais garnement du sentiment amoureux, un délinquant de la littérature, condamné pour récidive de destruction de relations amoureuses.

À propos de Charles Péguy, parti au front en 1914 pour échapper à une passion amoureuse univoque, il écrit: «*Péguy s'est offert à la mort parce qu'une femme refusa qu'il s'offrît à l'amour. C'est magnifique et violent; Péguy s'est servi d'un conflit mondial pour résoudre un drame intime. Il n'est pas mort pour la France, il est mort par la France.*» À croire que Moix a décidé, par les déclarations qui accompagnent la sortie de son livre, d'être le Péguy des réseaux sociaux et de mourir par la France médiatique...

On dit que le prix Goncourt est le cadeau de Noël préféré des Français. Non celui qu'on aime recevoir mais celui qu'on aime offrir. *Leurs enfants après eux* de Nicolas Mathieu est un présent facile sur un passé douloureux: cette saga d'adolescents désœuvrés dans une région lorraine minée par le chômage et par un avenir aussi bas et plombé que le ciel, retrace, le temps de quelques étés dans les années 1990, les vacances de jeunes de tout milieu social qui se croisent, grandissent et se haïssent au bord d'un lac. *Leurs enfants après eux* est un roman d'apprentissage où des adolescents découvrent la drogue, l'ennui, le sexe, l'amour parfois, le mal-être surtout, pour arriver à l'âge adulte où ils apprendront alors «*toutes sortes de ruses pour surmonter le désert, cette étendue uniforme de temps qui vous attendait du saut du lit, et pour de bon, jusqu'à la retraite.*»

Une rage de vivre en anime certains, une fureur de mourir en habite d'autres pour échapper à l'âge adulte où l'alcool plonge trop souvent les hommes déclassés dans un formol qui annihile toute envie d'exister. Ce road-movie social et en scooter, dont toutes les routes ramènent aux plages d'un lac aux eaux sales, est un très beau cadeau de lecture.

Jean-Paul VERMILLET

#### BIBLIOGRAPHIE

- YANN MOIX, *ROMPRE*, GRASSET, 108 PAGES, 13 EUROS.
- NICOLAS MATHIEU, *LEURS ENFANTS APRÈS EUX*, ACTES SUD, 425 PAGES, 21,80 EUROS.

# LYCÉE, BAC Génération dés-orientée

APPLIQUÉE À MARCHE FORCÉE ET DANS LA CONFUSION, LA RÉFORME DU LYCÉE CONFIRME LA RUPTURE AVEC L'AMBITION DE DÉMOCRATISER L'UNIVERSITÉ. ELLE VEUT TRIER, SÉLECTIONNER, ORIENTER PLUS TÔT. DÉTERMINISME ET ÉLITISME GARANTIS.

Pagaille et inquiétude dans les lycées. Au retour des fêtes, les équipes pédagogiques et les associations de parents d'élèves, se sont activées pour faire le point : sur les moyens donnés à chaque établissement en septembre prochain et sur les démarches que les élèves de seconde, qui essuient les plâtres, doivent accomplir dans l'urgence. Dès février en effet, ils devront, à tâtons, se prononcer sur leurs voeux de spécialités pour la classe de première, dans le cadre de la réforme du lycée, qui se met en place au fur et à mesure qu'elle se conçoit ! Une réforme, comme Parcoursup l'an dernier, imposée d'en haut et dans la précipitation. Le Conseil supérieur des programmes ne s'est par exemple accordé que trois semaines, du 10 octobre au 2 novembre, pour débattre des programmes des 82 parcours envisagés en classes de seconde et de première. Plusieurs de ses membres en ont démissionné avant même cette échéance, pour dénoncer le fonctionnement désormais monolithique et opaque de cette instance chargée de valider les contenus de la réforme.

Enseignants, élèves et parents d'élèves ont bien tenté de s'exprimer, participant aux multiples initiatives et mobilisations de cet automne. La réponse musclée des pouvoirs publics ne détonne pas avec l'état d'esprit du ministre de l'Éducation nationale qui, tout en se réclamant

de l'« école de la confiance », ne tolère aucun contradicteur, y compris parmi les organisations représentatives des personnels, qui ont unanimement dénoncé cette conception du « dialogue social ». L'objectif ? Réformer le bac d'ici la session 2021, en « simplifiant » son organisation, notamment par l'instauration d'un contrôle continu (40 % de la note finale) et la limitation des épreuves finales : français en fin de première, philosophie, deux spécialités au choix et une épreuve orale en fin de terminale. Quid de la validité nationale de ce futur bac, si on prend en compte le fait que les façons de noter en contrôle continu et les épreuves seront très variables ? Compte tenu, aussi, de la difficulté qu'auront certains établissements en régions, en banlieue ou dans des zones périphériques, à offrir tout l'éventail des spécialités ?

## Sélection précoce et offre de formation inégale

C'est pourtant le choix de ces spécialités dès la seconde qui va déterminer l'orientation des futurs étudiants par Parcoursup. Dans la filière générale, il y aura certes seize heures hebdomadaires d'enseignement commun à tous les élèves de première : français, histoire-géographie, langue vivante 1 et 2, sport, et deux heures de « sciences ». Mais tout se jouera sur les douze autres heures, soit trois spéciali-

tés de quatre heures par semaine (puis deux de six heures en terminale) à choisir parmi douze possibilités. Première anomalie consternante : les mathématiques disparaissent des enseignements obligatoires ! Il faudra les choisir en spécialité. Or le programme annoncé s'annonce trop difficile pour des élèves littéraires ou qui auraient antérieurement opté pour la filière sciences économiques et sociales (Ses), tout en restant ambitieux et dense pour les anciennes filières S.

Sabotage, élitisme ? Les deux ? Bien des élèves, dans le doute sur leurs futurs voeux d'études supérieures, devront impérativement choisir la spécialité « mathématiques » faute de connaître avec certitude les attendus de Parcoursup, qui l'an dernier semble avoir favorisé les S, y compris dans des cursus comme la psychologie ou les Staps, devenues très sélectives. Les familles les plus modestes et les élèves les moins bien informés ou manquant de confiance en eux risquent ainsi de faire les frais du maintien « discret » de cet outil sélectif... On peut aussi se demander si, compte tenu des difficultés à recruter des enseignants de mathématiques, le choix n'a pas été délibéré de les réservé à la seule formation des futures élites... Outre les mathématiques, incontournables pour ceux qui veulent garder toutes les portes de l'université ouvertes, les onze autres spécialités semblent



LEON TANGUY/MAXPPP

offrir un éventail exhaustif de possibles : sciences économiques et sociales ; humanités, littérature et philosophie ; physique-chimie ; arts ; histoire, géographie géopolitique, sciences politiques ; langues, littératures et cultures étrangères. Mais les lycées, qui n'ont connu les réponses à leurs demandes que fin décembre, constatent que très peu d'établissements pourront proposer toutes les spécialités à leurs élèves, y compris dans les centres-villes. Une grande cité scolaire de l'est parisien telle qu'Hélène-Boucher, qui accueille douze classes de seconde de 36 élèves en moyenne, et autant en première, en obtient par exemple neuf. Elle a dû se plier aux « recommandations » du rectorat en renonçant à demander la spécialité « numérique et sciences informatiques », au profit de son proche voisin, le lycée Maurice-Ravel, pressenti pour l'accueillir et la proposer aux élèves des deux établissements. Quant à la spécialité « sciences de l'ingénieur », qui pourrait être déterminante pour une candidature à une classe préparatoire scientifique, elle sera mise en place au lycée Arago, également accessible à pied, mais, semble-t-il à condition de changer de lycée. Un tel partage des équipements et des encadrants,

**Les élèves doivent-ils avant tout devenir des apprenants disciplinés et efficaces pour mériter l'accès aux études supérieures, puis à un emploi ? Ceux issus de familles favorisées trouveront toujours la bonne stratégie pour s'en sortir...**

possible grâce à un réseau dense d'établissements, ne sera malheureusement pas envisageable dans des territoires où les lycées sont des petites structures, et les seules à des kilomètres à la ronde : rappelons aussi que la réforme se met en place dans un contexte de suppression de 2 500 postes dans le secondaire en septembre prochain.

Autre sujet d'inquiétude, la réorganisation des parcours s'accompagne d'un réexamen des programmes. Les projets portés par le ministre se sont imposés, malgré l'absence de consensus là encore dénoncée par de nombreux enseignants et chercheurs. En histoire tout d'abord, où le programme se recentre sur l'histoire de France et le « roman national » autour de grands événements, éludant la diversification des travaux historiques de ces dernières décennies, autour de thématiques sociales par exemple (histoire des femmes, de l'immigration) ou plus transversales (recontextualisation au sein de l'histoire du monde). En français aussi, le retour à une vision chronologique de la création littéraire, centrée sur le « génie français », qui s'accompagne d'un plus grand nombre d'œuvres à étudier et de la valorisation de la dissertation, semble témoigner d'une volonté de sélectionner plus que de partager les connaissances. Le nouveau programme le plus décrié, qui fait l'objet de nombreuses tribunes et de plusieurs pétitions, reste sans conteste celui de Ses. Qualifié de véritable offensive idéologique, le programme de première se concentre sur les outils les plus techniques de l'économie, présentés ...

... comme relevant d'une vérité scientifique, hors contexte historique, comme s'ils faisaient l'objet d'un consensus indiscutable. Ainsi, pas de débat ou d'avis contradictoire sur le marché, la monnaie, la croissance, la bourse. Des notions indispensables pour comprendre le monde d'aujourd'hui et ancrées dans le quotidien des jeunes – telles que le chômage, les catégories socioprofessionnelles, la fiscalité, ses usages, le rôle de l'État, les pratiques culturelles et les inégalités, la pollution et le réchauffement climatique comme résultat des activités humaines, les crises économiques – sont exclues au profit des mécanismes idéalisés de l'économie libérale et de ses acteurs tout aussi monolithiques : un seul modèle d'économie, d'échanges, d'entrepreneurs. Pas de collectifs, pas de rapports de domination, pas de conflits. Comme disent les Anglo-Saxons, une seule vision du monde est présentée, avec son dogme pourtant mortifère ressassé depuis des lustres : « *there is no alternative* ». En résumé, les Ses font l'économie des sciences sociales, et l'économie est présentée comme une science « dure », totalement désincarnée et ne faisant l'objet d'aucune critique.

### Offensive idéologique sur les programmes

Les élèves doivent-ils avant tout devenir des apprenants disciplinés et efficaces pour mériter l'accès aux études supérieures, puis à un emploi ? Ceux issus de familles favorisées trouveront toujours la bonne stratégie pour s'en sortir, même si, comme la majorité des jeunes de 15 ans, ils ne savent pas encore quelle activité ou quel métier les intéressera. Les élèves des lycées professionnels, mais aussi ceux des filières technologiques risquent en revanche d'être particulièrement handicapés dans cette course aux études supérieures. La réforme du lycée professionnel, dès septembre prochain, instaurera une réduction des horaires et des disciplines généralistes, compromettant leurs chances de répondre aux attentes de Parcoursup dans de nombreuses filières. Plus globalement, cette réforme est un camouflet pour les jeunes des milieux défavorisés, pour ceux qui vivent dans des territoires moins bien dotés, qui ne se verront pas offrir les mêmes possibilités d'accès à la connaissance, aux études, à la vie professionnelle, à l'ascenseur social... Elle s'avère également inquiétante au regard de la formation à la citoyenneté et d'une certaine conception du contrat social et de la démocratie... ▶

Valérie GÉRAUD



ARNAUD DUMONTIER/MAXPPP

## « Bienvenue » aux seuls riches

LE PLAN « BIENVENUE EN FRANCE » REND LES FRAIS UNIVERSITAIRES INACCESIBLES AUX ÉTUDIANTS NON EUROPÉENS LES PLUS PAUVRES.

« Bienvenue en France » : présenté le 19 novembre, le plan pour renforcer l'attractivité de l'Université française à l'international aurait plus honnêtement pu s'intituler « Les pauvres, dehors ». Il vise à accueillir 500 000 étudiants étrangers d'ici à 2027, contre 343 000 actuellement... au moyen d'une augmentation exponentielle des frais d'inscription pour ceux non originaires de la communauté européenne ! Ils passeront dès septembre de 170 à 2 770 euros en licence, de 243 pour le master et 380 euros pour le doctorat à 3 770 euros ! Sous-entendu quelque peu cynique voire xénophobe : les étudiants venant d'Afrique et du Maghreb – soit la moitié des étudiants étrangers – qui, francophonie et liens historiques obligent, sont majoritaires parmi les extra-Européens, profitent indûment du système universitaire payé par nos impôts... Le ministère préférerait attirer des étudiants riches, venus de pays émergents tels que la Chine, le Brésil ou la Russie. En gonflant la facture, il fait le pari de rendre l'excellence des cursus plus crédible et de permettre un certain renflouement des universités, rendues exsangues par le désengagement de l'État ! Rien ne dit pourtant que cela empêchera la France de rester un des pays développés qui investit le moins dans la formation de ses étudiants.

Ce changement de cap provoque un rejet unanime dans la communauté universitaire et au-delà. Il ferme la porte des études aux jeunes étrangers les plus modestes, qui une fois formés contribuent pourtant à la richesse nationale. Il risque aussi de faire disparaître des pans entiers de l'Université française, irriguée par la diversité de ses recherches dans des domaines tels que la Méditerranée ou l'Afrique. Pour rappel, les doctorants ne coûtent rien à l'université mais travaillent à la production de connaissances. Plus globalement, ce plan dresse un nouveau barrage financier contre la liberté d'étudier et prépare l'université à de nouvelles étapes : l'augmentation considérable des droits d'inscription pour tous, et la restriction des domaines d'études aux seules filières susceptibles de capter des financements. Un désastre scientifique et social. V. G. ▶

## ENTREPRISE LE DIGITAL AU BOUT DES DOIGTS



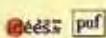
L'expression « transformation digitale » ou « transformation numérique » s'est développée dans le langage courant. Employée pour qualifier les transformations des pratiques de travail liées à la généralisation de l'usage des smartphones, des tablettes et de l'univers applicatif dans le quotidien des salariés, ce terme recouvre des réalités parfois très différentes. En quoi la transformation digitale se distingue-t-elle de l'informatisation des processus de travail ? Quels sont les enjeux de cette transformation pour les entreprises ? Quels modes de management peut-on mettre en place pour accompagner cette transformation ? Comment cette transformation réinterroge-t-elle l'organisation et les relations au travail ? En s'appuyant à la fois sur un travail d'écoute et d'observation des pratiques de terrain et sur une mise en perspective théorique, cet ouvrage présente les tenants et aboutissants de ces transformations. Pour traiter de ces questions, l'auteure utilise en particulier les travaux menés dans le cadre du club Digitalisation et Organisation de l'Anvie.

**Aurélie Dudézert, *LA TRANSFORMATION DIGITALE DES ENTREPRISES*, LA DÉCOUVERTE, 2018, 128 PAGES, 10 EUROS.**

## POLICE DES ORDRES PUBLICS...

Jérémie Gauthier  
Fabien Jobard

**Police :  
questions  
sensibles**



Manifestations, banlieues, contrôles d'identité : la police se trouve au cœur de la question sociale. Instrument du pouvoir étatique et institution en quête d'autonomie, elle contribue à la fabrication du politique. Cet ouvrage actualise à la lumière de recherches récentes en sciences sociales le lien entre police, société et politique. Depuis une dizaine d'années, des questionnements originaux ont renouvelé la compréhension des ressorts de l'action policière et de ses

liens avec la société civile et le champ politique, en France et ailleurs. Les textes rassemblés dans cet ouvrage reviennent sur la légitimité policière, sur les doctrines du maintien de l'ordre, sur le combat judiciaire autour des contrôles au faciès, sur l'utilisation de la police en banlieue, sur les legs coloniaux ainsi que sur les dimensions genrées de l'action policière. Ce recueil offre ainsi un regard original sur les évolutions des pratiques policières ainsi que sur les enjeux sociaux et politiques autour de la question policière.

**Jérémie Gauthier et Fabien Jobard, *POLICE : QUESTIONS SENSIBLES*, PUF, 2018, 108 PAGES, 9,50 EUROS.**

## DROITS UNIVERSEL CARTES À L'APPUI

Soixante-dix ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, cet atlas établit un état des lieux en revenant sur l'histoire des droits de l'homme, ses textes fondamentaux et ses nombreux enjeux : liberté de conscience, citoyenneté, droits individuels et collectifs, droits des femmes, droit à la santé, droits de l'enfant... Cartes à l'appui, il dresse l'état des mouvements à la conquête de nouveaux droits : droit de l'environnement, enjeux bioéthiques... Plus de 80 cartes et documents complètent les textes rédigés par des spécialistes et apportent un éclairage original pour appréhender les enjeux et les défis de la sauvegarde des droits de l'homme dans le monde.

**Catherine Wihtol de Wenden (dir.),  
Alexandre Nicolas (cartographie),  
préface d'Henri Leclerc,  
*ATLAS DES DROITS DE L'HOMME*,  
AUTREMENT, 2018, 96 PAGES,  
24 EUROS.**

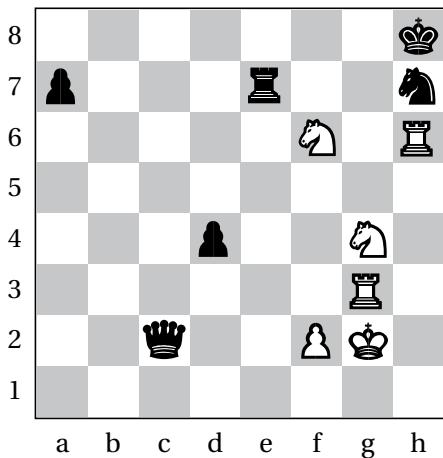
## MONDIALISATION LES DROITS EN DÉBATS

Quand la Déclaration universelle a été adoptée il y a soixante-dix ans, le monde était marqué par l holocauste et divisé par le colonialisme et la logique des blocs. C'est dire si elle était déjà un projet à défendre plutôt qu'un patrimoine à sauvegarder. Des conventions internationales ont contribué à dépolitiser les droits de l'homme et à les installer comme une obligation morale. Mais aujourd'hui encore, ce corpus de droits propre à concrétiser la dignité humaine n'est pas une évidence partout, notamment dans les régimes autoritaires. Pour éclairer les débats actuels, Magali Lafourcade, après un bref historique, approfondit deux questions : celle de la délimitation du champ des droits de l'homme et celle de leur mise en pratique. Soumis à des vents contraires, parfois dissimulés derrière le foisonnement des textes, des acteurs et des attentes, les droits de l'homme, loin d'être un songe creux, sont plus que jamais au cœur des préoccupations d'un monde globalisé et multipolaire.

**Magali Lafourcade, *LES DROITS  
DE L'HOMME*, PUF/QUE SAIS-JE ?, 2018,  
128 PAGES, 9 EUROS.**

### Tactique

Les blancs jouent et gagnent.



### Le premier prix de beauté de l'Histoire

*«Je cesserais de jouer, seulement si la nature m'y oblige.»* H. Bird

Celui que beaucoup qualifiaient de «joueur de café» est entré dans l'histoire comme le premier à avoir remporté un prix de beauté pour une partie disputée en compétition officielle. Il est né en 1829 à Portsea, une île anglaise de la Manche. Poussée par la misère, sa famille s'installe à Londres en 1836. Il a 15 ans lorsqu'il découvre les échecs au Raymond's Coffe House. Deux ans plus tard, il pousse la porte de la Mecque échiquierne du pays: le Simpson divan.

Il gravit rapidement les échelons, même si, selon un observateur contemporain, «son style demeure celui d'un joueur de café, puissant certes, mais sans réelle profondeur». Parallèlement à sa carrière de joueur professionnel, il s'installe comme comptable. La vie ne lui fait pas de cadeau. En 1870, son entreprise fait faillite, il est ruiné. La même année, il perd son épouse et son père. Suite à l'accumulation de ces malheurs, il disparaît pendant deux longues années. À 43 ans, Henry Bird fait une entrée remarquée au Simpson divan. Sa totale dévotion au jeu était visible, évidente et absolue. Sa personnalité était transformée, il était comme habitué. Un obstacle de taille avait néanmoins surgi sur sa route vers les plus grands succès: ses «collègues» ne l'avaient pas attendu. Ils étaient bien documentés et excellamment préparés dans les ouvertures. Il trouva un moyen radical: créer sa propre théorie et embarquer ses adversaires sur ses territoires! Ainsi naquit notamment l'ouverture Bird: 1.f4. «Si je ne suis pas original aux échecs, alors je ne suis rien!» En toutes circonstances, jusqu'aux dernières années de sa très longue carrière, il se bat comme un lion. À Paris en 1878 et à Wiesbaden en 1880, il dispute 39 parties sans partager une seule fois le point! Totalement oublié, même dans son propre pays, il meurt en avril 1908. L'écrivain H.G.Wells (*La Machine à explorer le temps, La Guerre des mondes...*) a rendu hommage au champion avec ces superbes mots: «Nous réverrons Steinitz et Lasker, mais c'est Bird que nous aimons. Ses victoires scintillent et ses défaites sont magnifiques...»

### Henry Edward Bird - James Mason

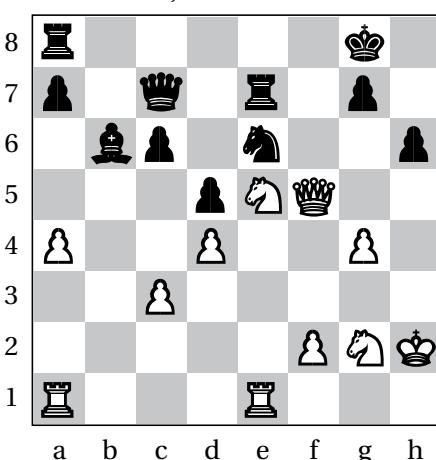
New-York, 1876. Défense Française.

1.e4 e6 2.d4 d5 3.Cc3 Cf6 4.exd5 exd5 5.Cf3 Fd6 6.Fd3 0-0 7.0-0 h6 8.Te1 Cc6 9.Cb5 Fb4 10.c3 Fa5 11.Ca3 Fg4 12.Cc2 Dd7 13.b4 Fb6 14.h3 Fh5 15.Ce3 Tfe3 16.b5 Ce7 17.g4 Fg6 18.Ce5 Dc8 19.a4 c6 20.bxc6 bxc6 21.Fa3 Ce4 22.Dc2 Cg5?! (22...Fa5!?) 23.Fxe7 Txe7 24.Fxg6 fxg6 25.Dxg6? (25.Cxg6!) 25...Cxd3+ 26.Rh2 Cf4 27.Df5 Ce6 28.Cg2 Dc7 (à partir de cette position, la suite est une série de combinaisons peu correctes, mais tellement imaginatives.) (VOIR DIAGRAMME) 29.a5?? (ça commence avec une grosse bourde!) 29...Fxa5 (29...Fxd4!!) 30.Txa5 Tf8 31.Ta6!! Txf5 32.gxf5 Cd8 33.Cf4 Dc8 34.Cfg6 Te8 (34...Dxa6 35.Cxe7+) 35.Cxc6!! Dc7+ 36.Cce5 Dxc3 37.Te3 Dd2 38.Rg2 Dxd4 39.f6!

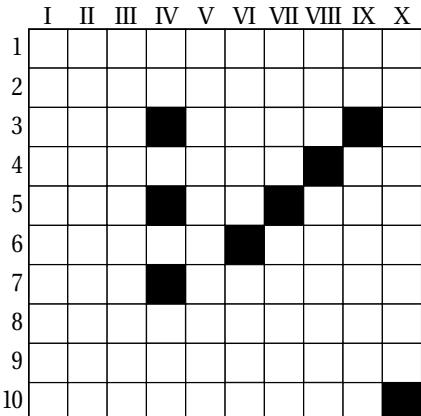
(les forces blanches vont à présent harceler le roi adverse.) 39...gxf6 40.Txf6 Ce6 41.Tg3 Cg5 42.Cg4 Rg7 (42...Da1! 43.Cxh6+ Rg7 44.Tc6 Te1! ((44...Rhx6 45.Cf4+=)) 45.Cf5+ Rf7 était bon pour les noirs.) 43.Cf4! De4+ 44.Rh2 Ch7? (les noirs lâchent prise. 44...d4 tenait.) 45.Ch5+ Rh8 46.Txh6 Dc2 47.Chf6 Te7 48.Rg2 d4?? (voir le diagramme 2 en haut de page et à vous de jouer !)

Position après le 48<sup>e</sup> coup noir de la partie

**Henry Edward Bird - James Mason New-York, 1876**



### mots croisés V. SARTIN



#### HORIZONTALEMENT

- 1. Chapeaute le faucon. – 2. Infiltré. –
- 3. Soupir d'appétence. Enveloppe anti-choc. – 4. Technique de soutènement. Note. – 5. Avant arrière. Rives de la Queugne. Chef de mythomane. – 6. Rablé. Spécialité péruvienne. – 7. Fait tapis avec son ami. Garniture de botte. – 8. Spéculeront. – 9. Elles habitent dans les Deux-Sèvres. – 10. Elle vous précipitera dans un piège.

#### VERTICALEMENT

- 1. Souvent mercenaire. – II. Cata pas marrante. – III. Regard ébloui. – IV. Tranquille devant le nard. Vieux dégueulasse. – V. Emballe. – VI. Remet de l'ordre. Fourrure. – VII. Déplacée. Fruit sans queue. – VIII. Fait la fête avec son double. Triste. – IX. Grecque. Des figures? – X. Armes à gnaque.

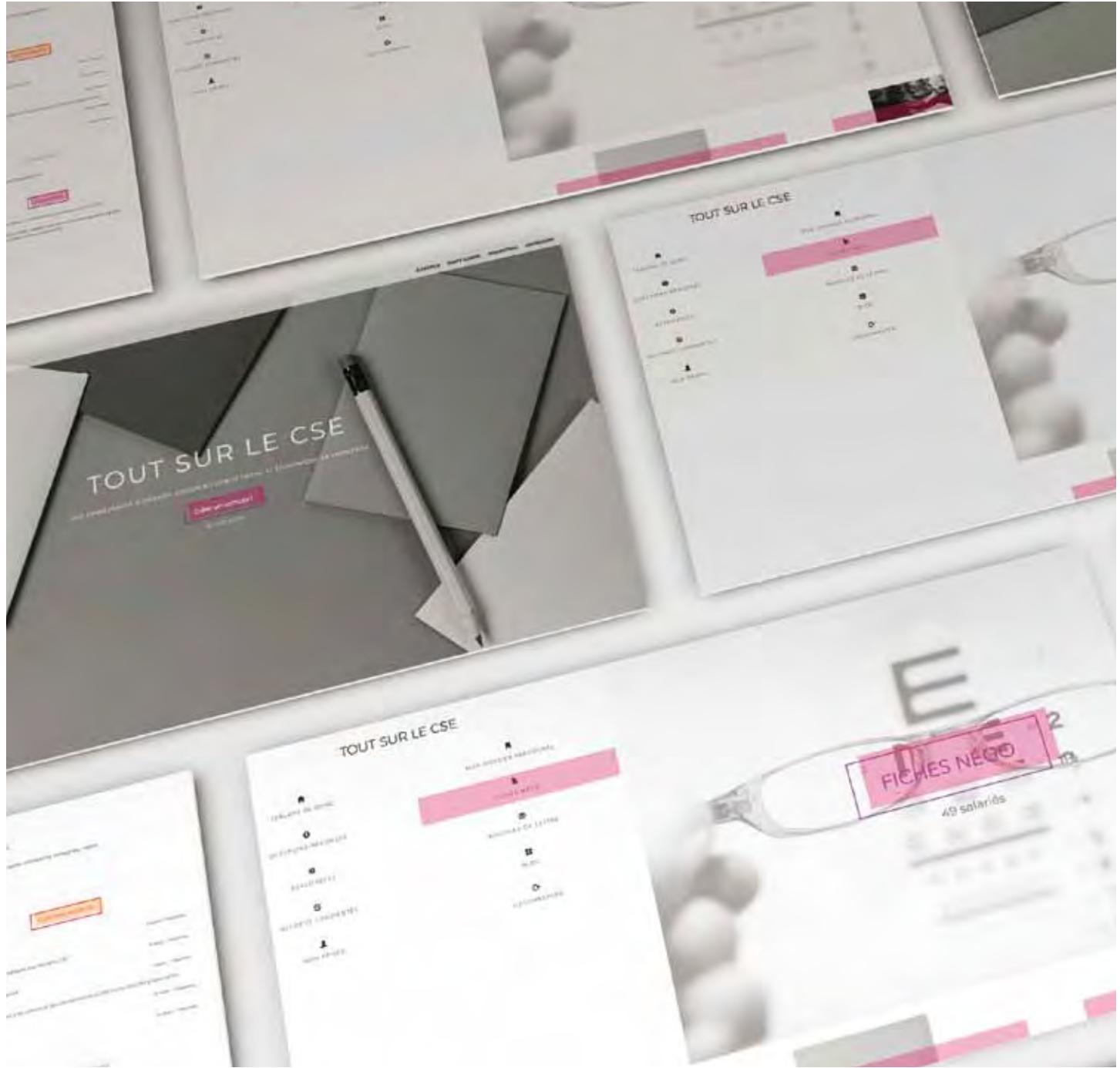
#### SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Chaperonne. – 2. Edé- matoux. – 3. Mmm! Pneu. – 4. Boisage. Si. – 5. Art. Oje. Myt. – 6. Trapu. Coca. – 7. Tat. Epuron. – 8. Agioleorni. – 9. Niorlaissé. – 10. Tendueuses. – 11. Combattant. – 12. Hemor- quette. – 13. Admiration. – 14. Ord. – 15. Empa- rage. – 16. Rangée. Peau. – 17. Oïee. Crêts. – 18. Verdicidlement: 1. Cata pas marrante. – II. Regard ébloui. – III. Tranquille devant le nard. Vieux dégueulasse. – IV. Emballe. – V. Remet de l'ordre. Fourrure. – VI. Déplacée. Fruit sans queue. – VII. Fait la fête avec son double. Triste. – VIII. Grecque. Des figures? – IX. Armes à gnaque.

#### SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Rg7 51.Cxe7+ Rf7 (c'est mat après: 51...Rxf6 52.Tg6#) 52.Cxg8++ (Mason abandonne après 50.Cg6+) 52.Cxg8++ (Mason abandonne après 50.Cg6+) 53.Tg6# (sur: 49...Txe5 50.Txh7+) 50.Cg6+ 49.Ce5 Dg8 (sur: 49...Txe5 50.Txh7+) 50.Cg6+ Rg7 51.Cxe7+ Rf7 (c'est mat après: 51...Rxf6 52.Tg6#) 52.Cxg8++ (Mason abandonne après 50.Cg6+) 53.Tg6#

# ToutSurLeCSE.fr



La plateforme ToutSurLeCSE.fr est une communauté en ligne 100 % gratuite et participative à destination des représenté·e·s des salarié·e·s et particulièrement les ICTAM qui se posent des questions sur la mise en place et le fonctionnement des Comités Sociaux et Économiques dans leur entreprise.

Fiches d'aide à la négociation, questions-réponses participatives, accords commentés, ressources utiles, expertises, modèles de lettres ... Tout sur le CSE est un outil solidaire qui permet de poser des questions et être accompagné·e par une communauté d'experts, notamment pour les élections.

En créant votre compte en 1 minute, vous accédez à des informations sélectionnées en fonction de votre situation.



Un outil syndical 2.0, par **AUVERGNE-RHÔNES-ALPES**



J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,  
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger  
l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre  
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés  
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Assurances  
Banque  
Santé  
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.  
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).